

**Rapport Finance Durable**  
**de SELENCIA**  
**Année 2024**



*Ce rapport permet de répondre aux exigences de l'Article 29 de la Loi Énergie-Climat, aux exigences de publication du Règlement 2019/2088 dit Règlement Disclosure (SFDR). Ces exigences sont détaillées dans la table de correspondance se trouvant en annexe.*

## Table des matières

Informations préliminaires .....	4
A. Démarche générale de l'entité SELENCIA .....	5
A.1. Présentation générale .....	5
Une démarche générale vers la durabilité renforcée.....	5
Chiffres clés 2024 .....	16
A.2. Stratégie d'investissement durable.....	16
Contribuer à une meilleure gestion des risques .....	17
Analyser et prendre en compte de manière spécifique les enjeux de climat et de biodiversité .....	17
A.3. Actifs durables en portefeuille .....	18
Définition.....	18
Périmètre des placements Euro.....	19
A.4. Démarche d'intégration ESG pour les différentes classes d'actifs .....	20
Structure du portefeuille et périmètre couvert .....	20
Intégration ESG sur le portefeuille obligataire .....	22
Intégration ESG sur le portefeuille des fonds collectifs d'actifs cotés et non cotés .....	26
B. Moyens internes déployés par SELENCIA - .....	32
C. Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance -.....	34
Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance, notamment des organes d'administration, de surveillance et de direction, en matière de prise de décision relatives à l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la politique et la stratégie d'investissement de l'entité et des entités que cette dernière contrôle le cas échéant. ....	34
Inclusion, conformément dans les politiques de rémunération des informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées à l'intégration des risques en matière de durabilité .....	35
Intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité .....	35
D. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion .....	36
D.1. Stratégie d'engagement.....	36
Investissements via les mandats et les fonds collectifs.....	36
D.2. Politique de vote.....	36
Investissements en actions détenues en direct .....	36

Investissements en actions au sein de fonds collectifs .....	37
E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles .....	38
F. Stratégie d’alignement avec les objectifs internationaux de l’Accord de Paris.....	39
F.1. Réduire l’intensité carbone des investissements .....	40
F.2. Financer la transition énergétique .....	45
F.3. Engager les parties prenantes .....	46
G. Stratégie d’alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité .....	47
H. Démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques .....	49
H.1.1 Identification et évaluation des pressions et dépendances des investissements au regard des enjeux biodiversité .....	49
Dépendances et pressions sur le portefeuille immobilier détenu en direct.....	49
Dépendances et pressions sur le portefeuille obligataire d’entreprises .....	52
H.1.2. Identification et évaluation des risques physiques climatiques sur le portefeuille immobilier détenu en direct .....	54
H.1.3. Identification et évaluation des risques de transition climatiques .....	56
H.2 Gestion interne des risques.....	60
I. Conclusion et mesures d’amélioration identifiées .....	65
Annexes .....	66

# Informations préliminaires

Ce rapport répond aux dispositions de l'article 29 de la loi n°2019-1147 relative à l'énergie et au climat et aux dispositions de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27.11.2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il est établi sur la base de l'Annexe B de l'Instruction n°2024-I-011, établie par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et respecte les dispositions du décret n° 2021-663 du 27 mai 2021 pris en application de l'article L. 533-22-1 du code monétaire et financier.

Il est à noter que les Sociétés SELENCIA et sa filiale, SELENCIA Retraite, prises ensemble ou séparément, ne dépassaient pas à la date de clôture de leur bilan le critère du nombre moyen de 500 salariés sur l'exercice sous couverture tel que définis aux articles 19 bis et 29 bis de la Directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil du 26.06.2013. Il est précisé que les éléments attendus au titre de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 du 18.06.2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables ne seront donc pas présentés.

Le Rapport a été validé le 4 juin 2025 par le Comité ESG, présenté au Comité d'audit et de risques le 11 juin 2025. Il est publié sur le site internet des Sociétés d'assurance, et transmis par voie électronique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) ainsi qu'à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

# A. Démarche générale de l'entité SELENCIA

## A.1. Présentation générale

### Une démarche générale vers la durabilité renforcée

Le présent rapport présente les modalités de prise en compte par la Société des critères relatifs au respect des objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance ainsi que les moyens mis en œuvre afin de contribuer à la transition énergétique et écologique.

Les méthodologies utilisées dans ce rapport concernent les deux entités juridiques de SELENCIA assujetties: SELENCIA et sa filiale SELENCIA Retraite.

#### **L'activité de SELENCIA**

Expert dans la création et la gestion de contrats d'assurance vie depuis 1903, SELENCIA est spécialisée dans la création et la gestion de contrats d'assurance vie.

La société met son expertise au service de ses partenaires et distributeurs afin de leur proposer des solutions innovantes en termes de produits et services.

SELENCIA propose une gamme étendue de produits d'épargne et de capitalisation régulièrement récompensés par la presse spécialisée.

La prise en compte des critères ESG (Environnementaux, Sociaux, Gouvernance), s'inscrit dans une démarche d'intégration des principes du développement durable dans la gestion de nos investissements et elle répond à un double enjeu : agir au mieux des intérêts de notre société et de nos clients.

En tant que société d'assurances, ce sujet revêt une importance particulière pour SELENCIA et il est pris en compte au quotidien dans notre activité, dans nos choix de faire ou de ne pas faire.

Le but est toujours d'avoir un impact, de faire les choses de la bonne façon, et c'est aussi pour cela que la durabilité est au cœur même de tout ce que fait SELENCIA. SELENCIA a conscience de son devoir de s'impliquer et d'assumer ses responsabilités envers les générations futures.

## Nos ambitions sont les suivantes :

- Nous favoriserons la diversité du personnel afin de garantir un traitement juste et égal de nos collaborateurs, tout en encourageant une culture d'apprentissage continu et en prenant soin de leur santé et leur bien-être.
- Nous proposerons des produits et services transparents qui créent une valeur économique et sociétale et qui encouragent nos clients à effectuer la transition vers un monde plus durable et inclusif.
- Nous renforcerons notre approche responsable et à long terme de nos investissements en contribuant à des solutions concernant les villes durables, les économies locales et le changement climatique.
- Chez SELENCIA et ses filiales, nous réduisons notre impact environnemental en nous fixant pour but d'atteindre la « neutralité carbone » dans nos propres opérations.



**Bertrand Hau**, Directeur général de SELENCIA indique :

« SELENCIA publie son deuxième rapport LEC 29 en 2025, après les deux rapports publiés par Ageas France en 2022 et 2023 et le premier rapport de SELENCIA en 2024. La démarche vers plus de durabilité s'affirme sous l'impulsion du nouvel actionnaire, la mutuelle CARAC.

Nous poursuivons par ailleurs l'effort de réduction de notre empreinte carbone qui est mesuré par la société indépendante SOUTHPOLE depuis plusieurs années. »

La démarche sur la prise en compte des critères ESG formalise les moyens mis en oeuvre par notre Société créer de la valeur financière pour nos clients tout en intégrant les critères ESG.

Elle s'articule autour des axes suivants :

- une gouvernance en matière de pilotage des critères et des risques ESG ;
- la construction d'une politique d'investissements durables ;
- la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité ;
- la poursuite de la réduction de notre empreinte carbone ;
- la recherche d'un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle pour nos collaborateurs.

De nombreux chantiers sont menés principalement centrés sur l'intégration des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans la politique d'investissement responsable, dans la gestion des risques et dans la gouvernance. Le présent rapport fait état des analyses d'indicateurs sur ces thématiques dans la gestion des investissements de SELENCIA réalisées pour la deuxième fois avec l'outil utilisé par sa société mère, la Carac.

### **1.1 Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, et notamment dans la politique et stratégie d'investissement**

La prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance par SELENCIA s'inscrit dans une démarche globale, visant à mettre la durabilité au cœur de toutes les actions entreprises. Cette démarche de fond entraîne avec elle toutes les directions opérationnelles et tous les collaborateurs de SELENCIA. En effet, cette stratégie RSE vise à participer à la construction d'un monde plus durable sans omettre pour autant la stabilité et la performance du Groupe.

Au-delà du respect de ses obligations réglementaires, SELENCIA a pour ambition d'être au service de la durabilité, et œuvre dans une perspective de long terme pour avoir un impact positif sur la société et l'environnement, combiné avec une performance financière.

Le règlement UE 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil en date du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dénommé « Disclosure ou Sustainable Finance Disclosure / SFDR ») établit des règles harmonisées pour les acteurs des marchés financiers (sociétés de gestion de portefeuille, institution de retraite professionnel, entreprises d'assurance) et les conseillers financiers (établissements de crédit et entreprises d'investissement qui fournissent des conseils en investissement, intermédiaires d'assurance qui fournissent des conseils en assurance relatifs à des produits d'investissement fondé sur l'assurance) relatives à la transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité, la prise en compte des incidences

négatives en matière de durabilité dans leurs processus ainsi que la fourniture d'informations en matière de durabilité pour les produits financiers.

Ces obligations de transparence s'imposent donc à SELENCIA en sa qualité d'entreprise d'assurance qui conçoit des contrats d'assurance vie et de capitalisation et propose des produits d'investissement fondés sur l'assurance distribués par des intermédiaires en assurance.

Dans ce monde en constante et rapide évolution, il existe une pression et une urgence croissantes au sein de la société à répondre et à trouver des solutions face aux défis sociétaux (urgence climatique notamment) auxquels le monde est confronté. Par conséquent, la finance durable devient une priorité stratégique pour SELENCIA et ses filiales en tant que gestionnaire des risques liés à son activité et en tant qu'investisseur.

En tant que société engagée au quotidien dans une démarche de durabilité, SELENCIA tient à avoir l'impact le plus réduit possible sur l'environnement, dans le respect du principe de la double matérialité. La responsabilité sociale d'entreprise de SELENCIA se décline autant dans ses activités d'assurance et d'investissement que dans son organisation interne générale, car la mise en œuvre de la transformation durable et la mobilisation opérationnelle de l'ensemble des fonctions de l'entreprise ont conduit à un ajustement en matière d'organisation et de gouvernance.

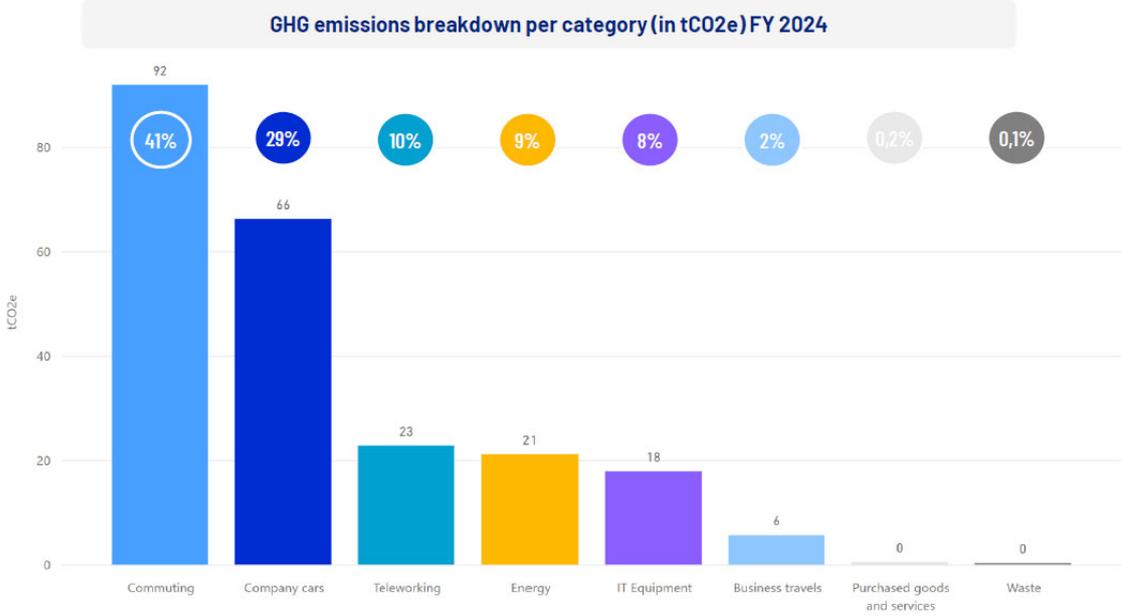
Le Groupe a ainsi souhaité être audité, depuis plusieurs années, par la société indépendante South Pole (anciennement CO2 Logic) afin de mesurer son empreinte carbone et de prendre toutes les mesures pour la réduire.

Cet audit évalue notre impact direct en mesurant notamment la consommation d'énergie des bâtiments, la mobilité des collaborateurs (télétravail, véhicules de société et déplacement professionnels) et l'impact dans l'exercice de l'activité courante (consommation de fournitures et équipements informatiques, recyclage des déchets, etc), et ce dans le but de réduire notre impact carbone.

Les résultats de ce rapport, montrent que les activités de SELENCIA et ses filiales ont émis un total de 226 tCO<sub>2</sub>e au cours de l'exercice 2024, ce qui correspond à 0.97 tCO<sub>2</sub>e/ETP, soit une diminution de 37% par rapport à l'exercice 2023 où on avait 1,54 tCO<sub>2</sub>e/ETP.

**Exercice 2024 :**

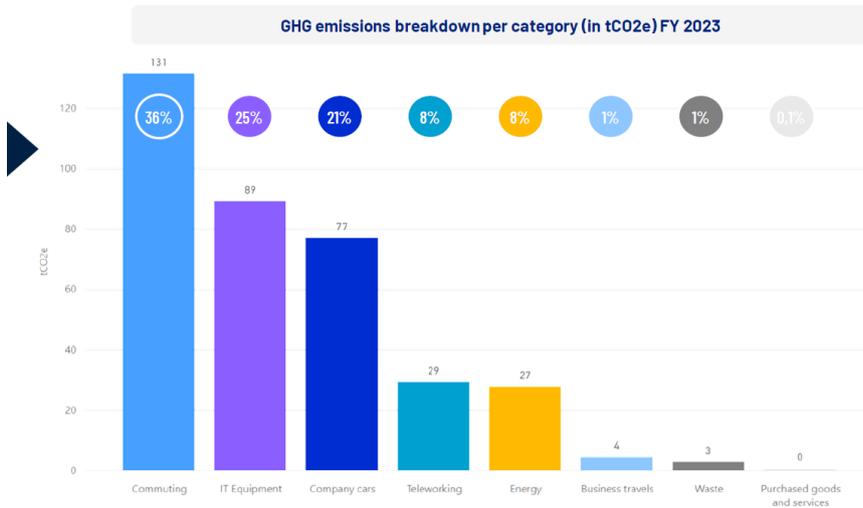
**Total inventory: 226 tCO<sub>2</sub>e in 2024** (0,97 tCO<sub>2</sub>e/FTE, -37% compared to 2023; 1,54 tCO<sub>2</sub>e/FTE)



## Exercice 2023 pour comparaison :

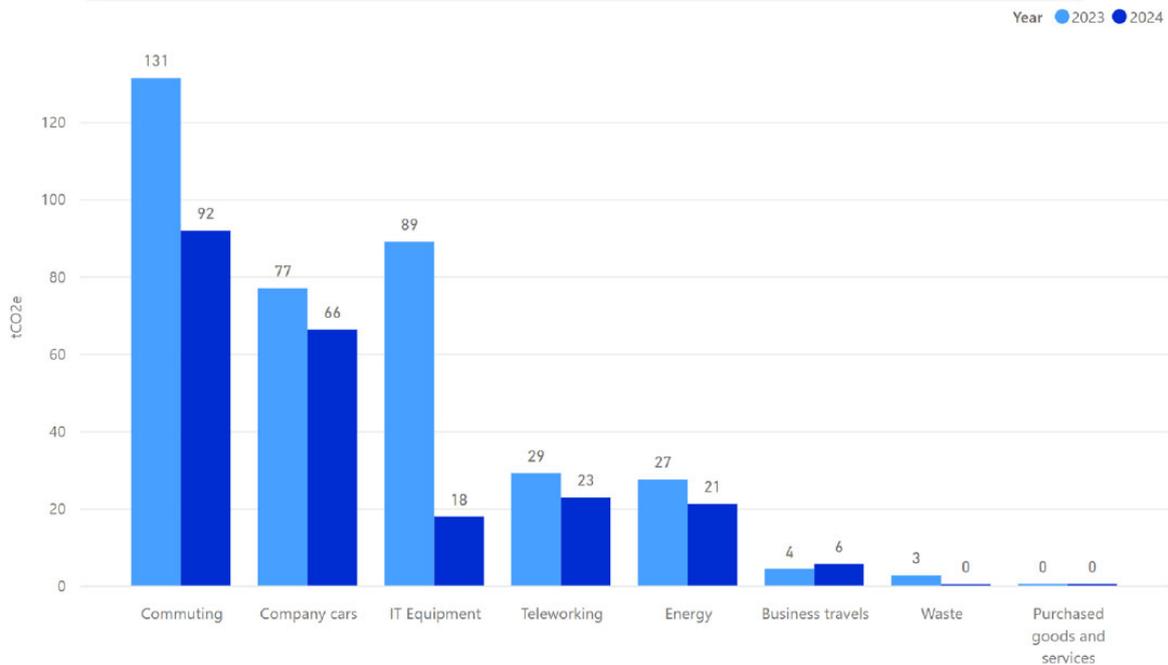
Reporting year: 2023

Total inventory: 361 tCO<sub>2</sub>e in 2023 (1,54 tCO<sub>2</sub>e/FTE, -13% compared to 2022: 1,76 tCO<sub>2</sub>e/FTE)

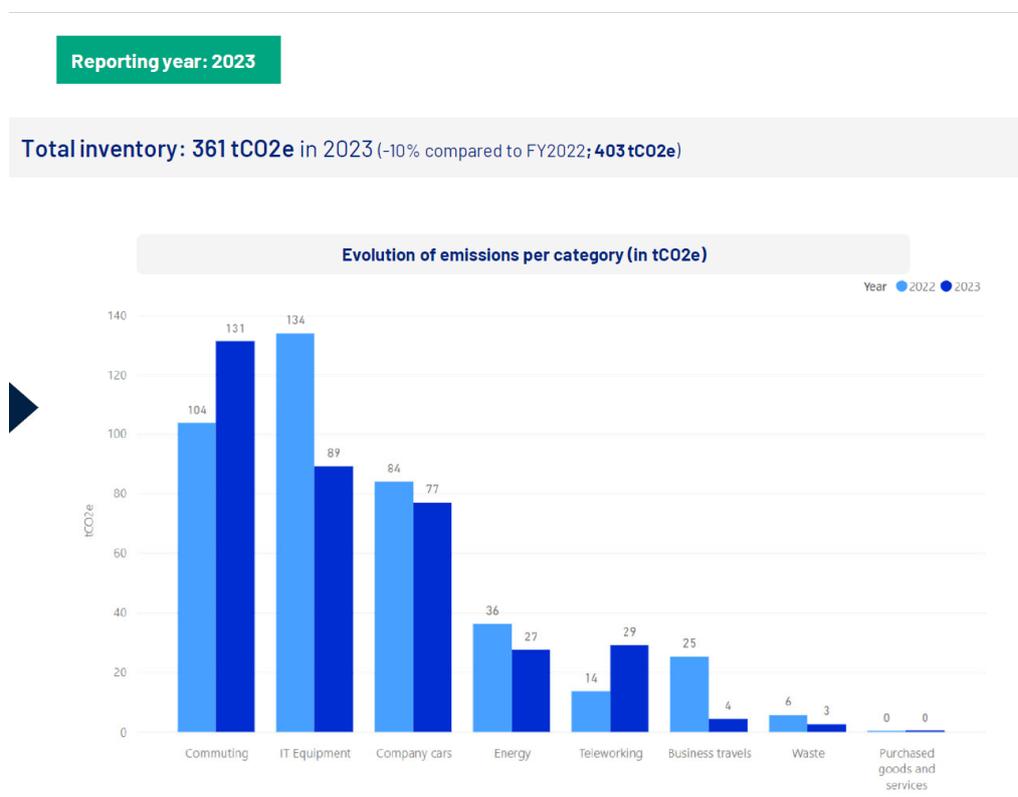


## Exercice 2024 :

Evolution of emissions per category (in tCO<sub>2</sub>e)



## Exercice 2023 pour comparaison :



Le rapport met ainsi en lumière que la SELENCIA a fait des grands progrès en réduisant de façon significative les émissions de CO2. Concernant les émissions, elles proviennent principalement de deux postes :

- Les trajets domicile/travail (41%), dus notamment à une augmentation du nombre de collaborateurs et une augmentation de la présence au bureau depuis le déménagement dans le nouveau siège social,
- Et la flotte automobile (29%) sachant que les responsables de développement sont amenés, dans le cadre de leurs fonctions, à se déplacer pour rencontrer les courtiers indépendants qui distribuent les produits des assureurs SELENCIA et SELENCIA Retraite.

Afin de réduire encore ces émissions dans le futur, SELENCIA a mis en place plusieurs mesures :

### (a) *Outillage informatique plus performant*

Concernant les équipements informatiques, la Direction des systèmes d'information est engagée dans une démarche de durabilité au regard des équipements choisis pour nos collaborateurs.

Ainsi, le Datacenter Equinix PA6 a plusieurs labels durables, dont notamment le « Climate neutral data center pact », et la norme ISO 50001. Le Climate Neutral Data Center Pact est un engagement des acteurs de l'industrie et de l'association professionnelle des services

d'infrastructure cloud et des centres de données en Europe à atteindre la neutralité climatique d'ici 2030. La norme ISO 50001 est un modèle de management de l'énergie qui s'adresse à toutes les organisations, petites ou grandes, publiques ou privées. Ce modèle a pour but de guider ces organisations à réduire leur consommation énergétique et leurs dépenses tout en contribuant à la réduction de leur empreinte écologique.

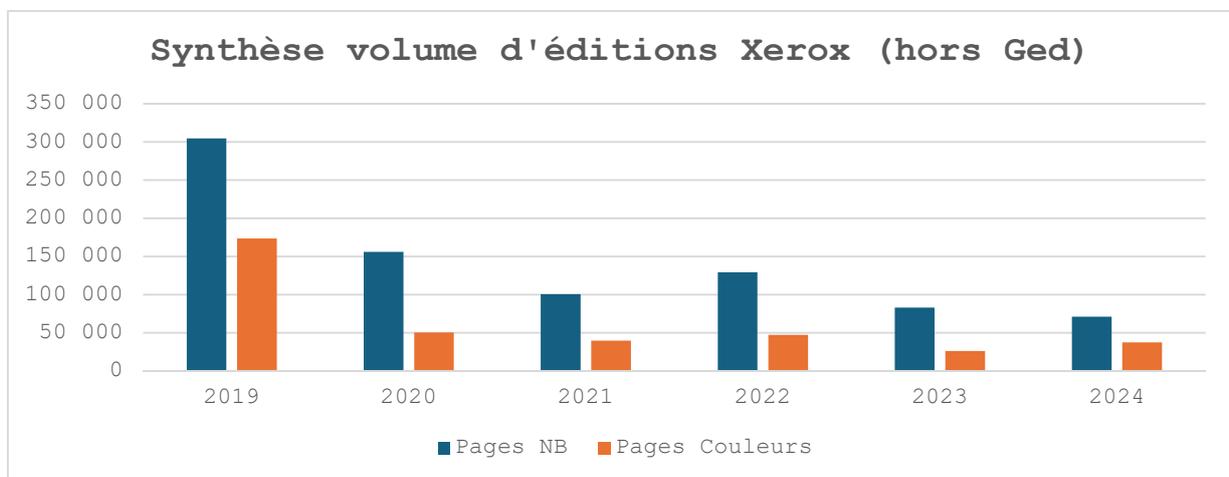
D'autre part, nous veillons à acheter des équipements durables pour équiper nos collaborateurs, et nous avons ainsi sélectionné une gamme d'ordinateurs et d'écrans durables composés à plus de 80% de composants recyclés et disposant d'une consommation électrique maîtrisée. De plus, nous portons une attention particulière à la durée de vie des équipements informatiques.

*(b) Sensibilisation des collaborateurs*

La sensibilisation des collaborateurs aux problématiques de durabilité passe d'abord par un engagement de l'entreprise en la matière, puisque la Direction des Ressources Humaines a mis en place des actions pour sensibiliser tous les collaborateurs à la démarche de durabilité de l'entreprise. En effet, tous nos collaborateurs ont été sensibilisés par des formations spécifiques, notamment grâce aux ateliers collaboratifs de la Fresque du Climat, qui permettent d'acquérir une vision systématique des enjeux du changement climatique et de ses conséquences. Outre ces informations, l'entreprise a aussi souhaité ajouter, dans l'enquête interne de satisfaction des salariés, People Vox 2024, une section spécifique ESG.

Enfin, SELENCIA mène aussi des actions concrètes quant à la sensibilisation des collaborateurs, comme l'organisation des journées d'archivage informatique ou encore la réduction des impressions. A cet égard, les collaborateurs ont été sensibilisés afin de réduire le nombre d'impressions et on peut constater une réduction notable, sur plusieurs années, du nombre d'impressions, comme en atteste les chiffres et les graphiques ci-dessous :

Nombre de Page	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Pages NB	304 638	156 094	100 651	129 240	83 006	71 119
Pages Couleurs	173 520	50 303	39 886	47 330	26 106	37 493



Concernant le trajet domicile/travail, un forfait mobilité durable a été mis en place à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023 dans la continuité de notre politique de Responsabilité Sociétale et Environnementale, permettant ainsi de valoriser les moyens de transports durables que sont les vélos, trottinettes et gyropodes. Le salarié a le choix entre le remboursement du Pass Navigo, le bénéfice d'une place de parking ou le bénéfice du forfait de mobilité durable qui est attribué sous la forme d'une indemnité mensuelle.

### *(c) Un tournant digital*

SELENCIA poursuit son engagement en matière de durabilité à travers le pilotage d'un tournant digital vis-à-vis de ses intermédiaires et ses clients par la digitalisation des opérations. A cet effet, des tunnels digitaux à disposition des courtiers/CGP ont été développés pour leur faciliter leur démarche de conseil auprès des souscripteurs/adhérents et pour augmenter le caractère durable de notre business model. On note alors une augmentation de l'utilisation de la dématérialisation : ainsi en 2024 les souscriptions/adhésions, versements libres et arbitrages réalisés par voie dématérialisée représentent 69% du total des actes réalisés, contre 57% en 2023, 51% en 2022 et 41% en 2021. Un projet « tunnel en marque blanche » a été lancé en 2023 et permet d'offrir à nos partenaires une interface dématérialisée pour réaliser les souscriptions/adhésions et les opérations durant la vie du contrat d'assurance.

En 2024 la refonte des sites internet SELENCIA et SELENCIA Patrimoine en éco-design a été amorcée.

## **1.2. Contenu, fréquence et moyens utilisés par l'entité pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement**

Les sujets de durabilité font l'objet de publications par SELENCIA et ses filiales, certaines publications répondent à des exigences réglementaires et d'autres témoignent d'une volonté de sensibilisation sur les engagements pris par notre Société.

### *Communications réglementaires en matière de durabilité*

SELENCIA a créé une page sur son site internet dans la rubrique « Engagements de durabilité » accessible à la page <https://www.selencia.fr/engagements-durabilite/>, où le public peut trouver ses engagements en matière de durabilité. Le présent rapport sera publié sur cette page où figurent déjà les rapports émis au titre des années 2021, 2022 et 2023.

Concernant les produits, le site <https://doc.selencia.fr> regroupe l'ensemble de la documentation pré-contractuelle, qui explique les engagements prévus par le support en termes de durabilité, ainsi que l'information périodique définie par l'annexe IV du Règlement délégué, qui décrit comment les engagements du support en terme de durabilité ont été atteints, pour les

supports se qualifiant comme Article. 8 ou Article. 9 au regard du règlement européen dit SFDR, afin de les rendre facilement accessible au public.

De plus, par l'intermédiaire de sa documentation précontractuelle et aussi dans le cadre de l'information annuelle (relevés de situation annuelle) visant à informer ses clients, des communications et formations spécifiques sont réalisées régulièrement à l'attention de nos collaborateurs.

#### *Autres communications*

La communication des engagements de SELENCIA quant au respect des critères de durabilité est réalisée grâce à la publication régulière de rapports d'activités et de rapports règlementaires. De plus, SELENCIA a aussi relayé des contenus RSE et ESG sur ses comptes institutionnels des réseaux sociaux.

Par ailleurs, la filiale SELENCIA Patrimoine met aussi à disposition des différents distributeurs la liste des unités de comptes labélisés répondant aux critères RSE et ESG, ainsi que d'autres informations en matière de durabilité.

### **1.3. Produits financiers catalogués article 8 et de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, et part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité**

Les contrats multisupports proposés par SELENCIA respectent les obligations posées par la loi Pacte de 2019 en termes d'offre de supports en unités de compte, dans la mesure où ils comportent à minima un support d'investissement labellisé ISR (Investissement Socialement Responsable), une unité de compte « verte » et une unité de compte « solidaire ».

Ces contrats respectent également les dispositions de la loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte dont l'article 32 procède à la réécriture de l'article L. 131-1-2 du code des assurances qui prévoit déjà l'obligation de référencer des unités de compte constituées de valeurs mobilières ou d'actifs ayant obtenu les labels reconnus par l'Etat satisfaisant aux objectifs de transition écologique ou d'investissement socialement responsable.

De plus, les souscripteurs/adhérents peuvent avoir accès à des modes de gestion leur permettant de bénéficier de supports en unités de compte relevant de l'article 8 et/ou de l'article 9 de SFDR.

Enfin, la politique gouvernance produits – dite POG- a été revue en fin d'année 2023 pour les produits commercialisés après l'entrée en vigueur de l'ordonnance transposant DDA pour prendre en considération la durabilité dans le marché cible.

Au 31 décembre 2024, SELENCIA propose des contrats qui intègrent au moins une option d'investissement promouvant des caractéristiques environnementales et sociales. L'ensemble des produits commercialisés par SELENCIA peuvent donc être qualifiés d'Article 8. Aucun produit ne relève de l'article 9 du règlement SFDR.

S'agissant des supports en unités de compte proposés dans les contrats multisupports, SELENCIA relaie à ses souscripteurs l'information délivrée par les sociétés de gestion concernant leur classification au regard des articles 8 et 9 du règlement SFDR sur le site <https://selencia.doc.fr>

SELENCIA et ses filiales ont agréé ces types de support dès 2019. Actuellement près de 820 supports sont classés comme relevant des articles 8 et 9. La liste détaillée des supports en unités de compte classifiés en article 8 et article 9 se trouve au point 10 du présent Rapport.

Ces supports en unités de compte représentent 724 millions d'euros fin 2024 sur le total des supports en unités de compte investies soit 71% du total des unités de compte investies.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution consolidé depuis 2021 :

date référencement		(Tous)						
Selencia		X						
Nombre de Code ISIN	Étiquettes de lignes	Étiquettes de colonnes						
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total général
<b>8</b>		<b>47</b>	<b>32</b>	<b>64</b>	<b>51</b>	<b>37</b>	<b>7</b>	<b>238</b>
		25	16	49	35	27	7	159
	(1)		1					1
	(2)	1						1
	(3)	21	15	15	16	10		77
<b>9</b>		<b>16</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>9</b>		<b>45</b>
		3	1	4	1	2		11
	(1) (2) (3)		1					1
	(1) (3)	1		2				3
	(2)		1					1
	(2) (3)	1			1			2
	(3)	11	4	3	2	7		27
<b>Total général</b>		<b>63</b>	<b>39</b>	<b>73</b>	<b>55</b>	<b>46</b>	<b>7</b>	<b>283</b>

Unités de compte labellisées :

- (1) Finansol,
- (2) Greenfin,
- (3) ISR.

Au 31 décembre 2024, le fonds en euros de SELENCIA ne relève pas de l'article 8 ni de l'article 9 du règlement SFDR.

Depuis déjà quelques années, SELENCIA a mis en marche sa transformation durable à partir des principes définis par son ancien actionnaire, Ageas.

L'année 2023 a marqué un tournant pour SELENCIA avec son intégration au sein du groupe CARAC. Cette transition s'est accompagnée d'évolutions, notamment en matière de finance durable, afin d'aligner l'entreprise aux ambitions de durabilité définies par la CARAC.

**En 2024, SELENCIA a affirmé son rôle d'acteur de la transition en élaborant une stratégie d'investissement durable, pleinement alignée avec celle de la CARAC.** Aussi, des travaux visant à définir les axes stratégiques de cette dernière ont été menés en collaboration avec les équipes de la CARAC, principalement centrés sur l'intégration des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance), l'intégration d'une part d'actifs durables et la gestion des risques climatiques.

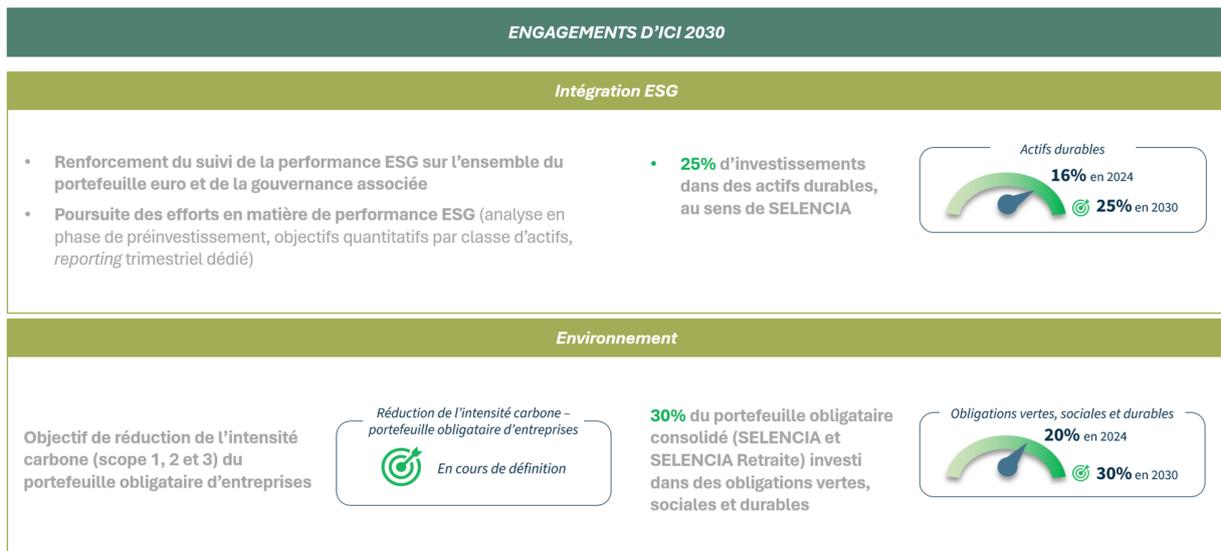
Le présent rapport fait état des analyses d'indicateurs sur ces thématiques dans la gestion des investissements de SELENCIA sur l'année 2024, en cohérence avec la société mère.

## Chiffres clés 2024

- **20% d'obligations vertes, sociales et durables**, d'entreprises et souveraines, investies en 2024 (**objectif de 30% d'ici 2030**) sur le portefeuille consolidé de SELENCIA et SELENCIA Retraite
- **16% d'actifs durables au sein des placements Euro (objectif de 25% d'ici 2030)** et 9% des placements Euro et unités de compte confondus

## A.2. Stratégie d'investissement durable

SELENCIA a défini une stratégie d'investissement durable ainsi que des objectifs quantitatifs pour les placements Euro, présentés comme suit :



**L'élaboration de la stratégie d'investissement durable de SELENCIA s'est basée sur les jalons de celle de la CARAC, afin de répondre aux enjeux principaux suivants :**

## **Contribuer à une meilleure gestion des risques**

Convaincue que le risque financier est intrinsèquement lié au risque extra-financier, SELENCIA mène une analyse des risques couvrant l'ensemble des classes d'actifs de son portefeuille, à savoir les obligations (d'entreprises et souveraines), les fonds collectifs (d'actifs cotés et non cotés) et l'immobilier détenu en direct.

SELENCIA intègre les risques ESG dans ses décisions d'investissement via l'application d'exclusions sectorielles. Également, elle réalise annuellement une analyse des controverses et de la performance extra-financière du portefeuille obligataire d'entreprises.

## **Analyser et prendre en compte de manière spécifique les enjeux de climat et de biodiversité**

Par la nature de ses activités et de ses investissements, et à l'instar de la CARAC, SELENCIA est concernée par la nature au travers du concept de double matérialité :

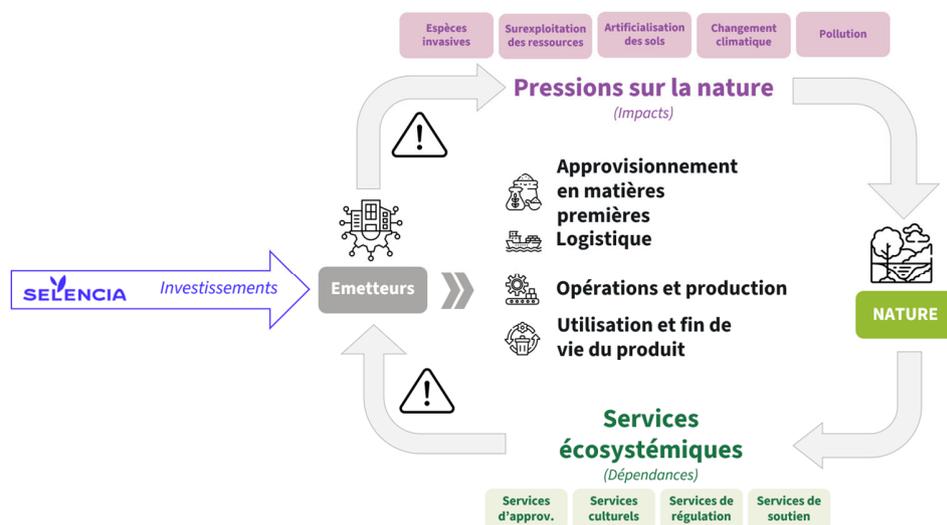
- **Impact de la nature sur les activités d'investissement**

Les émetteurs sont exposés à des risques **physiques** (sécheresses, montées des eaux, catastrophes naturelles...) et des **risques de transition** (évolution du mix énergétique, obsolescence de certains modes de transport, actifs échoués...). Les émetteurs peuvent également être dépendants d'un certain nombre d'écosystèmes dont la dégradation peut avoir des effets néfastes sur leurs modèles économiques et leur rentabilité.

- **Impact des activités d'investissement sur la nature**

SELENCIA investit dans des entreprises ayant des chaînes de valeur complexes pouvant impacter directement (ou indirectement) les écosystèmes. Ces impacts peuvent avoir des effets néfastes venant surenchérir les crises climatiques et nuire à la préservation de la biodiversité.

*Figure X : Illustration de la relation entre les pressions sur la nature, les services écosystémiques et les activités d'investissement de SELENCIA*



Face à ces enjeux, SELENCIA conduit des analyses approfondies relatives aux risques physiques et de transition, à la fois climatiques et de biodiversité, pesant sur son portefeuille (voir la section H de ce rapport).

## A.3. Actifs durables en portefeuille

### Définition

Dans le cadre de la définition de la stratégie d'investissement durable, SELENCIA a précisé ce qu'elle considère comme actifs durables pour chaque classe d'actifs, en alignant sa définition avec celle de la CARAC.

**En 2024, SELENCIA s'est fixé un objectif d'investir au minimum 25% de ses placements Euro dans des actifs considérés comme durables à horizon 2030.**

Les investissements suivants sont considérés comme « durables » au sens de SELENCIA et de la CARAC<sup>1</sup> :

- **Obligations :**
  - Les obligations vertes, sociales ou durables,
  - La part d'un actif considérée comme alignée à la Taxonomie européenne,

<sup>1</sup> Depuis 2022, la Carac a développé une méthodologie dédiée à la définition et l'intégration des actifs considérés comme durables. Cette méthodologie a été révisée en cohérence avec les meilleures pratiques du marché et les exigences réglementaires et assure ainsi que les objectifs fixés sont alignés avec la vision du Groupe de la durabilité. Cette méthodologie est celle considérée pour SELENCIA.

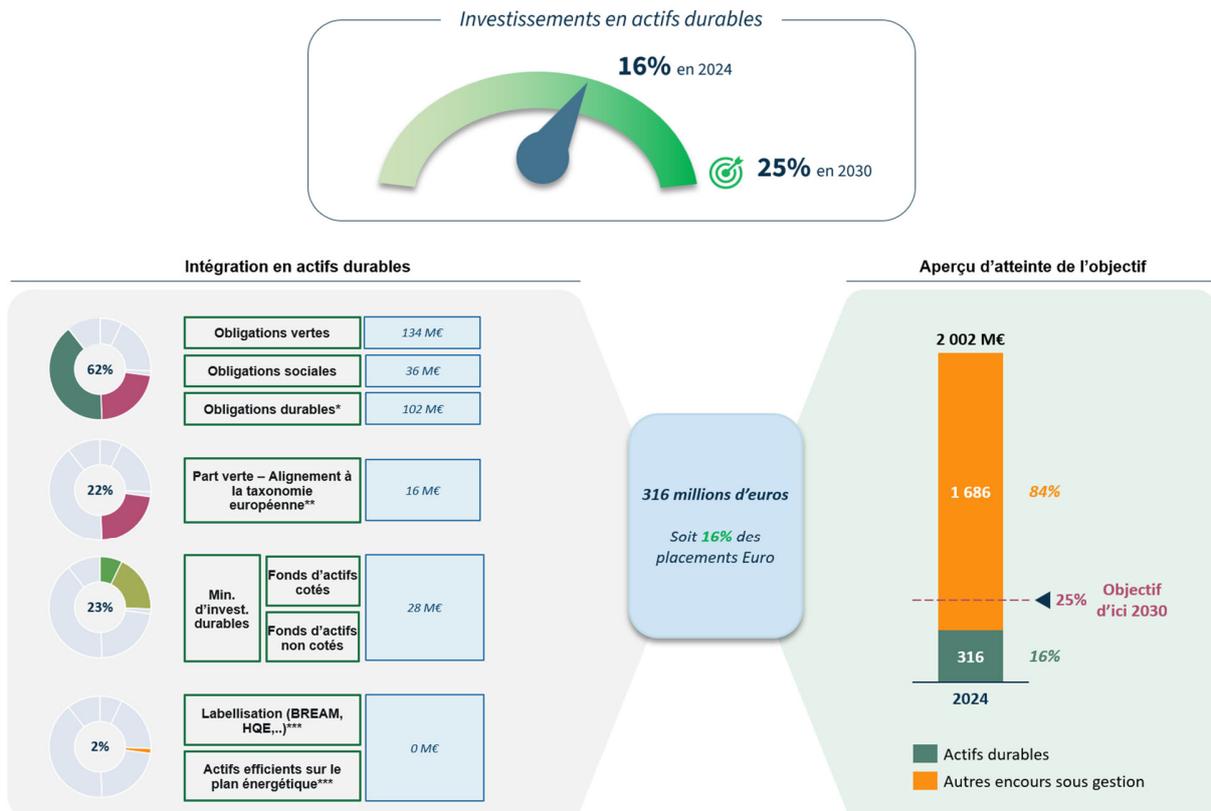
- **Fonds collectifs d'actifs :**
  - La part d'objectif minimum d'investissement durable des fonds classifiés Articles 8 et 9 au sens du Règlement SFDR,
- **Immobilier détenu en direct :**
  - Les actifs immobiliers considérés comme efficaces, justifiant un diagnostic de performance énergétique (DPE A et B),
  - Les bâtiments justifiant d'une performance environnementale qualifiée d'excellente par le biais de certains labels.

Cette approche structurée permet à SELENCIA de piloter de manière opérationnelle l'atteinte de ses objectifs quantitatifs, et l'année 2025 sera consacrée à leur mise application à travers le déploiement d'une feuille de route dédiée.

## Périmètre des placements Euro

Au 31 décembre 2024, SELENCIA comptabilise 316 millions d'euros d'actifs durables, tels que définis par SELENCIA et la CARAC, soit 16% des placements Euro.

Figure X : Aperçu des objectifs d'investissements en actifs durables pour les placements Euro



Notes : (\*) Sustainable Bonds ; (\*\*) pas de double comptage pour les obligations vertes durables alignées à la Taxonomie ; (\*\*\*) pour le périmètre des actifs immobiliers détenus en direct. Sources : SELENCIA, INDEFI, données extra-financières ISS.

L'intégration des fonds à travers leur minimum d'investissement durable est en ligne avec l'approche de la CARAC, souhaitant renforcer l'engagement envers l'ensemble des sociétés de gestion partenaires (voir la section F de ce rapport).

## A.4. Démarche d'intégration ESG pour les différentes classes d'actifs

### Structure du portefeuille et périmètre couvert

Au 31 décembre 2024, SELENCIA gère **2,0 milliards d'euros** au sein des placements Euro. Les investissements sont gérés en direct et de manière externalisée, soit via des mandats de gestion soit au travers de fonds. Selon la classe d'actifs, SELENCIA intègre des pratiques d'intégration ESG tout au long des différentes phases d'investissement.

Figure X : Pratiques d'intégration ESG par classe d'actifs du périmètre des placements Euro de SELENCIA



Note : (\*) La politique d'exclusion se fait ex ante, c'est-à-dire avant la décision d'investissement, à la différence des autres suivis se faisant ex post. Sources : SELENCIA, INDEFI.

Les placements gérés en direct (hors filiales) sont minoritaires. Ces placements concernent l'immobilier détenu en direct et des produits structurés.

La majorité des investissements de SELENCIA sont gérés à travers des mandats confiés à des sociétés de gestion (notamment les obligations). Pour ces actifs, la décision d'investissement se base sur la sélection des gérants, qui doivent avoir les capacités de respecter les exclusions et règles établies par SELENCIA.

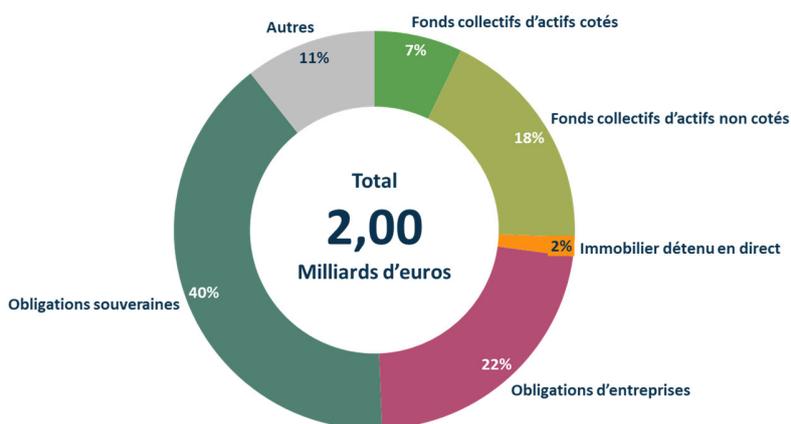
SELENCIA investit également dans une gamme variée d'actifs à travers des intermédiaires de gestion de manière indirecte (i.e., fonds collectifs). Parmi ceux-ci :

- Les fonds collectifs incluant des actifs non cotés, qui regroupent les placements en capital-investissement, en dette privée et en infrastructure ;
- Les fonds collectifs comprenant des actifs immobiliers ;
- Les fonds collectifs comprenant des actifs cotés, qui englobent une diversité d'instruments tels que des actions, des instruments monétaires et obligataires, ainsi que des produits alternatifs, structurés et convertibles.

Au 31 décembre 2024, la considération des critères ESG de SELENCIA couvre **84%** des encours totaux. Cette couverture peut être ventilée de la manière suivante :

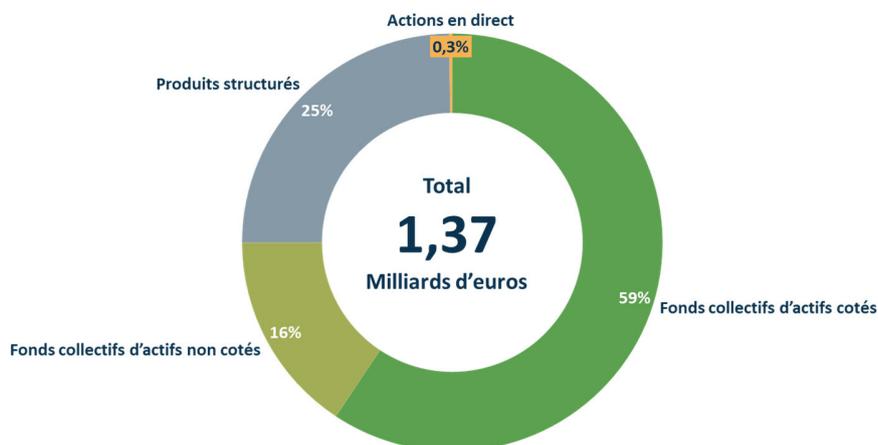
1. Une couverture de **89%** pour les placements Euro – les 11% restants (« Autres » dans le graphique ci-dessous) concernent des instruments financiers spécifiques (i.e., relatifs à la trésorerie et/ou à des produits dérivés), et pour lesquels les données ESG analysées ne sont pas pertinentes ;
2. Une couverture de **75%** pour les unités de compte – les 25% restants concernent des actifs alternatifs et structurés, et pour lesquels les données ESG analysées ne sont pas pertinentes.

*Figure X : Structure du portefeuille Euro de SELENCIA au 31 décembre 2024*



Sources : SELENCIA, INDEFI.

*Figure X : Structure des unités de compte de SELENCIA au 31 décembre 2024*



La performance extra-financière est suivie par SELENCIA pour l'ensemble du portefeuille obligataire (placements Euro) ainsi que pour les fonds collectifs (placements Euro et unités de compte). L'ensemble des pourcentages affichés au sein du présent rapport sont rapportés en montant investi par SELENCIA.

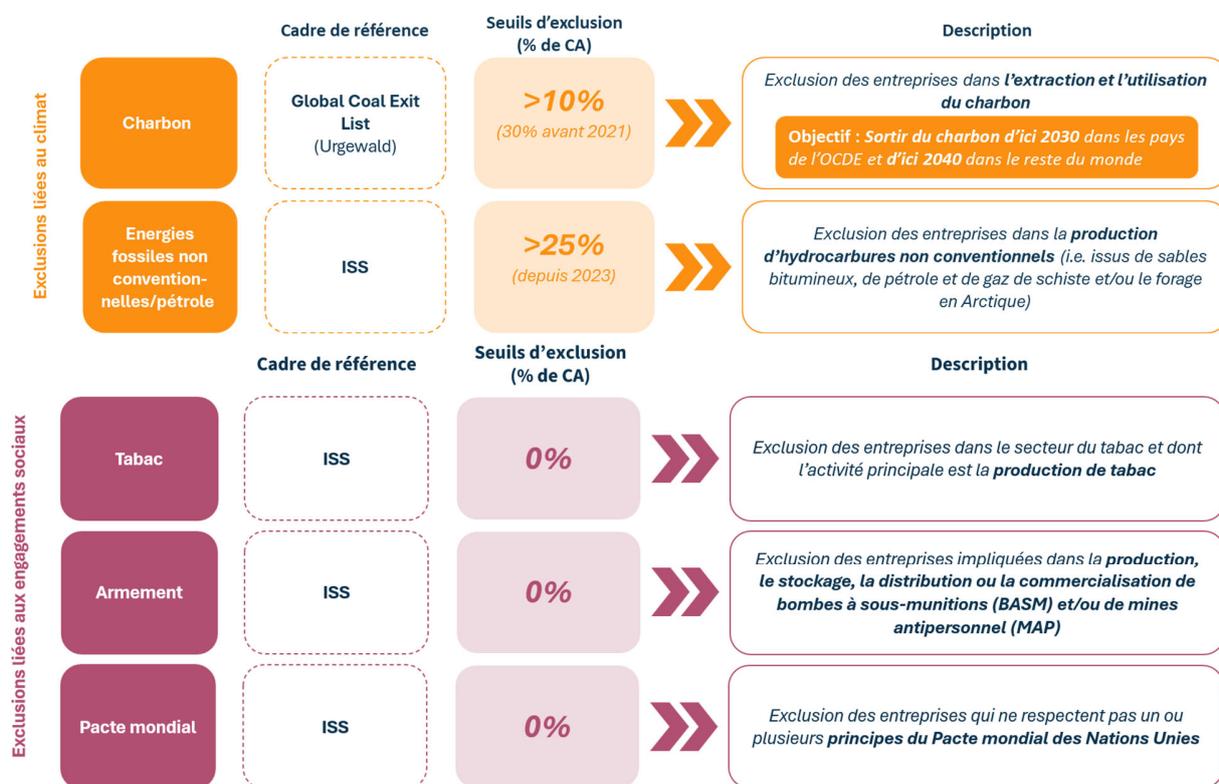
## Intégration ESG sur le portefeuille obligataire

### *Politique d'exclusion appliquée au portefeuille obligataire*

En 2024, la liste d'exclusion de SELENCIA provenait de la liste reçue par Ageas, ancien actionnaire de SELENCIA, datant de 2023. **En 2025, l'objectif est d'assurer la transition et de mettre en œuvre les outils nécessaires pour aligner progressivement la politique d'exclusion des placements Euro avec celle de la CARAC, afin de se conformer pleinement à cette dernière.**

Les exclusions relatives aux nouveaux investissements portent sur les critères suivants :

Figure X : Thématiques couvertes par la politique d'exclusion de la CARAC



Sources : CARAC, SELENCIA, INDEFI, données extra-financières ISS.

#### Alignement du portefeuille de SELENCIA sur le périmètre obligatoire d'entreprises :

L'ensemble des titres en portefeuille obligatoire d'entreprises respecte la politique d'exclusion sur le charbon de la CARAC, à l'exception d'une entreprise qui tire 12,8% de son chiffre d'affaires de la production de charbon par l'extraction minière. Néanmoins, elle représente moins d'1% du portefeuille d'obligations d'entreprises.

L'analyse des exclusions des entreprises dans la production d'hydrocarbures non-conventionnels n'a pas pu être réalisée en 2024 à cause d'un manque de données. Cette analyse pourra être réalisée en 2025 en obtenant l'accès aux données nécessaires sur la plateforme extra-financière ISS.

Concernant les engagements sociaux, l'ensemble des titres au sein du portefeuille obligatoire d'entreprises de SELENCIA respecte la politique d'exclusion.

### Performance extra-financière du portefeuille obligatoire

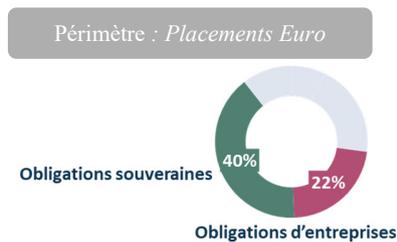
#### Note ESG du portefeuille obligatoire

Depuis 2023, SELENCIA analyse annuellement la performance extra-financière de son portefeuille obligatoire. Pour cela, elle s'appuie notamment sur les notes fournies par l'agence de notation extra-

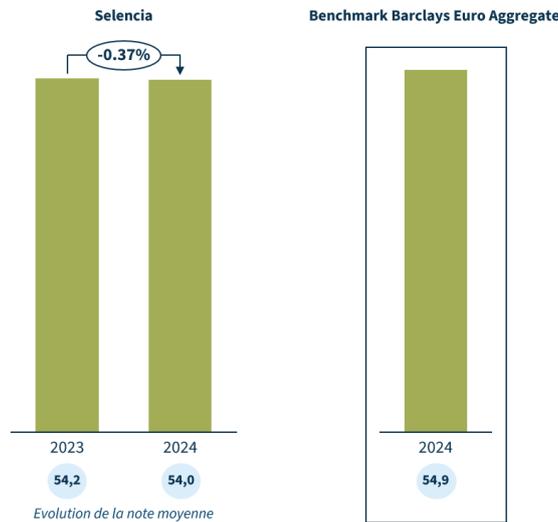
financière ISS qui analyse un ensemble de critères permettant d'évaluer la maturité d'un émetteur sur toutes les dimensions de l'analyse ESG. La notation proposée se décline au travers d'une note comprise entre 0 et 100, avec les seuils suivants :

- Performance médiocre : [0 – 24,9],
- Performance moyenne : [25 – 49,9],
- Performance bonne : [50 – 74,9],
- Performance excellente : [75 – 100].

Cette méthodologie est appliquée au niveau du (i) portefeuille obligataire consolidé, du (ii) portefeuille obligataire d'entreprises et du (iii) portefeuille obligataire souverain.

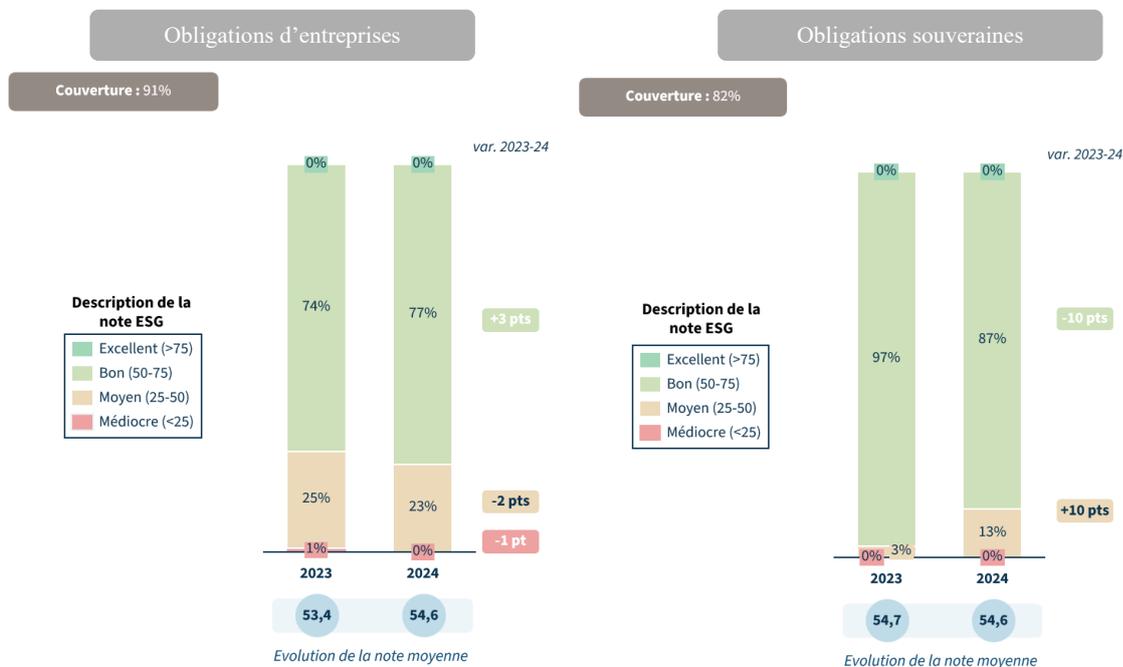


*Figure X : Evolution de la note ESG du portefeuille obligataire de SELENCIA au 31 décembre 2024 et comparaison avec son indice de référence, Barclays Euro Aggregate*



Sources : SELENCIA, INDEFI, données extra-financières ISS.

**Figure X** : Evolution de la note ESG des portefeuilles obligataires d'entreprises et souverain au 31 décembre 2024



Sources : SELENCIA, INDEFI, données extra-financières ISS.

Depuis 2023, la note ESG du portefeuille obligataire d'entreprises de SELENCIA s'est améliorée (+1,2 point), portée par une augmentation de 4 points de la part des notes considérées comme « bonnes » par ISS et par une diminution de l'exposition aux encours notés « moyens » ou « médiocres ».

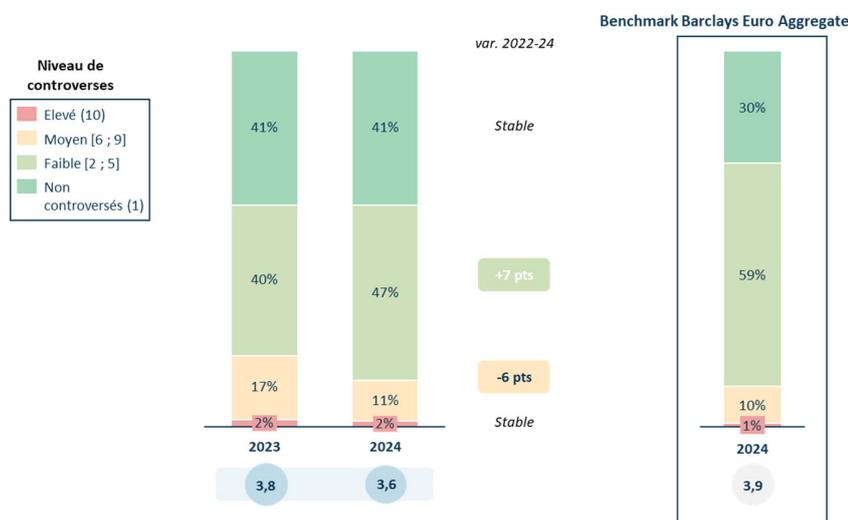
En 2024, la note ESG du portefeuille obligataire souverain de SELENCIA est restée relativement stable (-0,1 point). L'augmentation du nombre d'émetteurs considérés comme « moyens » s'explique notamment par la baisse des notes des Etats français (-1,1 point) et italien (-0,4 point).

### Score de controverses du portefeuille obligataire

#### Obligations d'entreprises



*Figure X : Analyse des scores de controverse du portefeuille obligataire d'entreprises au 31 décembre 2024 et comparaison avec son indice de référence, le Barclays Euro Aggregate*



Sources : SELENCIA, INDEFI, données extra-financières ISS.

En 2024, SELENCIA poursuit le suivi des scores de controverse ESG au sein du portefeuille d'obligations d'entreprises. Cette démarche inclut l'appréciation de l'intensité des controverses et le degré de participation des entreprises impliquées. Le niveau de controveres a amélioré (-0,2 points) par rapport à fin 2023 et reste au-dessous celui du Benchmark Barclays Euro Aggregate. L'évaluation de ces controveres s'appuie sur les données initiales fournies par ISS, enrichies par un examen approfondi afin d'affiner la compréhension des enjeux ESG.

## Intégration ESG sur le portefeuille des fonds collectifs d'actifs cotés et non cotés

### Politique d'exclusion appliquée au portefeuille des fonds collectifs d'actifs cotés et non cotés

Pour les nouveaux investissements, SELENCIA s'assure que les exclusions des sociétés de gestion partenaires soient *a minima* aussi engageantes que celles qu'elle a définies au niveau des investissements en obligations d'entreprises.

#### Alignement du portefeuille de SELENCIA sur le périmètre des fonds collectifs :

En 2024, SELENCIA n'a pas instauré de processus de contrôle des listes d'exclusion des sociétés de gestion partenaires. L'objectif est de le mettre en place à partir de 2025.

La politique d'exclusion de la CARAC inclut également des critères spécifiques concernant l'immobilier détenu en direct. Cependant, en raison de la part minimale de cette classe d'actifs dans le portefeuille de SELENCIA, elle n'a pour le moment pas été prise en compte.

## ***Performance extra-financière du portefeuille des fonds collectifs d'actifs cotés et non cotés***

SELENCIA effectue quatre analyses complémentaires portant sur l'intégration des critères de durabilité de ses investissements indirects, portant à la fois sur les sociétés de gestion mais également au niveau des fonds collectifs :

1. Une évaluation de la notation de performance des fonds collectifs en matière de développement durable, selon les données de Morningstar ;
2. Une étude sur les fonds collectifs ayant une labellisation extra-financière (i.e., ISR) ;
3. Une analyse relative aux classifications des fonds collectifs investis selon le Règlement SFDR.

Les résultats de ces analyses sont présentés ci-dessous.

Performance ESG des fonds collectifs d'actifs cotés et non cotés selon Morningstar

### **Fonds collectifs d'actifs cotés**

Périmètre : *Placements Euro*

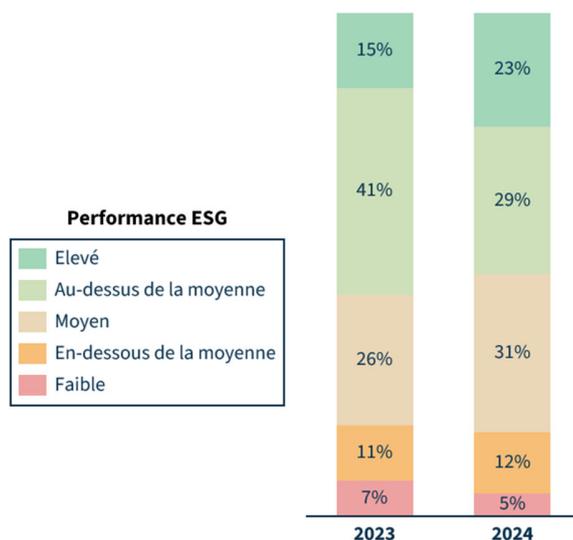


Périmètre : *Unités de compte*



Selon la méthodologie propriétaire de Morningstar, les fonds collectifs reçoivent une notation ESG sur une échelle allant de « faible » correspondant à 1 globe, à « élevé » représentée par 5 globes. La notation « Morningstar Sustainability Rating » est une mesure de la qualité de gestion des risques et opportunités ESG des entreprises dans lesquelles un fonds est investi, relativement à d'autres fonds.

*Figure X : Evolution de la distribution de la performance ESG des fonds collectifs, placements Euro et unités de compte confondus*



Sources : SELENCIA, INDEFI, données extra-financière Morningstar.

Les fonds collectifs investis par SELENCIA affichent une performance ESG supérieure à la moyenne du marché, marquée par une hausse de 8 points de la part des fonds à performance « élevée » et une baisse de 2 points de ceux considérés comme ayant une performance ESG « faible » par Morningstar.

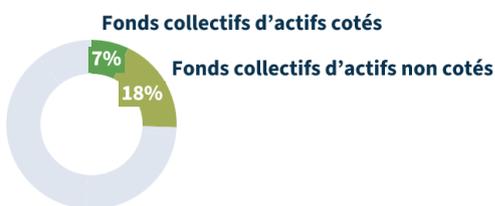
Labellisation des fonds collectifs d’actifs cotés et non cotés

SELENCIA analyse annuellement la labellisation des fonds dans lesquels elle investit, aussi bien pour les fonds des placements Euro que pour ceux des unités de compte.

Au 31 décembre 2024, 33% des fonds des placements Euro avaient une labellisation extra-financière, et 26% des fonds des unités de compte.

### Fonds collectifs d’actifs cotés et non cotés

Périmètre : Placements Euro



Périmètre : Unités de compte

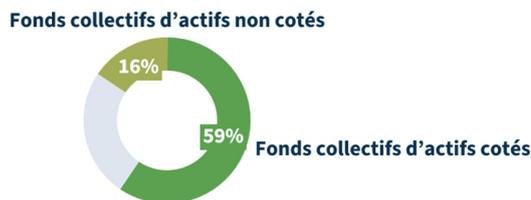
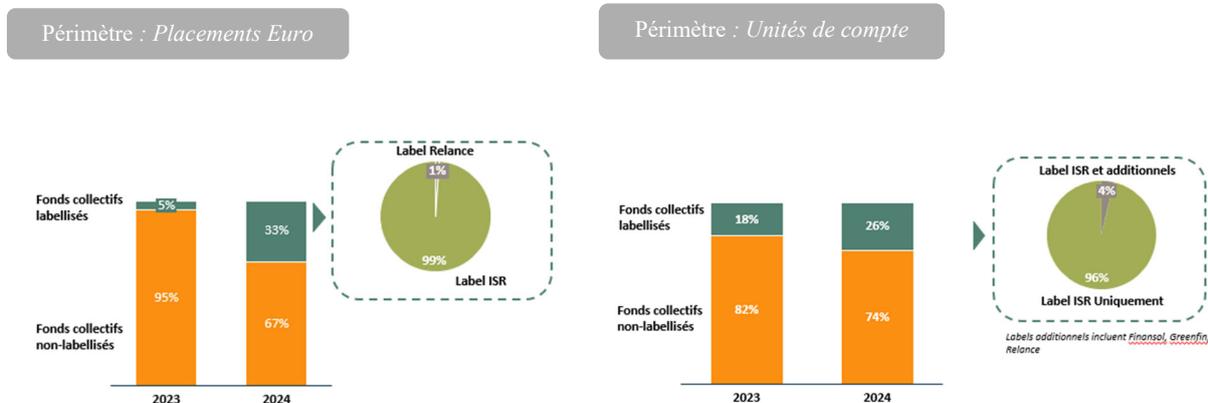


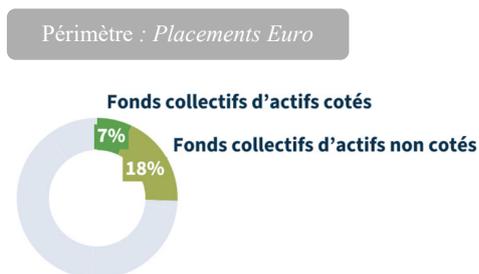
Figure X : Distribution des fonds collectifs labellisés



Sources : SELENCIA, INDEFI.

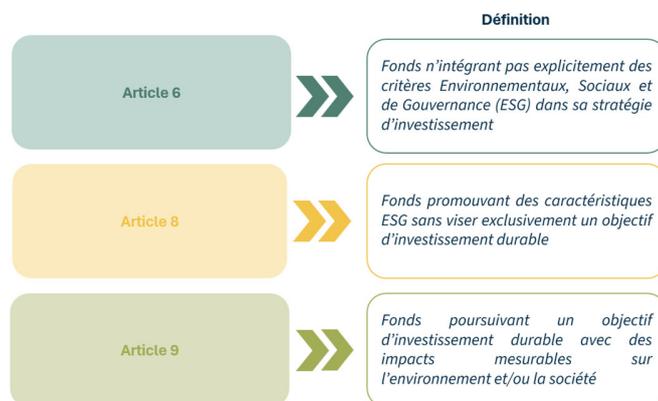
### Classification SFDR des fonds collectifs d'actifs cotés et non cotés

#### Fonds collectifs d'actifs cotés et non cotés



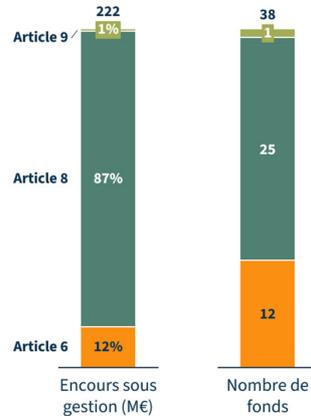
SELENCIA recense à travers un suivi granulaire l'ensemble des investissements au sein de fonds collectifs conformément au règlement UE 2019/2088 SFDR ou Disclosure entré en vigueur le 10 mars 2021.

Figure X : Description de la classification SFDR



Source : INDEFI.

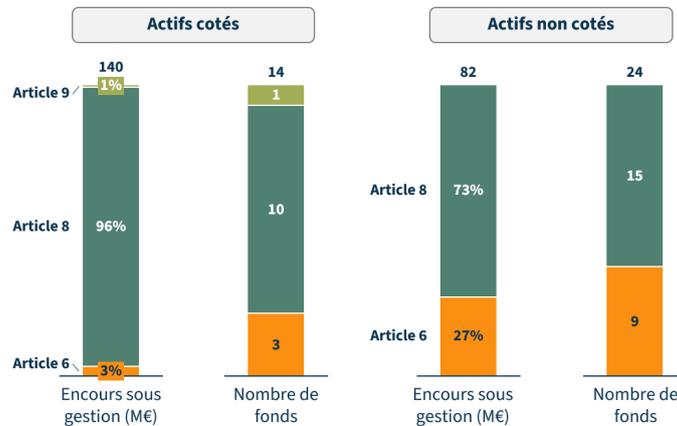
*Figure X : Répartition des classifications SFDR au niveau des fonds des placements Euro de SELENCIA au 31 décembre 2024*



Sources : SELENCIA, INDEFI.

Le détail de la classification SFDR des fonds par sous-jacent est présenté ci-dessous.

*Figure X : Répartition des classifications SFDR au niveau des fonds des placements Euro par type de sous-jacent au 31 décembre 2024*



Sources : SELENCIA, INDEFI, données extra-financières ISS.

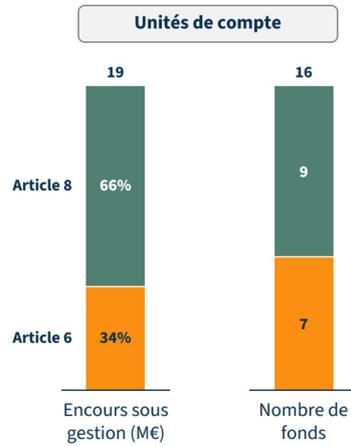
### Fonds collectifs d'actifs cotés et non cotés

Périmètre : Unités de compte

Fonds collectifs d'actifs non cotés

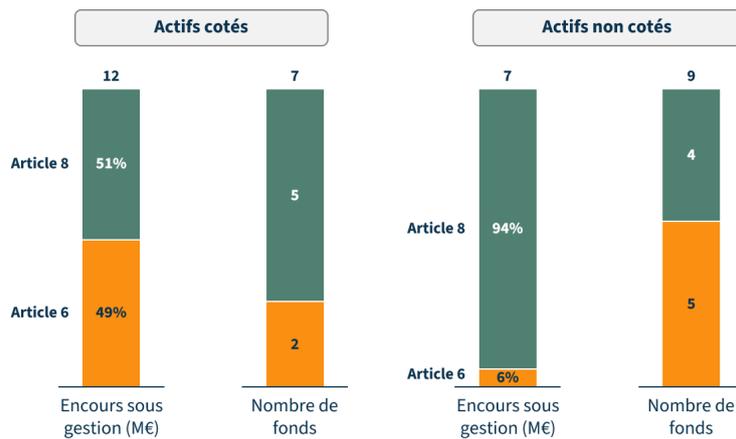


*Figure X : Répartition des classifications SFDR au niveau des fonds des unités de compte de SELENCIA au 31 décembre 2024*



Sources : SELENCIA, INDEFI, données extra-financières ISS.

*Figure X : Répartition des classifications SFDR au niveau des fonds des unités de compte par type de sous-jacent au 31 décembre 2024*



Sources : SELENCIA, INDEFI, données extra-financières ISS.

## B. Moyens internes déployés par SELENCIA -

SELENCIA est engagé dans une démarche active de durabilité qui mobilise l'ensemble de ses équipes : direction générale, direction financière, direction technique et produits, direction juridique, fonctions audit, risques et conformité mais aussi direction des ressources humaines et direction informatique, et sous la coordination du Secrétariat Général.

Les équipes de SELENCIA interagissent avec leurs collègues des filiales de SELENCIA : SELENCIA Retraite, SELENCIA Patrimoine et SELENCIA Services, ainsi qu'avec sa société mère La CARAC, dans le souci constant d'une meilleure efficacité : partage d'informations, groupes de travail ...

Depuis 2021, une veille permanente sur ce sujet a été mis en place par la direction juridique afin d'informer et de mobiliser les collaborateurs et s'agissant d'un sujet très transverse, des réflexions ont été entamées sur la meilleure gouvernance à mettre en place pour faire rayonner la culture de la durabilité dans l'entreprise.

Ces réflexions ont abouti à la création du comité ESG dans le courant de l'année 2022 au niveau de SELENCIA et ses filiales, répondant directement du Directeur Général de SELENCIA, et qui présente son plan d'action au conseil d'administration, ce qui souligne l'engagement de l'entreprise et l'importance qu'elle accorde aux aspects ESG.

Ce comité est composé des membres du Management Committee, des Responsables des fonctions clé Conformité, Actuariat, Risque et Audit et des responsables des fonctions directement impactées et son rôle est le suivant :

- Définition des actions à mener par les différents comités de SELENCIA et les Directions opérationnelles des différentes entités de SELENCIA et ses filiales,
  - Suivi de l'état d'avancement des différentes actions identifiées par chantier / comité / direction,
  - Coordination entre les différents chantiers,
  - Validation des rapports ESG,
- Evaluation de l'état d'avancement par rapport aux orientations stratégiques,
- Reporting de l'état d'avancement du chantier ESG auprès des conseils d'administration de SELENCIA et de ses filiales.

Les sujets liés à la durabilité seront intégrés aux compétences du Comité d'Audit, comité statutaire émanant du Conseil d'Administration, dans un souci d'amélioration constante de la qualité et de l'efficacité de la gouvernance.

Le Conseil d'administration exerce un rôle majeur dans le contrôle et la supervision de la gestion de l'entreprise. Conformément aux statuts, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité et veille à leur mise en œuvre par la Direction générale en prenant en considération

les enjeux sociaux et environnementaux. La gouvernance en matière de durabilité de SELENCIA sera progressivement redéfinie dans le cadre de l'intégration dans le groupe Carac.

D'autre part, considérant que le développement durable concerne et impacte la totalité des directions métiers, SELENCIA a décidé de ne pas se doter d'une direction dédiée au développement durable. A titre d'exemple, l'année 2024 a vu la poursuite des travaux sur la durabilité par les différentes directions de SELENCIA :

- Direction technique et produits : travail avec les sociétés de gestion pour le référencement d'unités de compte relevant de l'article 8 et de l'article 9 du règlement SFDR, travaux de réflexion sur la classification du fonds en euros, révision des marches cibles pour notamment prendre en compte la durabilité, etc ;
- Risk management : modélisation des risques de durabilité et réalisation des tests prévus par les régulateurs français et britanniques ;
- Direction financière : travail avec les sociétés dépositaires des mandats de gestion pour s'assurer du respect des principes guidant les investissements de la société, etc ;
- Direction juridique et conformité: participation aux groupes de travail avec la CARAC sur la CSRD, veille juridique à destination des opérationnels, et coordination sur les sujets de durabilité et le prestataire South Pole, révision des marches cibles pour notamment prendre en compte la durabilité, etc,
- Direction des systèmes d'information : mise en place d'actions concrètes pour réduire l'impact environnemental de la société, etc ;
  - Direction des ressources humaines : formations et sensibilisations à tous les collaborateurs.

Par ailleurs, et afin d'être en mesure de suivre ses indicateurs de durabilité pour ses placements financiers, SELENCIA dispose de licences ISS Global Access de Sustainalytics et de licences Morningstar Direct de Morningstar.

De plus, SELENCIA a mandaté la société South Pole, qui vient aux droits de la société CO2LOGIC, en 2024 afin de poursuivre la démarche entamée depuis plusieurs années, avec la société CO2Logic pour la mesure des émissions de CO2 et ce afin de poursuivre notre effort de réduction des émissions.

Enfin SELENCIA effectue chaque année une déclaration auprès de l'organisme CITEO qui indique que le bilan d'impact environnemental au regard des papiers pour l'année 2024 est le suivant : 12.275 tonnes déclarées avec une contribution de 1 063.75 euros pour les mises en marché 2024.

## C. Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance -

**Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance, notamment des organes d'administration, de surveillance et de direction, en matière de prise de décision relatives à l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la politique et la stratégie d'investissement de l'entité et des entités que cette dernière contrôle le cas échéant.**

Les principes de gouvernance sont déclinés dans la Charte de gouvernance. SELENCIA est gouverné par un Conseil d'administration dont les membres présentent une diversité de compétences et d'expériences acquises tout long de leur parcours professionnel. En accord avec la réglementation en vigueur, les membres du Conseil d'administration et les dirigeants effectifs disposent, à tout moment, de l'honorabilité, des connaissances, des compétences, de l'expérience et du temps nécessaire au bon exercice de leurs fonctions.

La gouvernance est duale, partagée entre un Président du Conseil d'administration et un Directeur général, lequel est secondé par un directeur général adjoint. L'organisation s'appuie sur des comités, certains transverses, communs à toutes les entités, qui permettent de s'assurer d'une bonne gouvernance.

Les instances de gouvernance de la Société bénéficient d'un suivi régulier des développements de la réglementation et des conséquences concrètes de celle-ci sur l'activité de l'entreprise ce qui leur permet de prendre les décisions requises en connaissance de cause.

Les membres des instances disposent des compétences requises afin de comprendre et d'appréhender au mieux les enjeux climatiques, sociétaux et de gouvernance, et les évolutions de la société pour permettre de stimuler l'accumulation d'expertise au plus haut niveau de l'organisation.

La création d'un comité spécifique ESG, fait suite à la volonté de la Direction Générale de placer la durabilité au centre des priorités et des actions de SELENCIA et de ses filiales et de mettre en exergue la dimension ESG au sein de tous les niveaux de l'activité de la société.

Le Conseil d'administration contrôle la mise en œuvre de cette stratégie en validant les orientations de la société sur les enjeux énergie climat en s'appuyant sur les travaux du comité ESG. Le Conseil d'administration par le biais de la Direction Générale met en œuvre les moyens aux fins d'identifier et de cartographier les différents enjeux, en priorisant les décisions susceptibles d'avoir une incidence sur ces problématiques. Le présent rapport est présenté au Conseil d'administration annuellement.

Inclusion, conformément dans les politiques de rémunération des informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées à l'intégration des risques en matière de durabilité

La rémunération des collaborateurs prend en compte des critères durabilité :

- Des objectifs communs sont prévus dans notre accord d'intéressement,
- Des critères RSE ont été ajoutés pour la part variable des commerciaux,
- Au titre de l'année 2024 un objectif collectif ESG a été fixé aux collaborateurs de classe 6.2 et 7.1.

Intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité

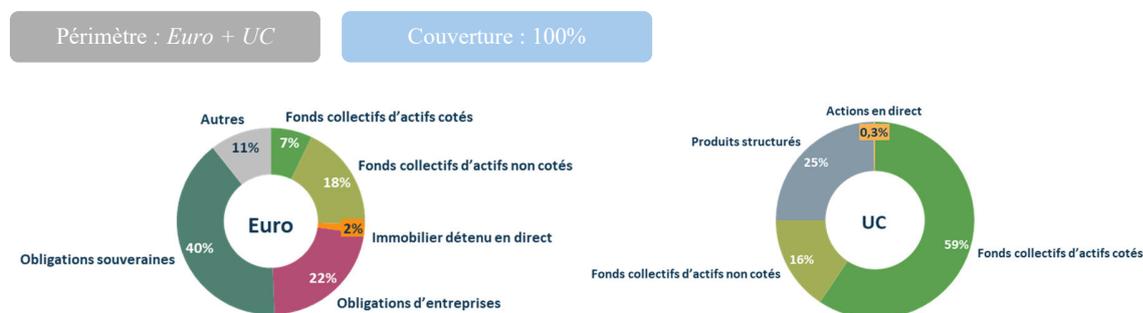
La charte de gouvernance de la société a été revue notamment afin d'intégrer le comité ESG, lequel mettra au cœur de la stratégie de l'entreprise les enjeux ESG.

Suite au changement d'actionnaire, cette charte est en cours de revue afin de prendre en compte les éventuelles adaptations dans le groupe, afin de tenir compte des ambitions en matière de durabilité du nouvel actionnaire, Carac.

# D. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion

## D.1. Stratégie d'engagement

### Investissements via les mandats et les fonds collectifs



Sur le périmètre des investissements dont la gestion est externalisée auprès de sociétés de gestion, SELENCIA favorise les sociétés de gestion signataires des Principes d'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI). Dans le cadre de cette approche, les sociétés de gestion signataires doivent publier les efforts réalisés en termes d'engagement ESG.

A défaut d'être signataire des UNPRI, SELENCIA requiert des sociétés de gestion qu'elles aient une politique d'investissement intégrant des critères ESG. Cette règle s'applique aux investissements délégués des placements Euro ainsi qu'à ceux libellés en unités de compte.

A l'avenir, SELENCIA sera encore plus exigeante quant à la performance ESG de ses sociétés de gestion partenaires et des fonds investis, en raison du renforcement significatif de sa politique d'investissement durable cette année.

Pour certains fonds collectifs investis dans des actifs non cotés, SELENCIA est représentée au sein des Conseils de Surveillance, ce qui lui permet de mettre en avant sa vision concernant les enjeux de durabilité.

## D.2. Politique de vote

### Investissements en actions détenues en direct

Hormis les détentions intra-groupe, SELENCIA ne détient pas d'actions en direct au sein des placements Euro. Au travers de ses placements en unités de compte, SELENCIA détient des actions en direct de manière marginale (0,3% du portefeuille des unités de compte).

Étant donné la très faible exposition des portefeuilles à des actions détenues en direct, la définition et la mise en place d'une politique de vote n'est pas pertinente pour un acteur tel que SELENCIA. Ainsi, SELENCIA n'a pas défini de politique concernant sa participation aux assemblées générales.

## Investissements en actions au sein de fonds collectifs

Périmètre : *Placements Euro*

Périmètre : *Unités de compte*



Couverture : 100%

Sur le périmètre des investissements en actions détenues via des fonds collectifs (environ 8,8% des placements Euro et unités de compte confondus), SELENCIA laisse à la société de gestion la liberté d'appliquer sa propre politique de vote.

# E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

Périmètre : Placements Euro

Depuis 2022, SELENCIA analyse annuellement le taux d'éligibilité et d'alignement à la Taxonomie européenne (EU 2020/852) des placements Euro, en se basant sur les données extra-financières ISS.

*Figure X : Explication de la Taxonomie européenne*



Sources : INDEFI, Commission européenne.

L'analyse d'éligibilité et d'alignement à la Taxonomie Européenne inclut l'ensemble des classes d'actifs du portefeuille détenu par SELENCIA, **sur l'actif général et les unités de compte**, à l'exception des obligations souveraines exclues de l'analyse car considérées comme non pertinentes. Le taux de couverture de l'analyse est de **76%**, les obligations souveraines couvrant **24%** du portefeuille total (**actif général et unités de compte confondus**) de SELENCIA.

Au 31 décembre 2024, le taux d'éligibilité à la Taxonomie européenne était de **2,7%** et le taux d'alignement était de **0,6%**, selon les données extra-financière ISS.

Au 31 décembre 2024, l'ensemble des titres en portefeuille obligataire d'entreprise respecte la politique d'exclusion sur le charbon de SELENCIA, à l'exception d'une seule entreprise qui réalise 12,8% de son chiffre d'affaires de la production de charbon par l'extraction minière (Anglo American Capital). Néanmoins, elle représente moins de 1% du portefeuille d'obligations d'entreprises.

## F. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de l'Accord de Paris

**Le changement climatique, marqueur de l'entrée dans une nouvelle ère environnementale, se matérialise de manière distincte selon les territoires.** Chaque territoire est confronté à des défis spécifiques en fonction de sa géographie, de ses ressources et de son niveau de résilience. Ces impacts, qu'ils soient liés aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la montée du niveau des océans ou à l'intensification des risques environnementaux, posent des défis majeurs et urgents. **La gestion de ces enjeux devient ainsi essentielle pour assurer la résilience de la société face aux transitions.**

Conscient de sa responsabilité dans l'accompagnement des transformations sociétales grâce à ses investissements, SELENCIA souhaite, au travers de sa stratégie d'investissement durable, s'engager pour le climat et contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris<sup>2</sup>.

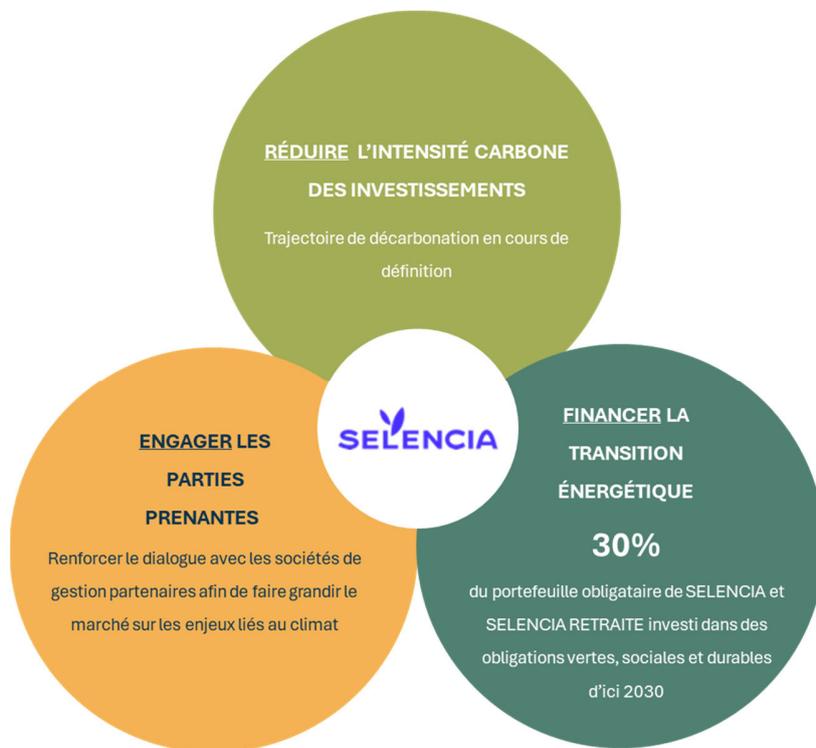
SELENCIA s'appuie sur trois piliers, Réduire, Financer et Engager pour bâtir sa stratégie Climat :

- Dans le cadre du pilier **Réduire**, SELENCIA souhaite définir une **trajectoire de décarbonation**, incluant un objectif quantitatif sur le portefeuille obligataire d'entreprises.
- Pour le pilier **Financer**, SELENCIA et SELENCIA Retraite ont défini un objectif de **30% d'investissement de leur portefeuille obligataire consolidé** (d'entreprises et souverain) **dans des obligations vertes, sociales et durables d'ici 2030**, les obligations vertes participant directement au financement de la transition énergétique.
- En vertu de son pilier **Engager**, SELENCIA souhaite engager le **dialogue avec ses sociétés de gestion partenaires**, afin de participer à la montée en maturité du marché sur les enjeux liés au climat.

---

<sup>2</sup> Maintenir « l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2°C au-dessus des niveaux préindustriels » et de poursuivre les efforts « pour limiter l'augmentation de la température à 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels. », à l'horizon 2100, selon l'*United Nations Climate Change*.

Figure X : Définition de la stratégie Climat de SELENCIA



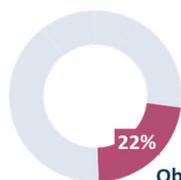
Sources : SELENCIA, INDEFI.

## F.1. Réduire l'intensité carbone des investissements

SELENCIA assure annuellement le suivi de différents indicateurs clés, qui serviront notamment de base à la définition d'une stratégie de décarbonation (scopes 1, 2 et 3).

Périmètre : Placements Euro

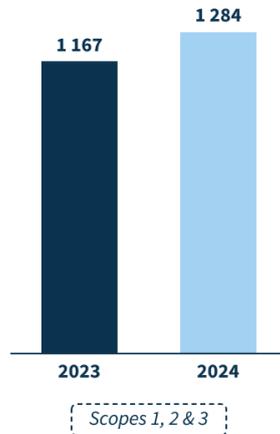
### Obligations d'entreprises



Obligations d'entreprises

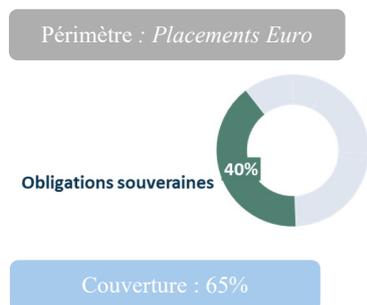
Couverture : 89%

*Figure X : Évolution de l'intensité carbone pondérée du portefeuille obligataire d'entreprises (tCO<sub>2</sub>eq/M€CA)*



Sources : SELENCIA, INDEFI, base de données extra-financières ISS.

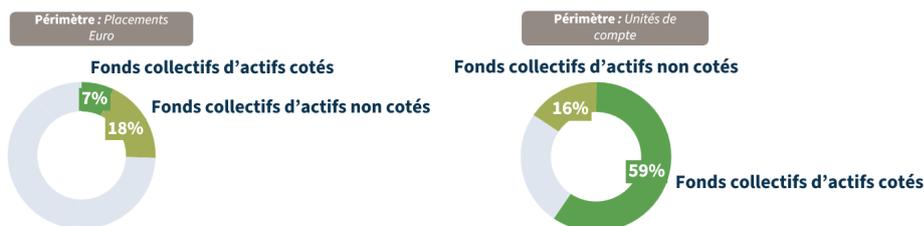
### Obligations souveraines



L'intensité carbone des entités souveraines – spécifiquement l'intensité de production (exprimée en tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> par million d'euros de PIB) qui englobe les émissions de production, ainsi que les scopes 2 et 3 par million d'euros de PIB – du portefeuille obligataire souverain de SELENCIA a été de 211 tCO<sub>2</sub>eq/M€PIB en 2024.

L'évolution de cette intensité d'émission ne peut pas encore être évaluée car cette analyse n'a pas été réalisée l'année dernière pour les obligations souveraines. Cependant, SELENCIA sera en mesure de montrer l'évolution par la suite.

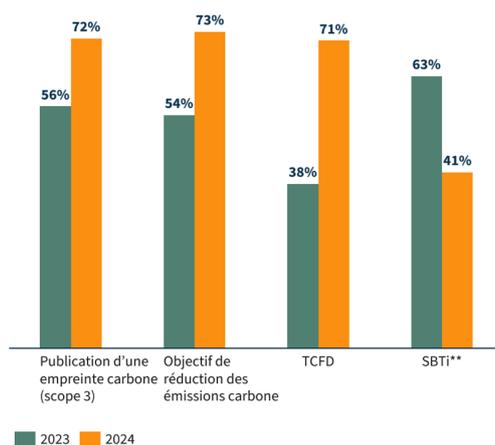
### Fonds collectifs d'actifs non cotés, fonds collectifs d'actifs cotés



Couverture : 74%

SELENCIA veille à ce que les sociétés de gestion partenaires aient des pratiques extra-financières matures. L'analyse des pratiques des sociétés de gestion porte sur les 30 sociétés de gestion les plus importantes du portefeuille en termes d'encours, couvrant 74% des fonds collectifs, placements Euro et unités de compte confondus. Chaque année, SELENCIA évalue leurs engagements et actions en matière de climat.

*Figure X : Illustration des initiatives en matière de climat des sociétés de gestion partenaires des placements Euro et des unités de compte\**



Notes : (\*) Les pourcentages sont rapportés en montant investi ; (\*\*) Les sociétés de gestion spécialisées en immobilier ont été exclues du périmètre de l'analyse SBTi, cette initiative n'étant pas pertinente pour ce type d'acteurs. Sources : SELENCIA, INDEFI, Rapports LEC 29 des sociétés de gestion, Climate Transparency Hub, TCFD.

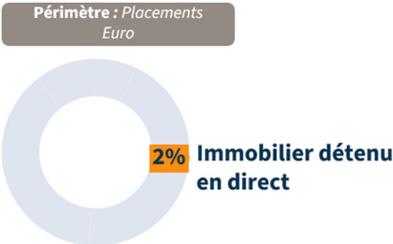
SELENCIA suit également de près l'engagement de ses sociétés de gestion partenaires dans des initiatives de place dédiées aux enjeux climatiques, telles que *Net Zero Asset Manager*, *Climate Action 100+* et l'initiative *Climat International*.

*Figure X : Illustration des initiatives en matière de climat des sociétés de gestion partenaires des placements Euro et des unités de compte*

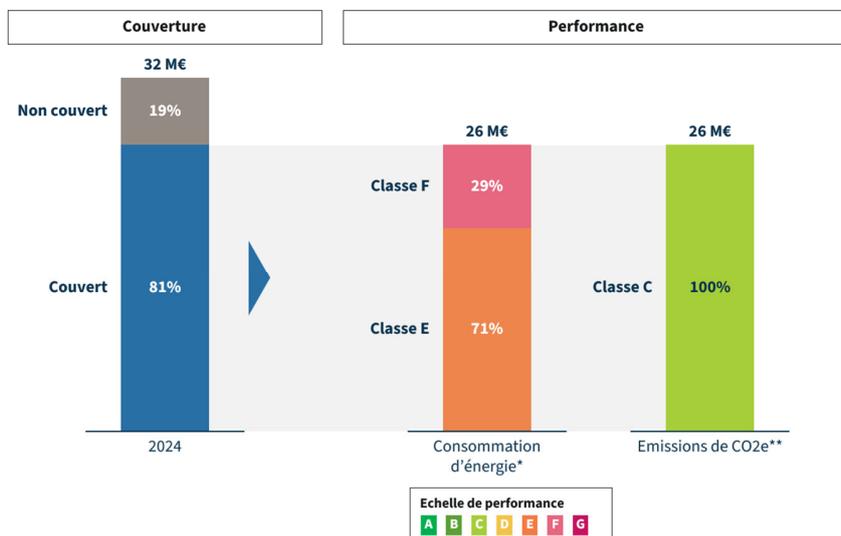


Sources : SELENCIA, INDEFI, Climate Transparency Hub.

**Immobilier détenu en direct**



*Figure X : Performance énergétique et thermique du parc immobilier de placement de SELENCIA au 31 décembre 2024, en encours sous gestion*



Notes : (\*) Simulation énergétique dynamique ; (\*\*) Simulation thermique réglementaire.

Sources : SELENCIA, INDEFI, i'énergie 2024.

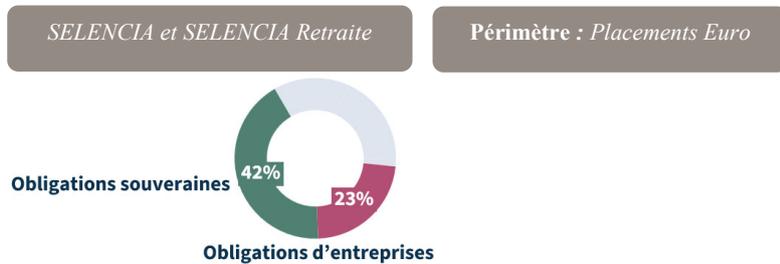
Ces analyses sont le résultat d'études de performance énergétique réalisées depuis 2022 par SELENCIA sur son portefeuille immobilier détenu en direct. Pour 4 des 6 immeubles, un diagnostic approfondi a été réalisé concernant de potentielles mesures d'améliorations pouvant être réalisées en termes d'efficacité énergétique et d'émissions de CO<sub>2</sub>.

Depuis cette année, la société mère de SELENCIA, la CARAC, a confié à Atream<sup>3</sup>, une mission dédiée à l'accompagnement du suivi et de l'analyse des performances extra-financières de son portefeuille immobilier. SELENCIA bénéficiera de cette collaboration pour la priorisation des rénovations énergétiques de ses actifs immobiliers, qui favoriseront notamment l'utilisation de matériaux durables et de technologies innovantes.

<sup>3</sup> Société de gestion spécialisée dans les actifs immobiliers et le *private equity*.

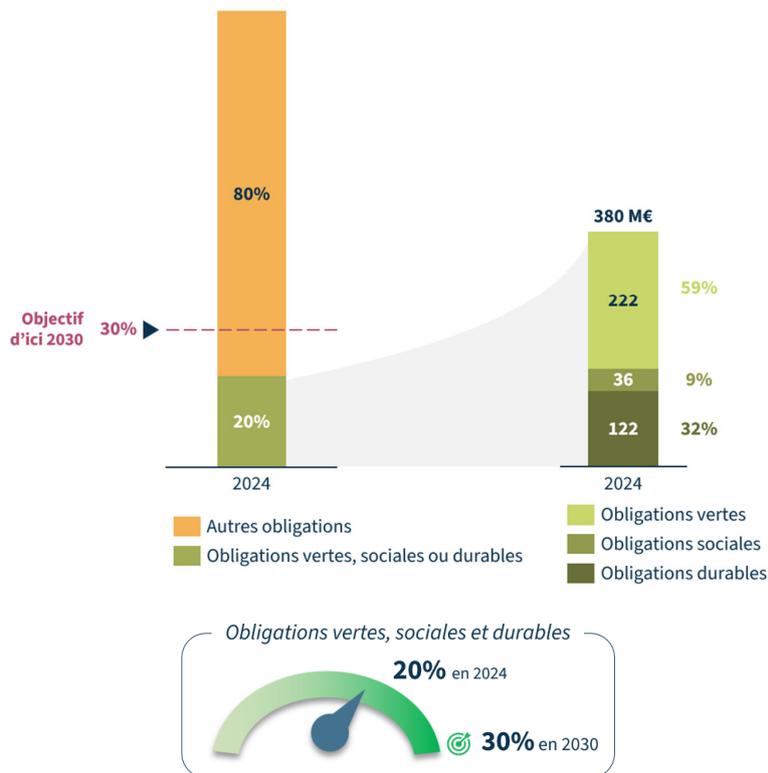
## F.2. Financer la transition énergétique

### Obligations



Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie d'investissement durable cette année, SELENCIA et SELENCIA Retraite s'engagent à soutenir la transition énergétique à travers leurs investissements et notamment de consacrer au moins 30% de leur portefeuille obligataire consolidé aux obligations durables (i.e., obligations vertes, sociales et durables).

Figure X : Part d'obligations vertes, sociales ou durables dans le portefeuille obligataire consolidé de SELENCIA et SELENCIA Retraite



Sources : SELENCIA, SELENCIA Retraite, INDEFI.

Au 31 décembre 2024, SELENCIA et SELENCIA Retraite détiennent 380 millions d'euros d'obligations vertes, sociales et durables, soit 20% du portefeuille obligataire consolidé. 96 millions

d'euros (soit 25%) proviennent d'obligations d'entreprises et 284 millions d'euros (soit 75%) d'obligations souveraines.

Sur le portefeuille obligataire de SELENCIA, 22% sont investis dans des obligations vertes, sociales et durables.

### **F.3. Engager les parties prenantes**

Dans le cadre de la définition de sa stratégie d'investissement durable et du renforcement de son rôle d'acteur responsable, SELENCIA souhaite davantage contribuer à la montée en maturité du marché sur les enjeux climatiques.

Pour cela, le dialogue avec les parties prenantes, notamment les sociétés de gestion partenaires, peut être un vrai facteur de changement, à l'instar de ce que la CARAC a développé ces dernières années.

SELENCIA veillera donc au renforcement de ce pilier pour 2025.

# G. Stratégie d’alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

La conservation et la restauration de la biodiversité représentent un défi majeur pour tous les acteurs économiques. Les activités économiques sont étroitement liées à la biodiversité, mais elles sont aussi largement responsables de son déclin.

Conscient de l’importance des enjeux relatifs à la biodiversité et de la nécessité d’agir, SELENCIA a commencé des travaux sur le sujet de la biodiversité et a notamment réalisé des analyses d’exposition du portefeuille. Ces analyses sont basées sur des outils préconisés par des organisations reconnues telles que la *Taskforce on Nature-Related Financial Disclosures* (TNFD) et le Fonds mondial pour la nature (i.e., WWF).

Ces premiers travaux d’état des lieux permettent de mettre en lumière l’impact et les dépendances du portefeuille de SELENCIA sur les écosystèmes. A date, aucune stratégie d’alignement aux objectifs long terme liés à la biodiversité n’a été définie par SELENCIA. Ce sujet sera cependant traité dans la redéfinition de la stratégie d’investissement durable dans le cadre de l’intégration au groupe CARAC.

## Obligations d’entreprises

Périmètre : *Placements Euro*

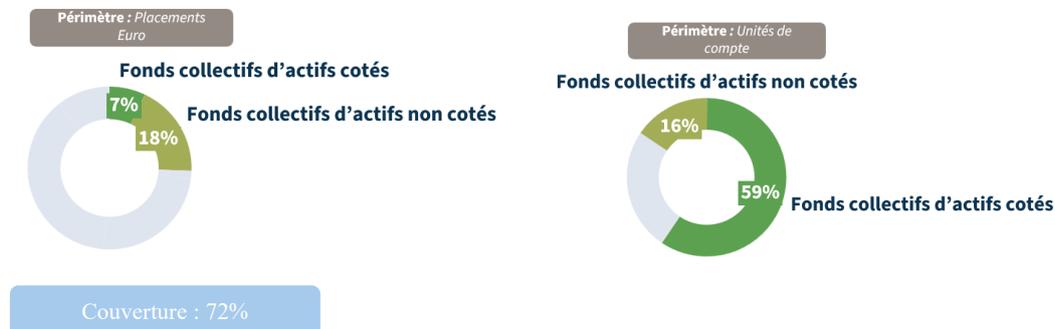
Couverture : 72%



Depuis 2023, SELENCIA analyse au sein de son portefeuille d’obligations d’entreprises le nombre d’entreprises ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité (SFDR PAI 7), selon les données extra financières ISS.

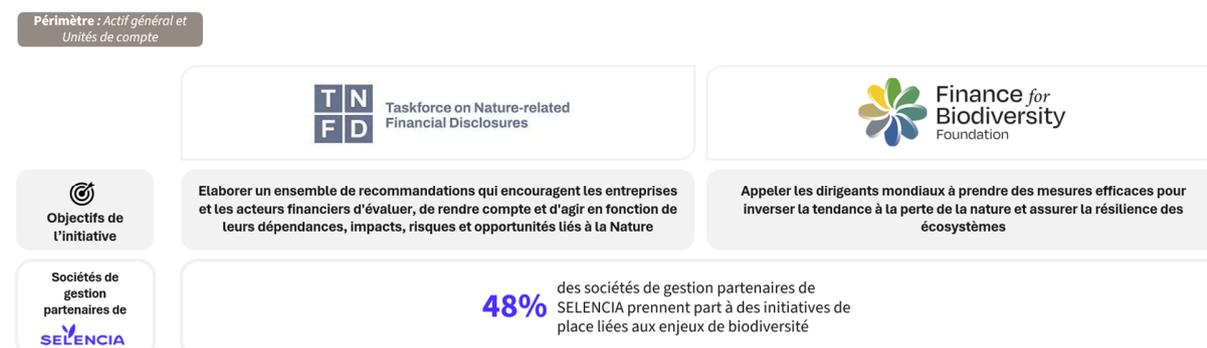
Sur la couverture de l’analyse (72%), 1% des encours sont reliés à un impact négatif sur des espèces en danger ou en voie d’extinction ; cela représente un titre dans le portefeuille (Exxon Mobil).

## Fonds collectifs d'actifs non cotés, fonds collectifs d'actifs cotés



Comme pour le climat, SELENCIA a analysé les pratiques des sociétés de gestion partenaires au regard des enjeux liés à la biodiversité. L'analyse porte sur les 30 sociétés de gestion (hors immobilier) les plus importantes du portefeuille en termes d'encours, couvrant 72% des fonds collectifs, placements Euro et unités des compte confondus.

*Figure X : Intégration des enjeux relatifs à la biodiversité par les sociétés de gestion partenaires\* de SELENCIA*



Sources : SELENCIA, INDEFI, Climate Transparency Hub.

# H. Démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

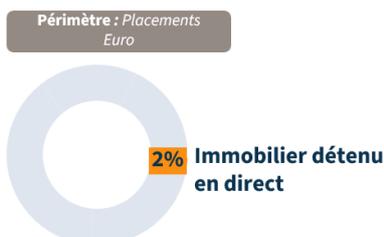
## H.1 Gestion des risques sur le portefeuille de SELENCIA

### H.1.1 Identification et évaluation des pressions et dépendances des investissements au regard des enjeux biodiversité

Selon le principe de double matérialité, SELENCIA évalue pour chacun de ses investissements les dépendances à la nature et ses services écosystémiques, ainsi que les pressions que ses investissements exercent sur la pérennité et l'équilibre de ces mêmes écosystèmes.

#### Dépendances et pressions sur le portefeuille immobilier détenu en direct

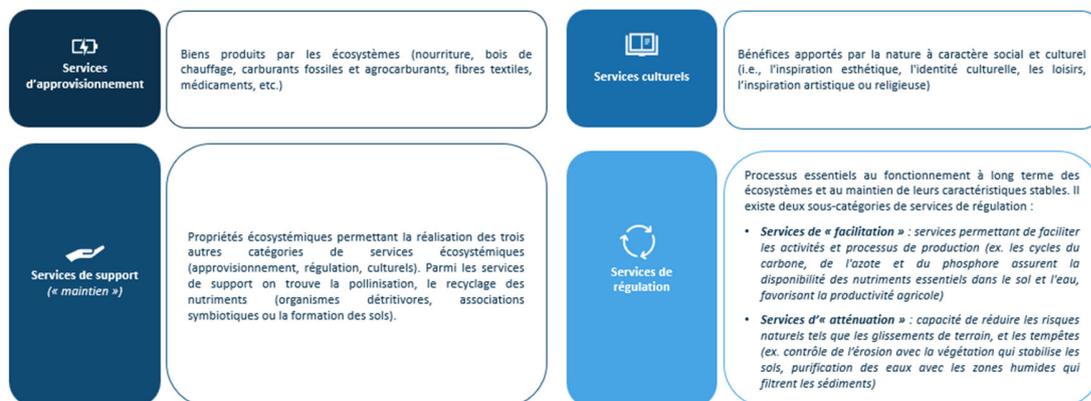
Depuis 2024, SELENCIA analyse les pressions et dépendances en matière de biodiversité sur son portefeuille immobilier détenu en direct, en utilisant l'outil WWF Biodiversity Risk Filter. **Développé par le WWF et recommandé par des initiatives comme la TNFD et l'ADEME, cet outil évalue les risques environnementaux et sociaux liés aux opérations et chaînes d'approvisionnement et permet d'analyser l'exposition du portefeuille à ces enjeux.**



#### *Dépendances du portefeuille immobilier détenu en direct au regard des services écosystémiques*

Quatre principales catégories de services écosystémiques ont été défini par les Nations Unies.

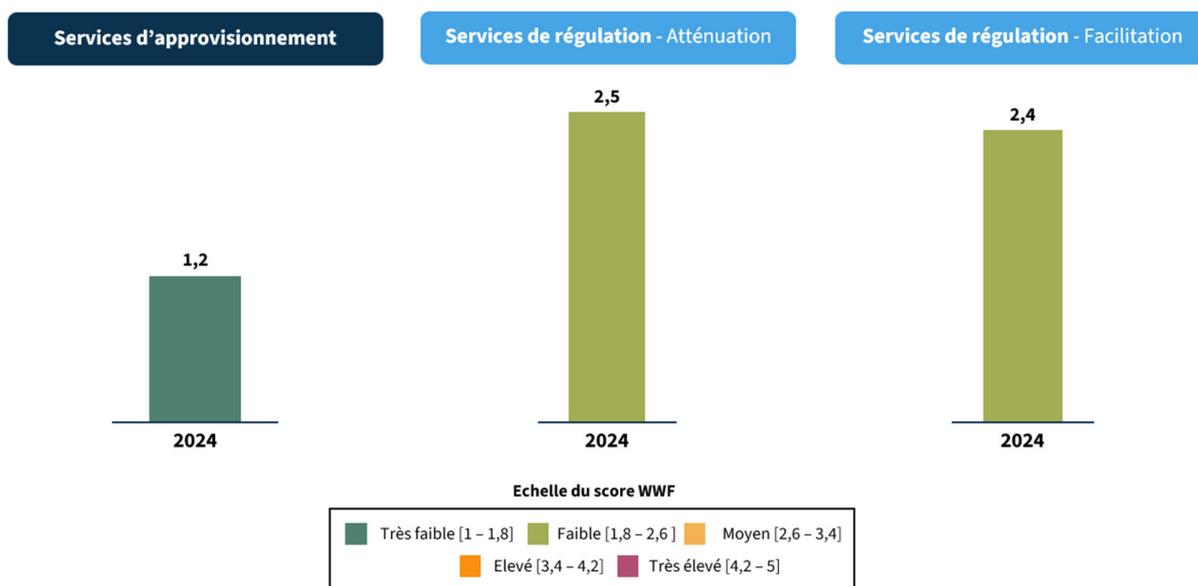
Figure X : Catégorisation de l'ONU des quatre principaux services écosystémiques



Sources : INDEFI, ONU.

En 2024, SELENCIA a réalisé l'analyse sur les services d'approvisionnement, de support et de régulation<sup>4</sup>. En effet, aucune dépendance (ou impact) n'a été identifiée au regard des services culturels au sein du portefeuille.

Figure X : Dépendances des actifs du portefeuille immobilier détenu en direct aux services d'approvisionnement au 31 décembre 2024



<sup>4</sup> Depuis la nouvelle catégorisation des services écosystémiques faite en 2013 par l'Agence européenne de l'environnement, les services de régulation et de support sont regroupés dans les analyses de dépendances dont celles faites par l'outil de WWF.

Sources : SELENCIA, INDEFI, WWF.

Les dépendances du portefeuille immobilier détenu en direct de SELENCIA demeurent relativement faibles (entre 1,2, et 2,5 sur une échelle de 5).

### ***Pressions du portefeuille immobilier détenu en direct sur la biodiversité***

SELENCIA a également eu recours à l’outil WWF pour évaluer la contribution de ses investissements aux cinq pressions impactant la biodiversité – définies par l’IPBES<sup>5</sup>.

*Figure X* : Classification des cinq pressions sur la biodiversité définies par l’IPBES

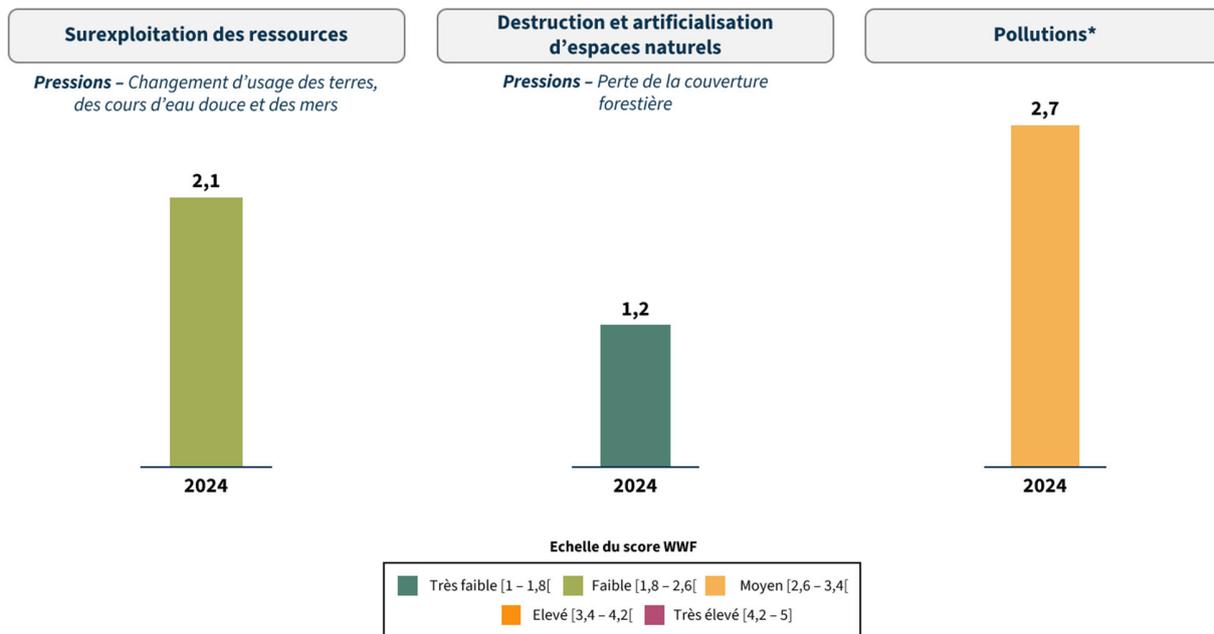


Sources : IPBES, ONU, SELENCIA, INDEFI.

L’outil *Biodiversity Risk Filter* n’intègre pas la pression du changement climatique, car ce sujet, très complexe, ne peut, à date, être simplifié en un indicateur comme pour les autres pressions. Par ailleurs, il considère que l’impact des investissements de SELENCIA sur la pression exercée par les espèces invasives sur la biodiversité est non matériel. Les scores relatifs aux trois autres pressions sont présentés ci-dessous.

<sup>5</sup> Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services.

Figure X : Pressions sur la biodiversité des actifs du portefeuille immobilier détenu en direct au 31 décembre 2024

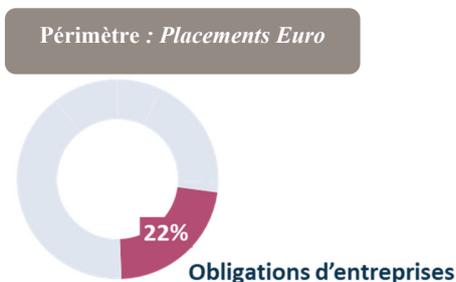


Note : (\*) pollution des eaux, des sols et de l'air.

Sources : SELENCIA, INDEFI, WWF.

Concernant l'artificialisation des espaces naturels, WWF met régulièrement à jour son outil. A titre d'illustration, le score moyen des actifs parisiens a connu une diminution grâce à plusieurs projets de végétalisation de l'espace public de Paris (+110 millions d'euros investis par Paris depuis 2020) ainsi que des initiatives du Plan Biodiversité 2024-2030.

## Dépendances et pressions sur le portefeuille obligataire d'entreprises



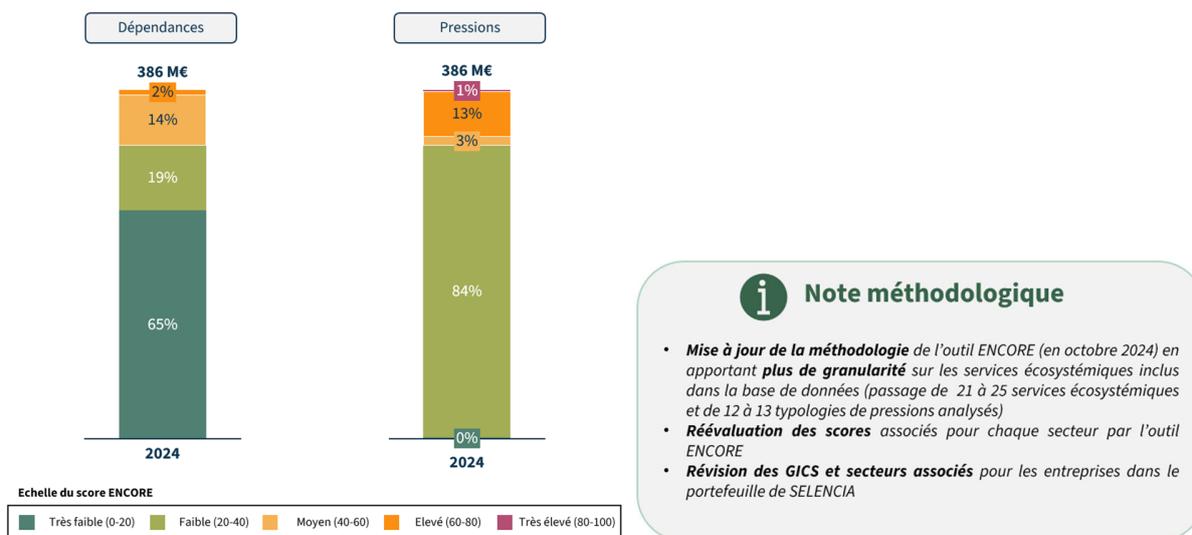
A l'instar de la CARAC, SELENCIA réalise depuis 2023 une analyse sectorielle du portefeuille obligataire d'entreprises en s'appuyant sur l'outil ENCORE (*Exploring Natural Capital Opportunities Risks and Exposure*).

Cet outil, recommandé par la TNFD, permet d'examiner les impacts et la dépendance des secteurs économiques vis-à-vis des services écosystémiques, c'est-à-dire des services naturels dont nous bénéficions gratuitement.

Utilisant la méthodologie LEAP (Localiser, Évaluer, Analyser, Préparer) préconisée par la TNFD pour cerner les risques et opportunités liés à la nature, cette analyse a été effectuée pour la première fois en 2023. À travers une grille sectorielle détaillée, qui associe à chaque secteur d'activité un processus de production spécifique, SELENCIA a évalué l'impact et la dépendance de ses investissements.

En 2024, l'outil ENCORE a mis à jour la méthodologie en apportant davantage de granularité sur les pressions et dépendances relatives aux services écosystémiques. Désormais, la base de données répertorie 13 pressions, contre 12 auparavant, et 25 services écosystémiques, contre 21 précédemment. Les résultats présentés ci-dessous pour 2024 (issus des scores relatifs aux dépendances et pressions) ne sont donc pas comparables à ceux de 2023 (issus du nombre de dépendances et pressions).

*Figure X : Pressions et dépendances aux services écosystémiques du portefeuille obligataire d'entreprises de SELENCIA par secteur*



Sources : SELENCIA, INDEFI, ENCORE.

Au 31 décembre 2024, 65% des obligations d'entreprises analysées ont un niveau de dépendances très faible aux services écosystémiques. Cela s'explique notamment par la prédominance du secteur financier, qui représente 64% du portefeuille obligataire d'entreprises, et présente des dépendances particulièrement faibles (8/100). Il est important de noter que la méthodologie de l'outil ENCORE n'intègre pas les émissions financées des institutions financières dans l'évaluation du niveau de dépendances.

Les obligations d'entreprises du portefeuille exercent un niveau de pressions relativement faible sur les services écosystémiques procurés par la nature. Les pressions les plus élevées proviennent des secteurs les

plus intensifs tels que les services aux collectivités (9% du portefeuille obligatoire d'entreprises en montant valorisé) et l'énergie (4%). Ces pressions concernent majoritairement les perturbations et nuisances sonores, lumineuses, la production et le rejet de déchets solides ainsi que la surconsommation d'eau.

## H.1.2. Identification et évaluation des risques physiques climatiques sur le portefeuille immobilier détenu en direct

Le risque climatique, tel que défini par l'EIOPA et l'ACPR, comprend deux composantes : (i) les risques physiques et (ii) les risques de transition. Les risques physiques sont définis comme suit.

*Figure X : Typologie des risques physiques climatiques*

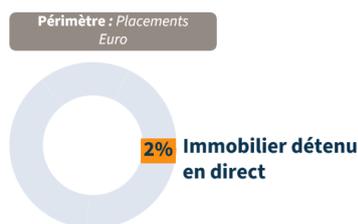
Risque	Définition	Catégorie de risque	Sous-définition
	Risques associés aux <b>dommages causés par des phénomènes naturels</b> , souvent aggravés par le changement climatique	Aigus	• Gravité accrue des phénomènes météorologiques extrêmes, comme les cyclones, les ouragans ou les inondations
		Chroniques	• Changements à plus long terme des modèles climatiques (e.g. hausse des températures)

Sources : INDEFI, TCFD.

L'analyse des risques physiques a été conduite à deux niveaux :

- Le premier, au niveau des risques des pays dans lesquels les actifs sont exposés ;
- Le second, au niveau des risques des adresses précises des actifs.

L'analyse de risques physiques s'effectue sur le portefeuille immobilier détenu en direct, où il est le plus matériel. Pour le portefeuille obligatoire d'entreprises ou souverain, ces données sont soit non disponibles soit non applicables au type d'actifs.



### *Risques physiques climatiques relatifs aux pays des actifs immobiliers détenus en direct*

Dans le cadre de la méthodologie de l'EIOPA, chaque pays se voit attribuer un niveau de vulnérabilité aux risques physiques. Trois niveaux d'exposition croissante à ce risque ont été définis (i.e., échelle de 1 à 3) par l'agence de notation Standard & Poor's en 2014. Ces expositions sont par ailleurs recommandées par l'Annexe 2 de l'étude réalisée en 2018 par l'ACPR sur l'exposition des assureurs français au risque du changement climatique.

Sachant que l'ensemble des actifs immobiliers détenus en direct par SELENCIA sont situés sur le territoire français et que la France est soumise à un risque de 1/3, le risque moyen du portefeuille est de 1/3.

## Risques physiques climatiques relatifs à la localisation des actifs immobiliers détenus en direct

Pour compléter cette analyse réalisée au niveau pays, SELENCIA a étudié les adresses de chaque actif immobilier afin d’avoir une vision plus granulaire des risques physiques auxquels est exposé son portefeuille immobilier détenu en direct.

L’analyse réalisée depuis 2023 par SELENCIA se fonde sur les données de l’Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique et sur les données du portail Géorisques qui estime le niveau de risques physiques climatiques associés à chaque commune française. Parmi les risques disponibles sur le portail Géorisques, cinq ont été retenus comme étant particulièrement pertinents pour l’analyse de l’exposition aux risques physiques climatiques du portefeuille immobilier détenu en direct de SELENCIA.

Figure X : Typologie des risques physiques climatiques analysés

Risque naturel*	Explication
 <b>Retrait et gonflement des argiles</b>	Les mouvements de gonflement du sol en saison des pluies et de rétraction du sol en saison sèche peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque naturel.
 <b>Inondation</b>	L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.
 <b>Mouvement de terrain</b>	Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol. Les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.
 <b>Radon</b>	Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.
 <b>Séisme</b>	Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol.

Note : (\*) par ordre de niveau de risque. Sources : CARAC, INDEFI, Géorisques, Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique.

Figure X : Évolution des risques physiques pondérés du portefeuille immobilier détenu en direct par SELENCIA



Sources : SELENCIA, INDEFI, base de données Géorisques.

Le portefeuille immobilier détenu en direct présente un risque pondéré modéré de 2,1/4. L'augmentation sur l'année (+0,6 point) par rapport à 2023 est notamment due à la mise à jour des données Géorisques. Cette revalorisation du niveau de risque témoigne d'une aggravation des impacts du changement climatique sur le territoire français, auquel les actifs de SELENCIA, par leur présence géographique sur certaines zones à risques, sont exposés.

Les actifs immobiliers détenus en direct sont particulièrement exposés aux risques de :

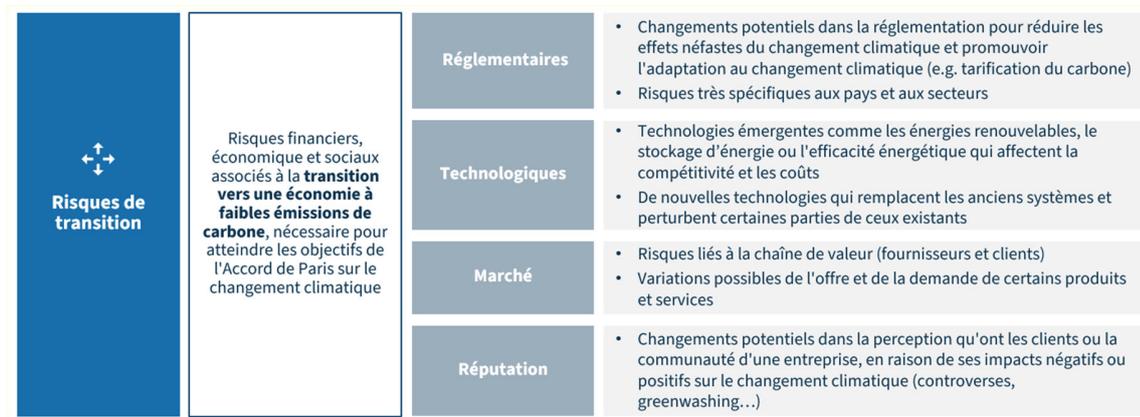
- Retrait et gonflement des argiles ;
- Mouvements de terrains ;
- Inondations.

Aucun actif immobilier détenu en direct du portefeuille n'est exposé à un risque élevé (supérieur à 3/4).

## H.1.3. Identification et évaluation des risques de transition climatiques

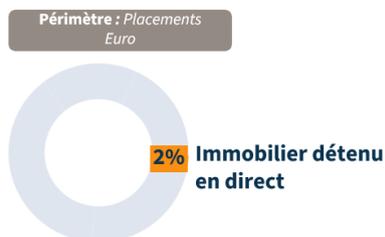
Les risques de transition sont définis comme suit.

Figure X : Typologie des risques de transition climatiques



Sources : INDEFI, TCFD.

### Risques de transition climatiques du portefeuille immobilier détenu en direct



Depuis cette année, SELENCIA a étendu l'analyse de l'exposition aux risques de transition à son portefeuille immobilier détenu en direct.

*Figure X : Exposition du portefeuille immobilier détenu en direct aux différents risques de transition climatiques*

Risque de transition	Explication	Mesure mise en place par SELENCIA
Réglementaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Conformité à la réglementation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Interdisant la location de biens affichant un DPE de classe G (2025), puis de classes F et E (2028 et 2034)</li> <li>➢ Rendant obligatoire la réalisation d'un DPE sur les bâtiments d'habitation collective</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude sur les travaux de rénovation des actifs à réaliser pour améliorer leur performance énergétique</li> </ul> 
Marché	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque de <b>perte de valeur des actifs liée à la préférence des locataires pour des bâtiments à haute efficacité énergétique</b></li> </ul>	
Réputation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque de dégradation de l'image de SELENCIA en cas de retard dans la conformité à la <b>loi Climat et Résilience</b> (i.e., location d'appartements énergivores)</li> </ul>	
Technologique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque de <b>perte de compétitivité</b> sans réduction des émissions liés à la consommation d'énergie</li> </ul>	

Niveau de risque		
<span style="color: green;">■</span> Faible	<span style="color: orange;">■</span> Moyen	<span style="color: red;">■</span> Elevé

Sources : SELENCIA, INDEFI, Légifrance.

Le portefeuille immobilier détenu en direct est exposé à des enjeux réglementaires importants. En collaboration avec la CARAC et Aream, SELENCIA travaille à renforcer la durabilité de son patrimoine, à travers l'étude des travaux de rénovation de ses biens à réaliser afin d'améliorer leur performance énergétique.

### **Risques de transition climatiques du portefeuille obligatoire d'entreprises**

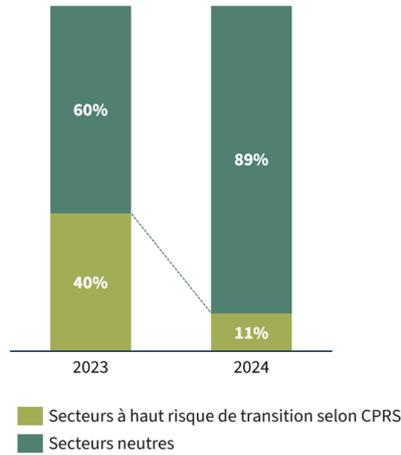
Périmètre : Placements Euro



Depuis 2023, SELENCIA a déployé une analyse des risques de transition liés au climat portant sur le portefeuille obligatoire d'entreprises.

L'analyse se base sur la méthodologie Climate Policy Relevant Sector (CPRS) de l'EIOPA, associant pour chaque secteur NACE38 un risque de transition. Sur une liste de 8 secteurs, la méthodologie considère comme risqués les 6 premiers : Combustibles fossiles, Services d'intérêt public intensifs en énergie, Bâtiments, Transport, Agriculture, Finance, Scientifique et Recherche et Développement et 'Autres'. Les secteurs ont été définis par la méthodologie CPRS afin d'identifier les secteurs où la politique d'action climatique serait la plus matérielle.

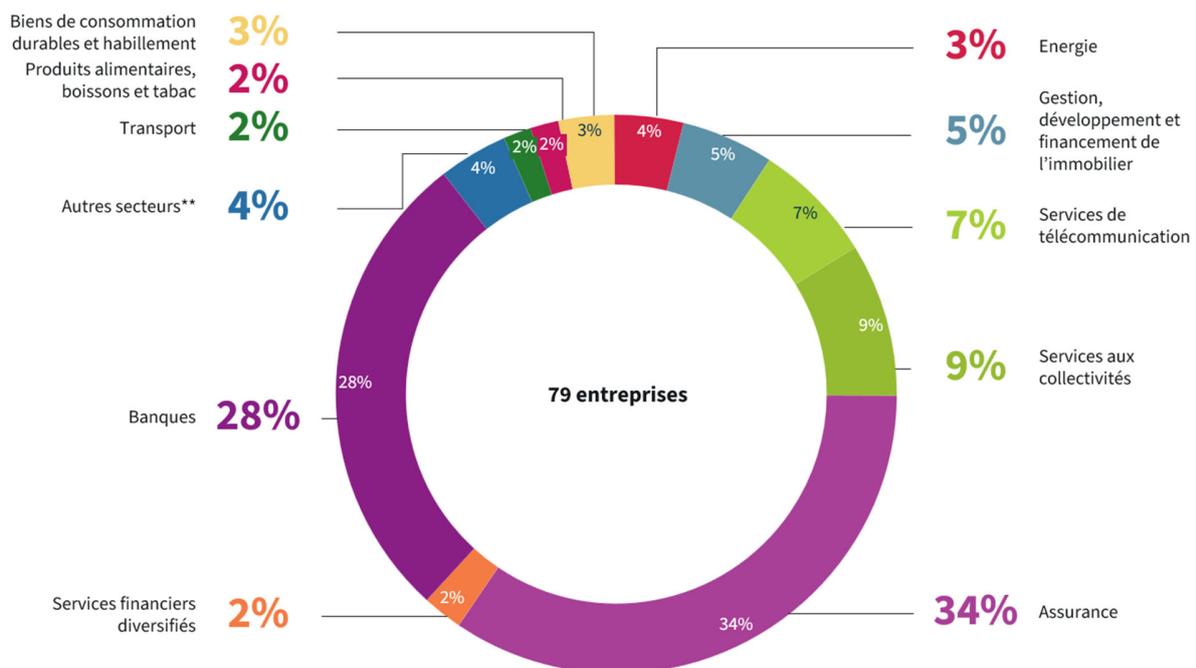
*Figure X : Classification du portefeuille obligataire d'entreprises de SELENCIA selon les secteurs à haut risque de transition*



Sources : SELENCIA, INDEFI, CPRS.

Pour étayer cette analyse basée sur les recommandations de l'EIOPA, SELENCIA réalise depuis 2023 une analyse reposant sur les recommandations de la TCFD et sur la méthodologie d'analyse de risques climat développée par INDEFI, un cabinet de conseil externe. Cette analyse fournit une vision statique des impacts potentiels du changement climatique sur les entreprises auxquelles SELENCIA est exposée au 31 décembre 2024, reposant sur les secteurs d'activité.

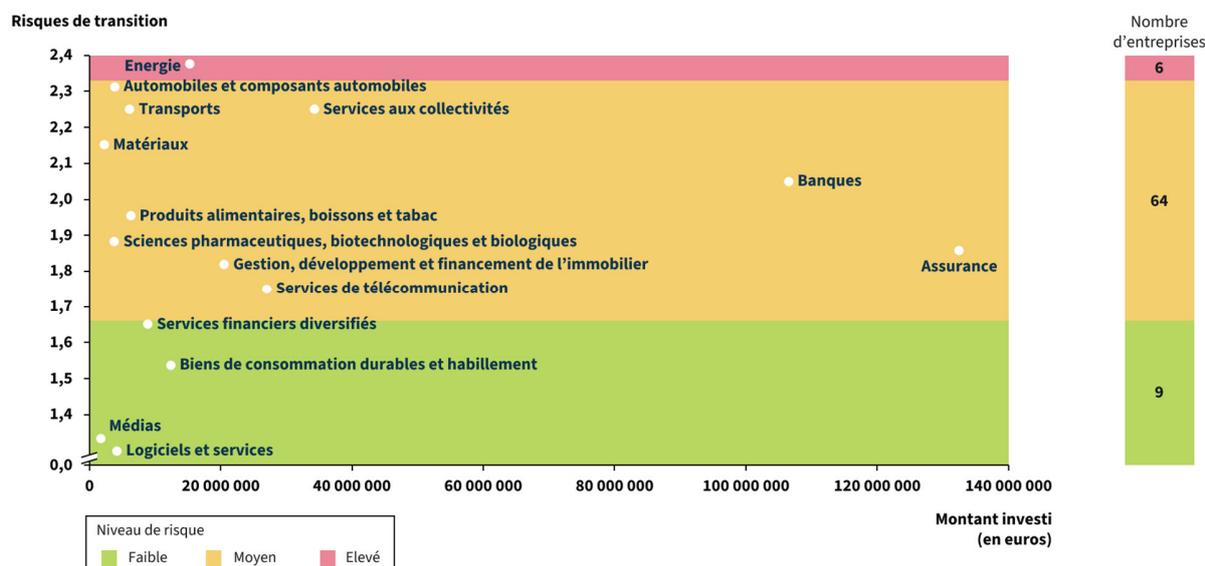
*Figure X : Classification du portefeuille obligataire d'entreprises de SELENCIA selon les GICS\* (24 secteurs)*





Notes : (\*) Global Industry Classification Standard ; (\*\*) Les autres secteurs comprennent les secteurs Logiciels et Services, Automobiles et composants automobiles, Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques, Matériaux et Médias. Sources : SELENCIA, INDEFI, GICS, TCFD.

Figure X : Cartographie sectorielle du portefeuille obligataire d'entreprises de SELENCIA aux risques de transition climatiques au 31 décembre 2024



Sources : SELENCIA, base de données INDEFI.

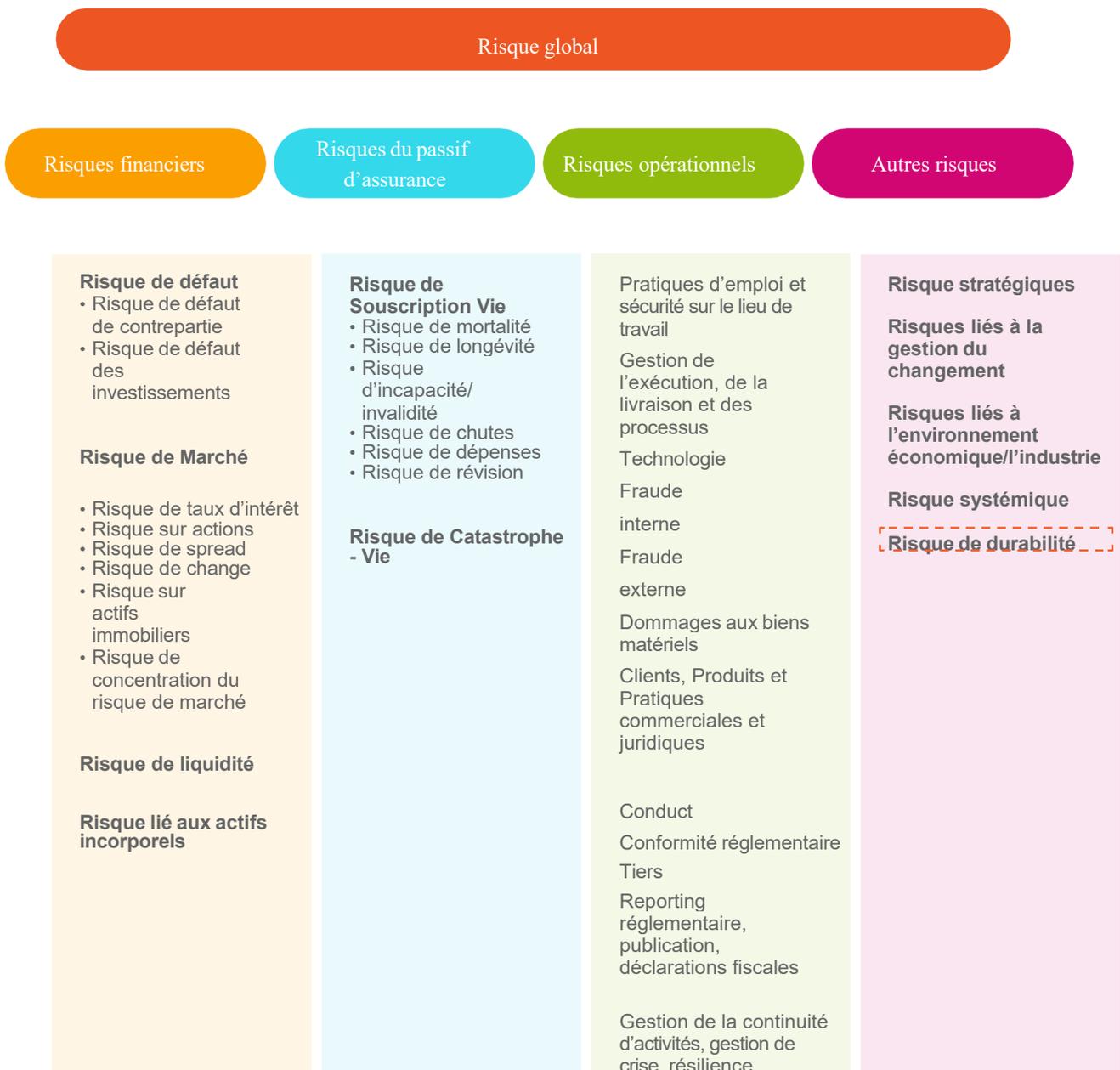
Cette cartographie de risques de transition liés au climat permet d'identifier sur l'axe des abscisses le montant de valorisation des investissements obligataires d'entreprises relatif à chaque secteur. L'axe des ordonnées quant à lui quantifie le risque de transition sur une échelle de 0 à 3. Un risque ayant un score au-dessus de 2,33/3 est qualifié comme « élevé ». Les principales limites de ces analyses concernent l'aspect statique du scénario de référence ainsi que la fiabilité des données sur l'appartenance sectorielle de chaque titre.

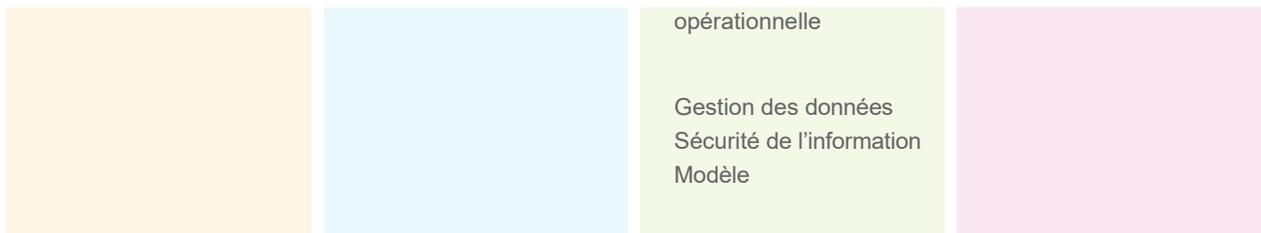
La très grande majorité des titres en portefeuille font partie des secteurs présentant un risque de transition jugé faible à modéré, à l'exception de certains titres présents dans le secteur énergétique, des transports et des services aux collectivités.

Ces titres ont cependant un poids relativement faible dans le portefeuille puisque le portefeuille obligataire se compose en majorité de titres dans le secteur bancaire ou de l'assurance, qui sont associés à des risques de transition moyens (2,1 et 1,9 respectivement).

## H.2 Gestion interne des risques

SELENCIA a intégré les risques en matière de durabilité (risque ESG) dans ses processus de gestion interne des risques. Dans sa politique de risque, SELENCIA classe les risques selon la taxonomie des risques. Celle-ci est conçue de manière à garantir une approche cohérente et globale de gestion interne des risques:





Un risque de durabilité est un événement environnemental, social ou de gouvernance (ESG) incertain qui, s'il se produit, peut avoir un impact négatif significatif sur SELENCIA et ses filiales Il inclut les opportunités qui peuvent s'offrir à SELENCIA et ses filiales en raison de l'évolution des facteurs environnementaux ou sociaux.

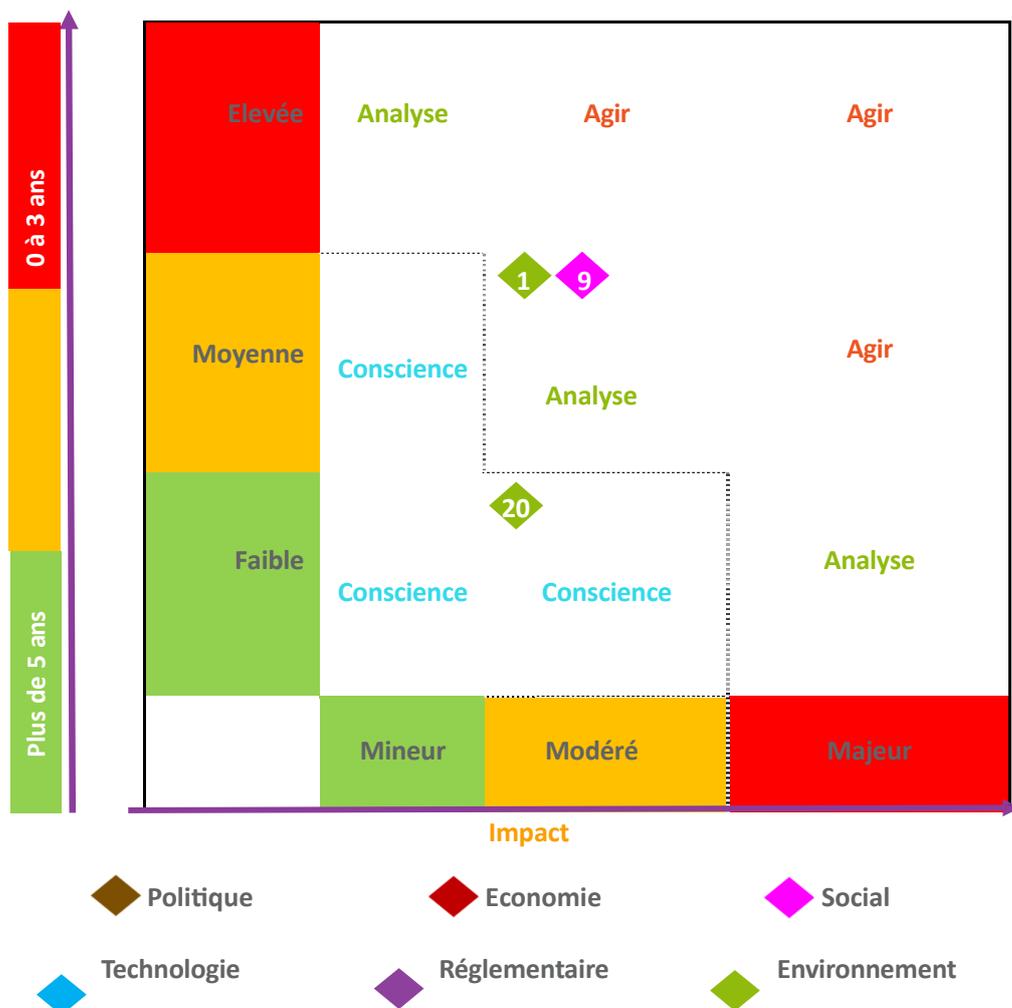
La politique de Risque de SELENCIA et ses filiales retient les sous risques énumérés ci-dessous :

- **L'environnement** se rapporte à la qualité et au fonctionnement de l'environnement naturel et des écosystèmes, et à la contribution positive de SELENCIA à leur égard - cela comprend :
  - Recul de la biodiversité (extinction/réduction d'espèces végétales ou animales, local ou au niveau mondial) ;
  - Emissions de gaz à effet de serre;
  - Changement climatique (vents violents, conditions météorologiques extrêmes, catastrophes naturelles, réchauffement climatique...);
  - Énergie renouvelable;
  - Efficacité énergétique ;
  - L'épuisement ou la pollution de l'air, de l'eau ou des ressources ;
  - La gestion des déchets ;
  - Appauvrissement de l'ozone stratosphérique ;
  - Changement d'occupation des sols ;
  - Acidification des océans ;
  - Modifications des cycles de l'azote et du phosphore.
  
- **Le social** concerne les droits, le bien-être et les intérêts des personnes et des communautés :
  - Droits humains ;
  - Normes de travail (travail des enfants, esclave et servitude) ;
  - Santé et sécurité au travail ;
  - Liberté d'association et d'expression ;
  - Gestion du capital humain & relations sociales ;
  - Diversité ;
  - Relations avec les collectivités locales ;
  - Activités dans les zones de conflit ;
  - Santé & accès aux médicaments ;
  - Virus (SIDA / VIH / Coronavirus...);
  - La protection des consommateurs ;
  - Armes controversées.

- **La gouvernance** concerne :

- Structure, taille, diversité, compétences et indépendance du conseil d'administration ;
- Rémunération des dirigeants ;
- Droits des actionnaires ;
- Interaction avec les parties prenantes ;
- Divulgence d'informations ;
- L'éthique ;
- Pots-de-vin et corruption ;
- Contrôles internes et gestion des risques ;
- Stratégie d'entreprise et sa mise en œuvre pour les questions environnementales et sociales ;
- Les questions portant sur les relations entre la direction d'une entreprise - son conseil d'administration - ses actionnaires - ses parties prenantes.

SELENCIA procède à des évaluations des risques auxquels elle est exposée sur une base régulière. SELENCIA a identifié par le passé trois risques de durabilité pertinents pour son activité au sein de son évaluation des risques émergents dont voici un extrait :



1

**Pollution et changement climatique :** L'augmentation de la fréquence et de la violence des événements climatiques (tempêtes, inondations, ...), les mouvements de populations induisant des risques géopolitiques nouveaux, et la problématique d'emballement de ces phénomènes pourraient impacter l'économie mondiale, les marchés financiers et impacter ainsi SELENCIA notamment via ses investissements.

9

**Responsabilité sociétale des assureurs, manière éthique de conduire l'activité :**

Face aux enjeux ESG, les attentes et exigences des clients & partenaires sont croissantes concernant la responsabilité des assureurs en tant qu'investisseurs institutionnels, sur le changement climatique, et leurs engagements sociaux/écologiques. Ces attentes peuvent conduire à un désavantage concurrentiel, les clients s'orientant vers les assureurs effectivement engagés sur ces questions, voire des mécanismes de boycott, et plus généralement, des impacts sur la réputation de SELENCIA / de son groupe.

20

**Risque de transition :** Le risque de transition survient alors que les différents acteurs économiques cherchent à s'adapter au changement climatique (via par exemple la réduction des émissions de CO2). Cela a des implications pour les assureurs-vie compte tenu de la manière dont ils investissent. Un risque de transition particulier est la survenance d'actifs bloqués. Ce sont des actifs qui deviennent obsolètes en raison de changements de politique (véhicules diesel, autres industries, ...) ou en raison de la tarification du carbone. Ces actifs peuvent ne pas être résilients au climat et devenir non rentables, risqués ou compromis par des changements physiques.

L'évaluation de ces risques émergents s'effectue selon deux dimensions :

- Proximité: illustre la vitesse avec laquelle le risque pourrait se développer, évoluer et impacter l'activité de SELENCIA.
- Impact : mesure l'impact sur le résultat, la solvabilité, la liquidité, la réputation, les impacts opérationnels, réglementaires, et pour les clients et partenaires de SELENCIA.

Trois niveaux d'analyse sont ainsi retenus pour ces risques :

- Conscience : le risque doit être surveillé, considérant sa forte volatilité et sa grande incertitude en termes de développement, évolution.
- Analyser : le risque doit être analysé: les impacts, la vitesse à laquelle il peut évoluer sont incertains, une meilleure compréhension est nécessaire avant d'envisager des actions.
- Agir : le risque exige des mesures d'atténuation pour éviter et/ou réduire les impacts potentiels sur l'activité.

Les tests des régulateurs français et anglais ont été réalisés en 2024 et ce afin de réaliser des tests à la fois sur un scénario à court terme et à long terme.

▪ **Stress Test Climat ACPR Court Terme**

Dans ce scénario les actifs sont choqués selon les hypothèses du scénario « Adverse Court term » de l'exercice ORSA 2023.

A noter que ce scénario s'appuie sur une hypothèse de Bilan statique dans les projections réalisées, les instruments arrivant à échéance sur la période 2024-2027 étant renouvelés selon les mêmes caractéristiques (taux de coupon, profil de risque, devise). De même, la composition des portefeuilles au passif reste stable sur cette période

Les actifs sont choqués selon les périodes, par secteurs (actions), secteurs, pays et maturités (spread corporate), pays et maturités (spread souverains)

▪ **Stress Test Climat PRA 2019 Long Terme**

Dans ce scénario, les actifs sont choqués selon les hypothèses issues du PRA 2019 relatives découlant de plusieurs scénarios/trajectoires de transition vers une économie bas carbone au de la COP de Paris. Ainsi les chocs relatifs aux deux scénarios suivants ont été appliqués au portefeuille d'actifs de SELENCIA de manière instantanée sur la base 31/12/2024 :

- Scénario A : transition soudaine et désordonnée résultant d'une action des politiques mondiales rapide se matérialisant<sup>6</sup> à moyen terme (3 ans). Les chocs illustrant un impact à cet horizon.
- Scénario B : une transition ordonnée à long terme qui est largement conforme à l'accord de Paris. Atteinte de la neutralité carbone en trois décennies. Les chocs illustrant un impact à un horizon de 30 ans donc.

La politique de souscription revue a été présentée au Conseil d'administration du 20 mars 2024.

---

<sup>6</sup> Référence à la hausse des température moyenne

# I. Conclusion et mesures d'amélioration identifiées

Le présent rapport propose un état des lieux de la démarche de durabilité de SELENCIA, qui a gagné en maturité au cours de l'année. SELENCIA a rejoint la CARAC fin 2023 et mis en place des travaux de renforcement de sa stratégie d'investissement durable déployée sur les placements Euro, afin de progressivement s'aligner aux ambitions de sa nouvelle société mère.

A ce titre, SELENCIA a défini un ensemble d'objectifs sur ses placements Euro, en particulier l'objectif de 25% d'actifs durables d'ici 2030. SELENCIA et SELENCIA Retraite ont également montré une forte progression de la part d'obligations vertes, sociales et durables cette année pour atteindre 20% de leur portefeuille obligataire consolidé, en ligne avec leur objectif de 30% d'ici 2030.

2025 s'inscrira dans une démarche de mise en œuvre plus opérationnelle de sa stratégie d'investissement durable : SELENCIA souhaite mettre en place diverses actions pour piloter cette stratégie et assurer l'atteinte de ses différents objectifs sur les placements Euro. Ainsi SELENCIA travaillera-t-elle notamment :

- A la définition d'une trajectoire de décarbonation à horizon 2030 sur les placements Euro ;
- Au renforcement de son dialogue avec ses parties prenantes, dans une démarche d'amélioration collective des pratiques sur les placements Euro ;
- A l'intégration ESG et de la définition des actifs durables sur ses unités de compte, en commençant par une analyse approfondie du stock du portefeuille à date.

# Annexes

## [1] Transparence de l'information

Conformément à l'Article 2 du règlement SFDR, explicitant les principes généraux pour la présentation des informations, l'ensemble des données requises en matière d'investissement responsable sont disponibles sur la page dédiée du site internet de SELENCIA.

Ainsi, SELENCIA aspire à une complète transparence auprès de ses adhérents. L'ensemble de ses engagements et de ses réalisations dans la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) et de transition énergétique dans ses investissements est communiqué publiquement dans des rapports annuels dédiés, disponibles sur la page dédiée sur le site internet.

## [2] Liste des produits financiers comportant des caractéristiques ESG

La liste des supports en unités de compte classés 8 et 9 au regard de SFDR figure ci-après :

<b>Code Isin</b>	<b>Code Support</b>	<b>Libellé Support</b>	<b>Classification</b>
FR0000292278	MGL	MAGellan	8
FR0000423147	SIE	SG Actions Energie	8
FR0010135103	CPA	Carmignac Patrimoine A EUR Acc	8
FR0010214213	OPC067	Ecofi Trajectoires Durables C	9
FR0010321810	EAG	Echiquier Agenor SRI Mid Cap Eur	8
FR0010434019	EPA	Echiquier Patrimoine SICAV	8
FR0010588343	TRE	EdR Tricolore Rendement Action A	8
LU0145648290	DIT	Deutsche Invest I Top 50 Asia	8
LU0823413074	PEO	BNPP Emerging Equity	8
LU0956005226	OPC010	BNPP Sust Gbl Equity	8
LU2570611322	984	CPR Inv E Strat Autonomy A EUR	8
FR0000008674	FDE	Fidelity Europe	8
FR0000170318	AXE	AXA EUROPE OPPORTUNITES (C)	9
FR0000170516	AES	AXA Europe Small Cap C	8
FR0000299356	NOR	Norden	8
FR0000447864	AXK	AXA FRANCE OPPORTUNITES (C)	8
FR0000980427	KEP	Keren Patrimoine Action C	8
FR0000981458	OPE	R OPAL Equilibre	8
FR0007051040	DEQ	DNCA Eurose	8
FR0010028605	L70	OFI INVEST ESG MULTI REACTIF	8
FR0010058008	CTQ	DNCA EUROPE C	8
FR0010058529	NAA	Thematics European Sélection	8
FR0010097683	CSM	CPR Croissance Réactive	8
FR0010117093	SYT	Sycomore Shared Growth R R	9
FR0010147603	CIL	Carmignac Invest Latitude	8
FR0010149179	CEP	Carmignac Long Short Europ Eq	8
FR0010149203	RAQ	Carmignac Profil Réactif 50	8

FR0010172767	SHG	EDR EURO Sustain Credit Action A	8
FR0010209916	BNI	BNPP Invest 3M SUSTAINABLE EUR	8
FR0010298596	MMC	Moneta Multi Caps A	8
FR0010321828	ECM	Echiquier Major SRI Grw Euro A	8
FR0010330258	CEN	CPR Actions Euro Restructuration	8
FR0010479931	SHN	EdR India (A)	8
FR0010546929	TDQ	Tocqueville Dividendes	8
FR0010564351	OIC	OFI INVEST ESG MULTITRACK	8
FR0010565515	TOO	TOCQUEVILLE OLYMPE PATRIMOINE(C)	8
FR0010611293	ART	ECHIQUELIER ARTY SRI A	8
FR0010697482	ROC	R-Co Conviction Credit 12M Eur C	8
FR0010734376	CBB	Arc Actions Sante Innovante ESGB	8
FR0010834390	LFV	LF Actions CO2 Responsable R	9
FR0010986315	DNS	DNCA Sérénité Plus C	8
FR0000017329	969	ALLIANZ VALEURS DURABLES RC	8
FR0010546903	ULS	Tocqueville Small Cap EURO ISR	8
FR0010547067	TVO	Tocqueville Value Europe ISR	8
FR0011689330	978	RICHELIEU FAMILY R	8
FR0014009277	976	EdR SICAV - Euro Smaller Cpis AE	8
FR0000973968	LFPPF	La Française Patrimoine Flex R	8
FR0000975880	OPC162	ALLIANZ Actions Aequitas RC	8
FR0000988503	SAL	SG ACTIONS LUXE	8
FR0007027404	ELR	R OPAL Absolu	8
FR0007078589	SYP	Sycomore Allocation Patrimoine	8
FR0007085691	COP	Sanso Conviction ESG	8
FR0010119917	OBR	Lazard Actifs Réels C	8
FR0010188383	AEP	Amundi Actions Emergents P	8
FR0010325605	CPG	CPR Mezzo P	8
FR0010376368	SYA	SYCOMORE Selection Mid Cap R	8
FR0010734491	OBK	Lazard Japon R - R (C)	8
FR0010859769	ECHGLO	Echiquier Global Gwth A SICAV	8
FR0010878124	LFF	LFP FCP Mon PEA	8
FR0011268705	GEE	GemEquity	8
FR0011271550	KEE	Keren Essentiels Action C	8
FR0011319664	TSA	TRECENTO SANTE ISR	8
FR0011360700	ECV	Echiquier Value Euro A	8
FR0011445378	OPG	R Opal Emergents C	8
FR0007043781	OFM	OFI INVEST ESG MING	8
FR0010177998	SHR	EdR Europe Midcaps A EUR	8
LU0119124781	FMF	FF European Dynamic Growth Fund	8
LU0130732364	PFS	Pictet F Small Cap Europe	8
LU0823414635	PEZ	BNPP Energy Transition	9
LU0823416762	PAQ	BNPP Health Care Innovators	8
AT0000A1TB59	OPC229	Raiffeisen Sustainable EmergingM	8

FR0000003196	NSF	OSTRUM SRI Euro Sov Bonds	8
FR000000PFO2	SI6	PFO2	9
FR0000170391	AXC	AXA FRANCE SMALL CAP (C)	8
FR0000295230	CNR	Comgest Renaissance Europe C	8
FR0000974149	OAE	Oddo Avenir Europe	8
FR0000979221	VAI	Valeur Intrinsèque	8
FR0000991390	FTR	La Française Trésorerie ISR	8
FR0007009139	ELC	R Co 4Change Convertibles Europe	8
FR0007390174	CMI	CM-AM Global Gold RC	8
FR0010097667	CCP	CPR Croissance Défensive P	8
FR0010149302	CEG	Carmignac Emergents	9
FR0010176891	AAC	AMUNDI ACTIONS ASIE - P (C)	8
FR0010363366	SYO	Sycomore L/S Opportunities	8
FR0010460493	TCP	Tikehau Credit Plus TCP	8
FR0010537423	ELA	R-CO Conviction Club F Eur	8
FR0010546960	ODY	Tocqueville France ISR	8
FR0010649772	TOG	TOCQUEVILLE MATERIALS FOR THE F	8
FR0010657122	MAO	Mandarine Opportunités R	8
FR0000424319	SIO	SG Actions Or	8
FR0007061882	CEMIDC	Erasmus Mid Cap Euro R	8
FR0007450002	CNA	CG Nouvelle Asie	8
FR0010148981	CIN	Carmignac Investissement	8
FR0010541557	ECC	R-CO Conviction Club C Eur	8
LU0048578792	FEG	Fidelity European Growth Fund	8
LU1100076550	RVC	Rouviers Valeurs C	8
FR0007023692	PE1	EdR Monde Flexible (A)	8
FR0000172041	AAE	Axa Aedificandi	8
FR0000447807	AXU	AXA AMERIQUE ACTIONS (C)	8
FR0000989899	ODA	ODDO AVENIR (C)	8
FR0007020946	PCR	Patrimoine Croissance	8
FR0007028063	CBA	Arc Actions Sante Innovante ESGA	8
FR0007045737	RIQ	Richelieu Pragma Europe	8
FR0007062567	TAC	AXA ACT Social Progress	9
FR0007072160	TRU	Trusteam Optimum	8
FR0007076930	CTC	Centifolia C	8
FR0010041822	LPF	EdR Patrimoine Global (A)	8
		BNP PARIBAS DEVELOPPEMENT	
FR0010077412	BPH	HUMAIN	8
FR0010077461	BPF	BNPP Energie Industries Europe	8
FR0010306142	CAP	Carmignac Patrimoine E EUR Acc	8
FR0011170182	PPM	OFI Inv Precious Metal	8
FR0011563535	OPC370	Ostrum SRI Money R	8
FR0011606268	OAS	Oddo Active Smaller Companies	8
FR0012316180	DEY	DNCA Eurocovery	8

FR0013392073	OPC373	Ofi Invest ISR Actions Japon AH	8
FR0013423282	OPC491	ELLIPSIS GB CONV FD PART PEUR	8
FR001400EKI3	OPC372	WF VALEURS INTERNATIONALES RE	8
FRIMMORENTE1	SI2	Immorente	8
IE0034046981	RIW	RUSSELL INVESTMENTS W. EQ. FUND	8
LU0096450555	OEO	iMGP Sustainable Europe C EUR 2	9
LU0104884860	PWE	PICTET WATER P EUR (C)	9
LU0115143082	IOE	Invesco Asia Opp. Eq. F. E. Acc.	8
LU0115759606	FAH	FIDELITY FS AMERICA EUR HEDG. H	8
LU0177222121	SEM	SCHRODERS EMERG MARK D ABSOLUTE	8
LU0185495495	OIU	GLOBAL PLATEFORME OFI INV ESG EQ	8
LU0251130042	OPC371	Fidelity Funds - Sustainable Jap	8
LU0280437673	PLC	PICTET EM LOC CURRENCY DEBT P EU	8
LU0286061501	OFG	OFI Invest RS Global Emerging Eq	8
LU0334663233	SIU	SCHRODER ISF US SM & MdCp Eq A H	8
LU0366534344	PAD	PICTET Nutrition	9
LU0414216498	LFU	LF LUX Inflection Point European	9
LU0563303998	LBB	LO Funds-Euro BBB-BB Fundamental	8
LU0821216685	OPC033	iMGP US Value C EUR HP	8
LU0922334643	FNF	Fidelity Funds - Nordic Fund	8
LU1103305709	EVD	EDR US Value & Yield R	8
LU1159238036	SSI	State Street EMU Index Equity	8
LU1435385163	OPC193	Loomis Sayles US Growth Equity F	8
LU1582988058	MDA	M&G (Lux) Dynamic Allocat° FundA	8
LU1670724373	MOI	M&G (Lux) Optimal Income Fund	8
LU1956138777	OPC017	BNPP JAP MUL FC EQ CL EUR C	8
LU2254337392	OPC400	DNCA Invest Beyond Climate A	9
LU2358392376	OPC271	VARENNE VALEUR A	8
FR0010666560	NAS	DNCA S&M Cap EURO RC	8
FR0010858498	OBC	LAZARD Convertible Global RC EUR	8
FR0011037746	BNT	BNP Paribas Bond 6M R	8
FR0011212547	ESU	RMM Actions USA	8
FR0011261197	RVA	R VALOR (part F)	8
FR0011449602	OPC098	Echiquier World Next Leaders A	8
FR0011640887	MPP	Erasmus Small Cap Euro	8
FR0013247384	OPC021	OFI INVEST ESG DYNAMIQUE EURO	8
FR0013247418	OPC019	OFI INVEST ESG PRUDENT EURO	8
FR0013267135	OFB	OFI RS EURO EQUITY SMART BETA	8
FR0013267150	OPC045	OFI INVEST ESG EQUITY CLIMATE CG	8
FR0013532710	OPC467	CPR AMIBITION FRANCE P EUR CAP	8
FR0014003900	OPC434	Dynastrat C Dynastrat C	8
FR0014004VV8	OPC211	Altaïr 2.0 A	8
IE0002191298	RIJ	RUSSELL INVESTMENTS JAPAN E. FUN	8
IE0002549487	RIM	RUSSELL INVESTMENTS EMERGING	8

IE0004868604	BAG	BARING ASIA GROWTH FUND	8
LU0095343421	OYD	iMGP Global Diversified Inc C	8
LU0099161993	CGE	Carmignac Grande Europe 3DEC	9
LU0140363697	FTF	FTIF FRANKLIN TECHNOL FUND N EUR JPMORGAN EUROPE STRATEGIC GROW	8
LU0210531801	JMG	A	8
LU0224509132	SGP	International Selection Global C	9
LU0261948227	FGF	FF - GERMANY FUND	8
LU0261948904	FFI	FIDELITY FUNDS IBERIA FUND A EUR	8
LU0281483569	OPC493	JPMF US Select Equity Plus	8
LU0386882277	PGM	Pictet - Global Megatrend Select	8
LU0740822621	DWI	Deutsche Invest I German Equitie	8
LU0935222900	NEI	Ostrum EUR Inflation	8
LU0987487336	OPC219	FIDELITY GLB M.ASSET INC A HDG A	8
LU1103296015	EGG	EDRF Global Emerging E	8
LU1160354210	EGR	EDRF Global Convertibles R	8
LU1160365091	EFC	EdR Fund China	8
LU1670710075	MLF	M&G Lux Global Dividend Fund	8
LU1890796136	OPC160	AMBRO Multi Manager FDS PARNASSU	8
LU2221884310	OPC216	Edmond Roth Fd Human capital A	8
LU2358390321	OPC376	Varenne UCITS - Varenne Valeur P	8
FR0010312660	CIE	Carmignac Investissement E	8
FR0010321802	AGR	Echiquier Agressor	8
FR0010354837	DNP	DNCA Evolutif PEA C	8
FR0010554303	MVR	Mandarine Valeur R	8
FR0010738120	SYF	Sycomore Partners P	8
FR0011176338	FAP	La Française Carbon Impact Incom	8
FR0011230549	OPC435	Turgot Oblig Plus C C	8
FR0011707488	SYS	Sycomore Sélection PME	8
FR0011799931	ORC	OFI RS EURO CR. Shrt Term Fi Inv	8
FR0013247392	OPC020	OFI INVEST ESG EQUILIBRE EURO	8
FR0013342318	OPC413	FEDERIS ISR ACTS US, Part L L	8
FR0013439403	OPC204	LF Rendement GLB 2028 R C EUR R	8
FRLAFFPIERRE	SI8	Laffitte Pierre	8
IE0031069499	AXJ	AXA Rosenb Equity Alpha Trust AI	8
IE00B3NBWH18	RIG	RUSSELL INVEST GLOBAL BOND FUND	8
LU0140363267	FRF	FRANKLIN MUTUAL EUROPEAN FUND N	8
LU0165128348	HGA	HSBC GIF EURO HIGH YIELD BD AC	8
LU0194437363	PBY	BNPP US High Yield Bond	8
LU0197230542	FIF	FF - INDIA FOCUS FUND - A (D)	8
LU0229940001	FTG	FTIF TEMPLETON ASIAN GROW FUND A	8
LU0284396289	OPC218	DNCA Invest - Value Europe - Cla	8
LU0296857971	FFH	FIDELITY FUNDS EUROP GROW FUND A	8
LU0306804302	SGD	SCHRODER ISF GLOBAL CLIM CHG EQ	8

LU0336084032	CPL	Carmignac Portfolio Flexible Bd	8
LU0476876759	ABE	Aberdeen Global Japanese Eq A	8
LU0489687243	MUC	Mandarine Unique - Small&Mid Cap	8
LU0572586591	ALK	Alken Fund Absolute Return Europ	8
LU0592650831	FRO	FRANKLIN US OPPORTUNIT FUND N H1	8
LU0641745681	DIM	DNCA INVEST Miuri	8
LU0740858492	JPI	JPM Invest Fund Gblal Incom Fund	8
LU0907927338	OPC227	DPAM L Bonds EM Sust B	9
LU1103293855	EGM	EDRF Global Emerging A	8
LU1303940784	MPL	Mandarine Europe Microcap R	8
LU1435385593	LSU	LOOMIS SAY.US GR. EQ.H-R/A EUR	8
LU1585265066	OPC103	Tikehau Short Duration RR	8
LU1951204046	OPC029	Nif Lux I Thematics Meta Fund	8
LU1956163379	OPC002	BNPP Sust US Mt Fac Eq CI EUR	8
LU2659281708	OPC401	JPM ME Africa EE Opportunities A	8
LU2661119755	OPC387	DNCA INVEST EvolutifC	8
FR0011521517	OPC397	Ostrum SRI Crédit Euro L	8
FR0011608421	TPM	Tocqueville PME	8
FR0011645621	DSC	Dorval Managers Small Caps	8
FR0011891506	OPC445	DNCA ACTIONS EURO PME R R	8
FR0013139292	CMU	Sanso Multistrategies R	8
FR0013436664	OPC104	ZENITH WORLD ISR	8
FR001400NKN4	OPC446	Edr SICAV Europe Improvers R EUR	8
FREPFONCIERE	SI7	Epargne Foncière	9
FRRIVOLAVPAT	SI5	Rivoli Avenir Patrimoine	8
FRSELECTINV1	SI3	Select Invest 1	9
IE0031069275	AXS	AXA Rosenb US EQ ALPH FUND B EUR	8
IE00B3NFBQ59	HGE	Hermès Glb Emerg.Mark.Fd R-Eur A	8
LU0111491469	PDC	BNPP Sustainable Europe Dividend	8
LU0159201655	LCB	LO Funds - Convertible Bond	8
LU0161986921	LOG	Lombard Odier Funds - Golden Age	8
LU0164455502	CCC	Carmignac Pf Green Gold A-EUR	8
LU0227384020	NOS	NORDEA -1 STABLE RETURN BP EUR	8
LU0261946445	FSA	Fidelity Funds - Asia Focus Fund	8
LU0293444930	LEE	LO Funds - Emerging Equity	8
LU0294220107	TGB	TEMPLETON GLOBAL BOND FUND N H1	8
LU0294249692	CGF	CARMIGNAC GRANDE EUROPE - E (C)	9
LU0327689542	AXT	AXA WORLD F FRAMLINGTON Em Mark	8
LU0340553949	PEE	PICTET EM LCL CCY Dbt-HP EUR	8
LU0340554913	PDP	Pictet-Digital P	8
LU0503372608	OPC225	RobecoSAM Euro SDG Credits DH EU	8
LU0907913460	AFB	Amundi F.B Emerging Hard Currency	8
LU0982863069	MDM	Mandarine Multistratégies	8
LU1103303167	EVY	EDR US Value & Yield A	8

LU1161527038	EBL	EdR Fund Bond Allocation A Eur	8
LU1162498122	OPC226	Amundi Fd Pion US Corp Bd A EUR	8
LU1481505755	OPC161	ABN AMRO Parnassus Us Sustainabl	8
LU1670719613	MLG	M&G LUX GLOB MAC BOND FD	8
LU1694789535	DIA	DNCA INVEST ALPHA BONDS	8
LU1819480192	EAIA	Echiquier Artif. Intellig. A E A	8
LU2052475568	OPC246	MANDARINE FUNDS ACTIVE ACT R R	9
LU2147879543	OPC153	Tikehau Fund - Tikehau Internati	8
LU0188151335	FRAGLE	Templeton Global Fund Eur N C	9
FR0000098683	LAZOC	Lazard Convertible Global IC EUR	8
FR0000172124	AXAEC	Axa Euro 7-10 C	8
FR0010225052	LFP	LF Carbon Impact Global Gov Bd R	8
FR0010557967	DVP	Dorval Conviction P	8
DE000A2JJ1W5	OBM	Oddo BHF Polaris Moderate	8
FR0007025523	ESD	R OPAL Croissance	8
FR0007071378	ALO	Alienor Optimal	8
FR0007075155	ELM	RCO OPAL EQUITY EUROPE	8
FR0010359323	OPC270	CM-AM ALIZES TEMPERE RC	8
FR0010505578	PME	EdR Euro Sustainable Equity	8
FR0010868901	OPC490	ELLIPSIS EURO CONV FUND P EUR	8
FR0013488020	PLP	LF MULTIMMO - PART LF PHILOSO	8
LU0170474000	FRATOT	Templeton European Total Return	8
LU0316493666	TAG	Templeton Asian Growth Fund H1	8
LU0823399810	PEV	BNPP Europe Equity	8
LU1103207525	ECS	EDR Europe Convertibles A	8
FR0000288664	AXAECC	Axa Euro Credit C	8
FR0010546945	ITQ	Tocqueville Megatrends	8
IE0030016350	BARGLO	Baring Global Leaders Fund	8
IE0031069051	AXAGLO	Axa Rosenberg Global Equity B	8
LU0170475155	FRAGLB	Templeton Global Bond Fund Eur	8
LU0184634821	AAO	AXA WF Optimal Income E CAP	8
LU0261959422	FIDDGC	Fidelity funds - Europ DynGrow F	8
LU1100077442	RPC	Clartan Patrimoine C	8
LU0592698954	CAREMP	Carmignac Emerging Patrimoine	8
LU0616241476	AMUFBE	Amundi Fund B Eur Ae - part C C	8
LU1261432659	FWF	Fidelity World Fund A ACC EUR A	8
LU1270636993	EBW	BNPP Funds Global Equity	8
IE0031069614	AXAJAP	AXA Rosenberg Japan Eq B	8
LU0122613572	FRAHIG	Templeton Euro High Yield N	8
LU0147918766	IXIEMA	Emerise Asia Equity Fundg Asia	8
LU0251130802	FIDEHY	Fidelity funds - Europ HYieldF A	8
LU0992632538	EIE	EdR Fund Income Europe A	8
LU1160356009	EFH	EdR Fund Global Healthcare	8
LU1204261330	OPC034	iMGP US Value N EUR HP	8

LU0188151095	FRASMA	Templeton Eurp Small-Mid Cap N	8
FR0000011074	OFD	Ofi Financial Inv RS European	8
FR0000979866	OF3	OFI RS EURO CREDIT SHORT TERMI R	8
FR0007053111	ELI	Elite N	8
FR0007482591	LFM	La Française Actions France PME	8
FR0010014480	OFE	Ofi RS Euro Convertible bond	8
FR0000008997	OFO	OFI INVEST ESG LIQUIDITES	8
FR0000284689	COG	Comgest Monde	8
FR0007480629	BLT	RMM Patrimoine C	8
FR0010308825	SWL	SLF (F) Multi Asset Moderate	8
FR0010376020	CSE	CPR Euro Gov ISR P	8
FR0010596783	OFF	OFI INVEST ESG EURO HIGH YIELD	8
FR0010697532	KEC	Keren Corporate Action C	8
FR0010702084	OPC150	Insertion Emplois Dynamique R	9
FR0011024298	LSE	Phileas L/S Europe	8
FR0011153014	GIN	Ginjer Actifs 360	8
FR0011169341	SSR	Sycomore Sélection Responsable A	8
FR0011276617	RAZ	R Alizés	8
FR0010035592	MSB	R OPAL 4Change Sustainable Trend	8
FR0010097642	CPR	CPR Croissance Dynamique	8
FR0010149120	CPS	Carmignac Securities AW EUR ACC	8
FR0010594309	SH2	EdR India E	8
FR0010871830	MLS	Moneta Long Short	8
FR0011066802	OIP	Opcimmo (P)	8
FR0011288513	SST	Sycomore Sélection Crédit	8
FR0011513563	DSP	BNPP Diversipierre	8
FR0011660869	OPC383	BFT CONVERT ISR P-C EUR CAP	8
FR0013216785	TLA	Terinvest Latitude	8
FR0013428927	OPC163	Green New Deal A EUR	8
FR0011558246	EEP	Echiquier Entrepreneurs A SICAV	8
FR0013213931	DOS	Dôme Sélection	8
FR0013219243	EQF	EDR EQUITY EURO SOLVE A EUR	8
IE0004766675	CEA	Comgest Growth Europe	8
IE00BQ3D6V05	CAU	Comgest Growth Asia Usd	8
LU0069452877	SEA	Fidelity Funds - Asia Focus Fund	8
LU0104885248	PWA	PF(LUX)-Water R EUR	9
LU0110060430	FEY	FF European High Yield Fund	8
LU0115764192	FAC	FF - European Growth Fund E-Acc-	8
LU0140363002	MEA	Franklin Mutual Europe A Acc EUR	8
LU0255977539	PIH	Pictet Funds (Lux) - Biotech (P	9
LU0300743431	TES	Templeton Em.Markets Small.C. Fd	8
LU0594300096	FFC	Fideltiy Funds - China Consumer	8
LU1093756242	FKA	Franklin K2 Alternatives Strateg	8
LU1147470170	FDB	F. D. Balanced Fund	8

LU1147470683	FDF	F. D. Conservative Fund	8
LU1183791794	SES	Sycomore Eco Solution	9
LU1244893696	EGD	Edmd Rothschild Fund Big Data	8
FR0010111732	SYC	Sycomore France Cap	8
FR0010158048	DVM	Dorval Manageurs	8
FR0010286021	SAM	Sextant Autour du Monde	8
FR0010392225	OPC190	Varenne Sélection A Eur Acc	8
FR0010458745	ELE	Amundi Actions Euro ISR	8
FR0010657601	LFO	LFP Multistratégies Obligataires	8
FR0010664086	EGB	EdR Goldsphere (B)	8
FR0010687053	DFD	Dorval Global Allocation RC	8
FR0010807099	ELV	R Conviction Euro (F)	8
FR0011711613	AGH	Argosphère	8
FR0011885797	BMM	R-Co Thematic Real Estate	8
FR0013204187	LES	LAZARD EQUITY SRI RC	8
FR0013305729	SCV	SCI ViaGénération	8
FR0013333838	DGC	Dorval Global Convict° Patri. R	8
FR0013420502	OPC275	KEREN DIAPASON C	8
FR0014004GX5	SCA	SCI Primonial Capimmo	8
LU0048579097	FBF	FF Euro Bond Fund	8
LU0170473374	FER	Franklin European Total Ret. Fd	8
LU0261952419	FFG	FF Sust Health Care Fund	8
LU0284394821	OPC385	DNCA INV.EVOLUTIF B EUR CAP	8
LU0336083497	CPB	Carmignac Portfolio Global Bond	8
FR001400FUB4	OPC447	EDR SICAV EUR IMPR A EUR	8
FREUROVALYS1	SCPI1	Eurovalys	8
FRFICOMMERCE	SI9	Ficommerce	8
LU0185496469	OFH	GLB PLTF OFI INV ESG ETH EUR EQ	8
LU0188151921	TEM	Templeton Emerging Markets Fund	8
LU0260869739	FUO	Franklin Us Opportunités Fund AE	8
LU0370787193	FEF	Fid Fund Euro Corporate Bond AC	8
LU0390135415	TAS	Templeton Asian Smaller Comp.	8
LU0592699093	CAG	Carmignac Portfolio Emerging Pat	8
LU0594300682	FFS	Fideltiy Sustainable Strat Bond	8
LU1526313249	OPC035	DNCA Invest - Venas - Classe B B	8
LU1670708335	MLC	M&G Lux Global Conv Eur A Acc	8
LU1834988278	ETF064	Lyxor Stoxx Europe 600 Oil & Gas	8
LU1897613763	OPC456	EDR EM SOVEREIGN A EUR H CAPED A	8
LU2219351876	OPC248	Sustainable Eurozone Equity Fund	9
FR0010632364	OPC285	ODDO BHF METR EURO SRI	8
FR0010177899	CHS	Choix solidaire	8
FR0010286013	SXL	Sextant Grand Large (A)	8
FR0010508333	OAM	OFI INVEST ACT4 GREEN FUTURE	8
FR0010807107	ROP	R-Co Conviction Credit Euro F	8

FR0013275112	OPC148	OFI INVEST ESG Euro Equity	8
FR0013466117	SCI	Société Civile Convictions Immo	8
FR00140018M8	OPC455	LBPAM ISR Conver tibles Eur L L	8
IE00B65D2871	CGM	Comgest Growth Emerging Markets	8
LU0069452018	JFQ	Fidelity Sustainable Japan Eq A D	8
LU0119124278	FEL	FF European Larger Company Fund	8
LU0128470845	PEC	Pictet-EUR Corporate Bonds-P (C)	8
LU0201575858	CAL	AMUNDI Funds Equity Latin Americ	8
LU0280435461	PIC	Pic Clean Energy Transition	9
LU0318931192	FAO	FF - China Focus Fund A-Acc-EUR	8
LU0340559805	PIT	PICTET TIMBER	9
LU0401809073	DIC	DNCA Invest Convertibles	8
LU0340555134	PID	Pictet-Digital R	8
LU0507009503	OYO	iMGP Sustainable Europe C	9
LU0909060385	FGM	Franklin G. Multi-Asset Income F	8
LU1038895451	FGV	Fidel.Funds - Global Divid. Fund	8
LU1301026388	SHW	Sycomore Happy@work	9
LU1582988132	MDF	M&G (LUX) DYNAMIC ALLOC FUND A	8
LU1670716437	LPE	M&G Lux Pan Eur Sel Fund A (C)	9
LU1670720033	MGB	M&G Lux Global Macro Bond FD EUR	8
LU1100076808	REV	Clartan Europe C	8
FR0000982449	HSS	HSBC RIF Europe Eq Green Transi	9
IE0000838304	BGE	Baring Global Emerg.markets Fund	8
LU0069451390	INF	Fidelity Gbl thmtc Oppos A eur	8
LU0075938133	EUR	BNPP Funds Euro Bond	8
LU0099625146	EHY	BNPP EuroShortTerm Corporate Opp	8
LU1956132903	OPC125	BNPP EURO CORPORATE BOND OPP C	8
LU0645132738	FRD	Franklin European Dividend Fund	8
LU1920211973	OPC062	Eleva Absolute Return Europe A2	8
LU1951199881	OPC191	NIF Lux I Thematics AI & Robot N	8
LU1951225553	OPC030	Nif Lux I Thematics Safety Fund	9
FR0010302398	OPC188	BNPP EURO CLIMATE ALIGNED	9
FR0010315093	PMM	BNPP Protection Monde	8
LU0823394852	PCB	BNPP Global Conbvertible	8
FR0000977555	PR10	Gestion Moderate International	8
FR0007028907	EMP	R OPAL Modéré	8
FR0007045901	EQU	Gestion Equilibre International	8
FR0010526061	OPC195	Alienor Alter Euro A	8
LU0212178916	PAS	BNPP Europe Small Cap	8
FR0010560664	FRP	Fourpoints Euro Global Leaders R	8
LU0048581077	IFQ	FF Iberia Fund	8
LU0131210360	PAE	BNPP Euro Corporate Bond	8
LU1240329380	IEF	Invesco Euro Equity Fund E	8
LU1596575156	WEC	BNPP Emerging Bond	8

FR0000449274	OPC181	ALLIANZ MULTI DYNAMISME C	8
LU0823417810	PEW	BNPP Sust Gbl Low Vol Equity	8
FR0000004970	EEA	Epargne Ethique Action (C)	9
FR0000422859	PUF	Pluvalca Small Caps	8
FR0000447039	AXP	Axa Pea Régularité	8
FR0000975617	MAI	OFI INVEST ESG MONETAIRE CT TERM	8
FR0000990095	ODD	ODDO Avenir Euro CR-EUR	8
FR0007035159	PGT	Prévoir Gestion Actions	8
GB0000804335	EUG	Baring European Growth A GBP Inc	8
LU0049112450	PAC	FF Pacific Fund A Dis USD	8
LU0086913042	PAU	BNPP Europe Convertible	8
LU0823401574	PED	BNPP Funds Euro Equity	8
LU1956132143	OPC012	PARVEST EURO BD OPPOR CLAS CAP	8
BE0943877671	PEP	Petercam Bonds B	8
FR0000293714	OPC409	OSTRUM SRI CASH PLUS	8
FR0000422842	PLA	PLUVALCA ALLCAPS	8
FR0007078811	MSA	ODDO BHF METROPOLE SELECTION	8
FR0007082359	OPC043	ECOFI AVENIR PLUS	8
FR0010058628	HSC	HSBC Small Cap France	8
FR0010148007	MAX	Maxima A	8
FR0000291239	CSC	CPR CASH	8
FR0000973562	EAR	Ecofi Conviction Monde C	8
FR0007074695	OPC013	Lazard Actions Américaines	8
FR0010262436	OSF	Lazard Small Caps France A	8
FR0010288308	OPC106	Groupama Avenir Euro N EUR Acc	8
FR0010317487	OPC259	Mansartis Amérique ISR C	8
FR0010340612	OPC238	BFT France Futur C	8
FR0010375600	APPA	Amplegest Pricing Power AC	8
FR0010515601	COS	Confiance Solidaire	8
FR0010532101	OPC304	Amplegest Midcaps AC AC	8
FR0010541813	A21	Action 21	8
FR0010174144	BDE	BDL Rempart	8
FR0010289660	OPC265	G Fund Future for Generations NC	9
FR0010357509	GPA	Gutenberg Patrimoine	8
FR0010466128	ALP	Alterna Plus	8
FR0010541821	I2A	IMMOBILIER 21 AC	8
FR0010585281	LFR	LFR EURO DEVELOPPEMENT DURABLE	9
FR0010586024	OBD	LAZARD DIVIDEND LOW VOL SRI	8
FR0010601971	DEC	Découvertes	8
FR0010640029	HPI	Sanso Patrimoine	8
FR0010642280	OPC183	Ecofi Agir Pour Le Climat C	9
FR0010651224	BDL	BDL Convictions	8
FR0000292302	OBP	Lazard Patrimoine Croissance C	8
FR0000985558	AVI	Ofi Invest ISR Monétaire CT C	8

FR0007046123	DYN	Gestion Dynamique International	8
FR0010032326	AAI	Allianz Euro High Yield R	8
FR0010592022	EFU	Ecofi Enjeux Futurs	9
FR0010610717	OPC239	LFR Actions Solidaires ISR P	9
FR0010668145	BAQ	BNP Paribas Aqua	9
FR0010689141	OSC	Lazard Small Caps Euro R A/I	8
FR0010792457	AXA	AXA Aedificandi E	8
FR0010863688	EIP	Echiquier Impact	9
FR0010909531	OPC102	R Co Thematic Silver Plus C EUR	8
FR0010921502	BTX	Betamax	8
FR0011198332	OPC483	Schelcher Short Term ESG P	8
FR0011299429	OCR	Octo Crédit Court Terme	8
FR0011382225	OPC305	Amplegest Actions Internationale	8
FR0011499599	SMW	PERMANEO	8
FR0011554294	IC2	InvestCore Bond Opportunités C	8
FR0010201699	NSE	Natixis Souverains Euro 5-7	8
FR0010230490	OPC261	Lazard Credit Opportunities RC	8
FR0010235507	OPC192	Lazard Credit Opportunities PC E	8
FR0010752543	OBS	Lazard Credit Fi SRI R	8
FR0011101088	PHC	Abacus Quality	8
FR0011254473	H13	Sanso Short Duration	8
FR0011299379	PTG	Sunny Euro Credit Opportunities	8
FR0011350685	OPC469	Ostrum SRI Crossover L	8
FR0011585520	NVE	Nova Europe ISR	8
FR0011631050	APA	Amplegest PME	8
FR0011660877	OPC250	BFT Euro Futur ISR C	8
FR0011833078	OPC453	GROUPAMA ETAT EURO ISR IC	8
FR0012020741	KMA	KIRAO MULTICAP AC	8
FR0012283406	OPC201	Pluvalca Health Opportunities A	8
FR0012355139	LAP	LAZARD PATRIMOINE SRI RC EUR	8
FR0012633311	KSC	KIRAO Small Caps	8
FR0013173374	ATM	Athymis Millennial	8
FR0011586544	AVG	Aviva Grandes Marques	8
FR0012020774	OPC109	Kirao Multicaps Alpha C EUR	8
FR0012127389	TGV	Tikehau Global Value P	8
FR0012417350	FCM	Echiquier Robotics A	8
FR0013079761	BB2	Best Business Models RC	9
FR0013202108	NXC	NextStage Croissance	8
FR0013219482	OPC145	Trecento Robotique ISR R EUR	8
FR0013222353	PEQ02	Isatis Capital Vie et Retraite	8
FR0013275120	OPC014	OFI Invest ESG EURO Investment	8
FR0013411956	OPC009	Occitanie Valeurs R	8
FR0013428653	OPC357	Eiffel NOVA Midcap R R	8
FR0013476066	OPC108	Mage Global Equilibre C	8

FR0013529104	OPC131	Incomon Dynamique C	8
FR0010784835	OPC457	R-co4ChangeNZ EquityEuroCEUR	9
FR0010914358	OPC422	Swiss Life Fund F Bond ESG 6M P	8
FR0011175199	GEM	Constellation C	8
FR0011311414	OPC234	OSTRUM SRI OBLI EURO 3-5 ANS E	8
FR0011363746	OPC215	Solidarité Habitat et Humanisme	8
FR0011540558	OUE	Ouessant	8
FR0011694256	OPC175	Sofidy Sélection 1 P	8
FR0010707513	SPR	Schelcher Flexible Short Duratio	8
FR0010813329	OPT	Sanso Objectif Durable 2026	8
FR0011330513	ROCT	Richelieu Oblig. Court Terme R	8
FR0011530534	OPC127	LAZARD GESTION FLEXIBLE R	8
FR0013202132	OPC292	Sextant Bond Picking A	8
FR0013260262	SPE	Sofidy Pierre Europe A	8
FR0013261765	ABL	Athymis Better Life P	8
FR0013334380	OPC353	Dorval European Climate Initiati	9
FR0013403599	AEH	Atream Euro Hospitality C	8
FR0013439817	OPF01	La Française Rdt Glob 2028PlusRC	8
FR0013516283	OPC489	Trianon Investissement	8
FR0014000F47	SCI004	SC Pythagore	8
FR0014005PY1	OPC252	ELITE MONDE PROACTIF C	8
FR00140081Y1	OPC356	Carmignac Credit Credit 2027 A	8
FR0014008KS8	OPC386	Improving European Models SRI RP	8
FR0014009YZ2	OPC480	Amplegst Digital Leaders AC	9
FR001400BJT8	OPC339	IVO 2028 R	8
FR001400BM49	OPC344	CPR Quantalys Sélection Thémati	8
FR001400CAU3	OPC340	FLEXIBILIS C	8
FR001400HLW5	PEQ010	Tikehau Financement Décarbonation	8
FR001400K2B5	OPC428	TIKEHAU 2029	8
FR001400AQX7	OPC287	Insula R	8
FR001400C7W0	OPC375	ODDO BHF GLB TARG 2028 EUR C CR	8
FR001400CEG4	OPC501	Sextant Quality Focus	8
FR001400DFQ8	SCI005	Keys Selection Vie	8
FR001400HA05	OPC468	ALTAIR Opportunités R	8
FR001400J5O4	OPF017	KEREN 2029	8
FR001400MCQ6	OPC421	SYCOYIELD 2030 (Part RC)	8
FR0013203650	OPC330	Amplegest Long Short AC	8
FR0013433067	OPC059	GemChina R ACC	8
FR0013449550	OPC110	IDE Dynmc Wrld Flexi AC Eur Acc	8
FR0013460920	OPC404	EDR SICAV SHORT DUR CR A	8
FR0013473485	OPC055	Tancrede Allocation Globale C	8
FR0014008M81	OPC274	LAZARD JAPON AC H	8
FR0014008NN3	OPC293	OFI INVEST ENERGY STRGC METALS	8
FR0014008RO2	OPC327	P2C Armonia C	8

FR0014008UN8	OPC477	La FrnçaisCredit Inovation RC EU	9
FR0014009CE3	OPC374	CANOPEE ÉQUILIBRE C	8
FR001400A6Y0	OPC296	Sycoyield 2026 RC	8
FR001400B0P0	OPC338	Richelieu 2026 R	8
FR001400BP79	OPC337	Pyxis Actions Monde C	8
FR001400BY52	OPC450	TF Global Client Focus R	9
FR0013280211	OPC288	Gay-Lussac Europe Flex A	8
FR0013391513	OPC416	Palatine Europe Sstnble Emplmnt	9
FR0013505450	OPC280	Tikehau 2027 R	8
FR0013511425	OPC124	Sic Atlas Evimeria	8
FR0013519790	SCI003	Proxima Vie	8
FR0014002KE1	SCI002	Novaxia R A	9
FR001400KAV4	OPC418	Carmignac Credit 2029	8
FR001400KVU2	SCI009	Etxea Nova Life	8
FRELIALYSADV	SI0019	Elialys	8
IE0005315449	MUE	Muzinich Europeyield Fund	8
IE00BD1DJ122	CGJ	Comgest Growth Japan EUR R	8
IE00BFY85N21	SII	Stewart Inv.Asia Pacif L Fund I	9
IE00BKTLJC87	ETF114	iShares Smart City Infrastructur	8
IE00BZ0X9R35	CGFR	Comgest Global Flex R Acc	8
LU0090830901	EAE	BGF - European E2 EUR	8
LU0115773425	FGT	FID FUNDS GLOBAL TECH FUND	8
LU0119124864	FED	Fidelity Europea Dynamic Gr	8
LU0127786431	ING	ING (L) INVEST EURO HIGH DIVIDEN	8
FR001400IQ30	OPC432	Bréhat P Bréhat P	8
FR001400KIH6	OPC392	TILOS	8
FR001400OSB0	OPC441	BeFlex Allocation	8
FRACTIVIMMOA	SI0020	Activimmo	8
FR0014008M99	OPC503	R-co Thema Block chain Global Eq	8
FR0014009BO4	OPC328	Convergences C	8
FR0014009OP4	SCI006	Nao Logistics	8
FR001400EGA8	SI0022	Transitions Europe	8
FR001400EO02	OPC519	Synergies Global Convictions	8
FR001400G6O5	OPC393	QUADRIFOGLIO	8
FR001400KCZ1	OPC388	Ostrum SRI Credit Ultra Short PI	8
FR001400M2M0	OPC414	Viafontis Conviction	8
FRALTIXIACOM	SI13	Altixia Commerces	8
IE00BLP5S460	OPC389	Jupiter Global Equity Absolute R	8
LU0119620416	OPC266	MSIF Global Brand Fund A	8
LU0164858028	HGI	HSBC Gif Indian Equity (E)	8
LU0187076913	RME	Robeco Emerging Markets Equities	8
LU0217139020	OPC241	Pictet Premium Brands P	8
LU0235308482	AOF	ALKEN FUND EUR OPPORTUNITIES R	8
LU0243958393	INM	Invesco Euro Corporate Bonds	8

LU0244270301	JFU	JPMorgan Funds - US Value Fund	8
LU0266010296	AAW	AXA WF GLOBAL INFLATION (part E)	8
LU0270905242	PSRE	Pictet Security R EUR	8
LU0323243989	SRH	GOLD de Finaltis Funds	8
LU0329202252	OPC431	JPM IF Gbl Div A Acc EUR	8
LU0159052710	OPC395	JPM US Technology A (acc) EUR	8
LU0190304583	PAI	BNPP Euro Inflation-link Bond	8
LU0194438841	OPC355	BNPP Japan Small Cap Classic H E	8
LU0265293521	PEK	BNPP Turkey Equity	8
LU0273158872	DWS	Deutsche Invest I Global Agribus	8
LU0327690391	AEU	AXA WF Framlington E.Mark E Eur	8
LU0390221256	MFG	MainFirst Germany Fund	8
LU0498185056	JEA	ABERDEEN GLOBAL JAP. EQ F A A E	8
LU0503631714	OPC060	Pictet Global Env OpportunitiesP	9
LU0503631987	OPC092	Pictet Global Env'tal Oppo. R ACC	9
LU0599612842	ETF4	Ossiam EUROPE ESG MACHINE LEARN	8
LU0675297237	OPC263	G Fund Avenir Europe NC	8
LU0694238766	OPC267	MSIF Global Fixed Income Opportu	8
LU0747343910	OYS	iMGP US Sm&Mid Company Gr C EUR	8
LU0823380802	PBH	BNPP Euro High Yield Bond	8
LU0823411706	OPC016	BNPP CONSUMER INNOVATORS	8
LU0880062913	JPG	JPMorgan Global Healthcare	8
LU0890597635	JPA	JPM Funds Global Bond Opp FundAE	8
LU0914733059	OPC046	Mirova E. Env. Equity Fund R ACC	9
LU0944739340	OPC255	East Capital New Europe A	8
LU1207097632	OPC136	Lemanik Sicav Glb.Strategy R EUR	8
LU1238901240	MGE	MAINFIRST GLOBAL EQUITIES	8
LU1378878430	OPC138	MS INV F Asia Opportunity A EUR	8
LU1490785091	OPC157	DNCA Invest Norden Europe A EUR	8
FRLFGRDPARIS	SI12	LF Grand Paris Patrimoine	9
FRPIEREXPSTE	SI0018	SCPI Pierre Expansion Santé	8
LU0072462186	BE2	BGF European Value Fund A2 EUR	8
LU0090784017	DFS	Digital Funds Stars Europe	8
LU0090850685	OPC232	Lemanik Sicav European Dvd Pres	8
LU0094219127	BPI	BNP P Insticash Eur I D	8
LU0114167991	OPC231	Lemanik Sicav Spring Retail	8
FRPFGRDPARIS	SI11	PF Grand Paris	9
IE000Y77LGG9	ETF119	AMUNDI CLIM NET ZERO AMBITION	8
IE00B2NXXW18	SWGf	Stryx World Growth Fund EUR U R	8
IE00B3V93F27	OPC349	BNY Mellon Gbl Eq Income EUR A A	8
IE00BCBHZ861	OPC505	InRIS Parus C	8
LU0073232471	OPC140	MS INV F US Growth A EUR	8
LU0075112721	IAA	Invesco Asia Opp.Eq A Acc USD	8
LU0089291651	PDD	BNPP Target Risk Balanced	8

LU0090850842	OPC242	Lemanik European Special Situati	8
LU0125951151	MFS	Mfs Meridian Funds European Valu	8
LU0128520375	OPC361	Templeton Global Climate Change	9
LU0251809090	PQJ	BNPP Japan Equity	8
LU0260870158	FRT	Franklin Technology Fund AC	8
LU0283511359	PSC	BNPP Europe RealEstateSecurities	8
LU0302446991	SGG	SISF GLOBAL CLIMATE CHANGE	8
LU0406802339	OPC048	BNPP Climate Impact Classic E AC	9
LU0434928536	RPE	Robeco BP US Premium Equities D	8
LU0504465815	HHF	Henderson Horizon Eur Grow Fund	8
LU1530900684	CIG	CPR INVEST GLOBAL DISRUPT OPP. R	8
LU1611031870	OPC264	G Fund Avenir Small Cap NC	8
LU1616921158	EESA2	Eleva Euroland Selection A2	8
LU1623763221	OPC482	Carmignac Prtfl EM Debt	8
LU1792117779	ETF57	Lyxor MSCI Wld ESGLeadersExt DR	8
LU1829334579	TLE	Threadn. Lux Europ.HY BD 1E	8
LU1876459303	LEA	Axiom Lux Equity R	8
LU1883854942	PIU2	AMUNDI FDS PIO US GROWTH E2	8
LU2022049022	OPC290	Gay-Lussac Microcaps Europe P	8
LU2145463373	OPC129	RobecoSAM Smart Energy Equities	9
LU2181906426	OPC164	Sycomore Sustainable Tech RC	9
LU2257980289	OPC166	Mandarine Global Transition R	9
LU2373031215	OPC230	State Street Sustainable Climate	8
LU2459592064	OPC325	MS INV F Calvert Sustainable US E	9
DE000A0X7541	OPC281	Acatis Gane Value Event A	8
LU0383784146	OPC058	DNCA Inv Beyond Global Leaders	9
LU0823425839	OPC165	BNP Paribas China Equity EUR Acc	8
LU0870553459	DIE	DNCA INVEST EUROPE GROWTH	8
LU0912262275	HPE	Helium Fund - Helium Performance	8
LU1134174397	OPC099	Ethna Dynamisch R T	8
LU1250158166	OPC047	Auris Diversified Beta R Eur Acc	8
LU1250158919	EER	Evolution Europe R CAP	8
LU1329694266	MGC	MANDARINE GLOBAL MICRO CAPS R	8
LU1366712518	OPC187	DNCA Invest Arch MC B Eur Acc	8
LU1377382368	LCE	LOW CARBON 100 EUROPE PAB	8
LU1608101579	OPC359	Pareto Nordic Corporate Bonds A	8
LU1829219127	ETF47	Amundi Corp Bd PAB NET ZERO AMB	8
LU1864504425	OBV	Oddo BHF Value Balan FT CRW-EUR	8
LU1876460061	OPC006	Axiom Short Duration Bond R EUR	8
LU1907595398	OPC091	DNCA Invest Beyd Semperosa A Eur	9
LU0210532015	JMF	JPM Europe Dynamic Techs Fd A	8
LU0281485184	OPC380	JPM US Select Equity Plus D (acc	8
LU0344046155	CEL	CANDRIAM EQUITIES L'EUROPE INNOV	8
LU0772944145	NFD	NORDEA FINANCIAL DEBT FUND BPEUR	8

LU1001748398	OPC458	JPMFEuropeEqAbs AlphaCPerfAccEUR	8
LU1112751067	VGA	Vontobel Bond Global Aggregate	8
LU1112771503	HSL	Helium Fund - Helium Sélection	8
LU1164219682	OPC470	AXAWF Eur Credit Ttal RetA CapEU	8
LU1255011097	OPC210	JPM China A-Share Opportunities	8
LU1345484874	FFB	Fidelity Funds - Funds Flex.Bond	8
LU1694790202	DIF	DNCA Invest Flex Inflation B	8
LU1706106447	OPC126	Nordea 1 Europ Star Equity Fund	8
LU1842711845	OPC268	MSIF Global Sustain Fund A	8
LU1864481624	OPC096	Candriam Equities L Oncology C-H	9
LU0707700596	OPC420	JSEquity Green Plnt Cl Act PEC	9
LU0823397368	PEX	BNPP Asia SUSTAINABLE ASIA EXJAP	8
LU0823421689	PEY	BNPP Disruptive Technology	8
LU0914729966	OPC072	MIROVA GLOBAL SUSTAI EQ R ACC	9
LU1165644672	OPC132	IVO Emrg Mkt Corp Debt	8
LU1303369224	OPC323	JPM America Equity Fund C	8
LU1536921650	AFF	AXAWF Fram Robotech A Cap EUR	8
LU1563454310	OPC087	AMUNDI GBL AGGR GREEN BOND	8
LU1599120273	ASD	Auris Euro Rendement R EUR ACC	8
LU1665237704	MGLG	M&G Lux Global Listed Infra. A A	8
LU1721428347	OPC399	BNP Paribas Climate Impact Cl US	9
LU1744628287	CPEA	Carmignac Portf.Patrimoine Eur A	8
LU1956154386	OPC249	BNPP Sustainable Multi-Asset Bal	8
LU1956161167	OPC001	BNPP SEASONS CL C	8
LU2095319849	OPC066	Thematics Subscript Econ Fund	8
LU2240056015	OPC362	Lonvia Avenir Mid-Cap Europe R R	9
LU2309368624	OPC506	Auris Gravity US Equity Fund R	8
LU2358389745	OPC247	Varenne Global A EUR Cap A	8
LU2075980545	OPC406	IMGP US COREPLUS C EUR HP C C HP	8
LU2275633894	OPC334	HESPER FUND Global Solutions	8
LU2326557985	OPC244	Thematics Wellness Fund R/A (EUR	9
LU2459590019	OPC326	MSIF Calvert Sust Clim Aligned F	9
LU2466448532	OPC333	ECHIQUIER SPACE B EUR CAP	8
LU2595693115	OPC381	PRESTIGE LUX UZES SPORT-R R	8
NL0000289783	OPC502	Robeco Sustaina ble Global Stars	8
FR0010187898	OPC291	R-co Conviction Equity Value Eur	8
LU1876460905	AXL	Axiom Lux Obligataire R R	8
LU1883873066	PIE2	AMUNDI FDS US PIONEER E2 Hgd E2	8
LU1892829828	OPC004	FF - Sustainable Water & W. F. A	8
LU1900799617	OPC307	M&G (Lux) Sustainable Allc A EUR	9
LU1907594748	DIBA	DNCA Invest Beyond Alterosa A	9
LU1951200481	OPC053	NIF Lux I Thema. AI&Robot Fd R/A	8
LU1951229035	OPC182	Thematics Water Fd RA EUR	9
LU2023201044	OPC426	Pareto Nordic Cr Credit H-I EUR	8

LU2210204306	OPC208	Eleva Sustainable Impact Europe	9
QUA020029964	SI0021	Iroko Zen	8
FR0000989410	RUQ	Richelieu Cityzen R	8
LU2389405080	OPC260	CPR Invest Hydrogen A	8
LU2527589688	OPF012	G Fund High Yield Maturity 3 NC	8
LU2530422497	OPC411	Invesco Susble G Income Fund A E	9
SCPI00004799	SI0024	Remake Live	8
IE00B3MB7B14	OPC283	Muzinich ShortDuration HY H EUR	8
IE00B6X2JP23	OPC282	Comgest Growth America R	8
LU0167813129	OEB	iMGP European Corporate Bonds	8
LU1648467097	SSM	SSgA Enhanced Emerg. M. E.Fund	8
LU0318933057	OPC289	JPM Emerging Markets Small Cap A	8
LU0250172185	OPC403	GS GLOBAL REAL ESTATE EQ EUR C	8
FR0010116343	BPT	BNP Paribas Bond 6M	8
FR0011316710	ECO	Ecofi Patrimoine Diversifié	8
LU0256839860	AEE	Allianz Europe Equity Growth	8
LU0191819951	UMV	UNI-Global Min Variance Eur C1	8
LU0490786174	HEN	H.G.F. UK Absolute Return	8
LU0905645528	MTR	MetWest Total Return Bond Fund	8
FR0010028902	BVF	BNP Paribas Valeurs Françaises C	8
LU0823391676	PBW	BNPP Global Bond Opportunities	8
LU0823434237	PEG	BNPP US Growth	8
LU1457568472	OPC026	iMGP Euro Subord Bonds C EUR	8
LU0906524193	ABA	Amundi Fds Bond Glob Aggr AHE-C	8
LU0119195963	NPB	NN (L) Patrimonial Balanced	8
LU0170994346	PGD	Pictet - Global Emerging Debt	8
LU0432979614	JGH	JPM Global Healthcare A (acc)	8
LU0146257711	NGH	NN (L) Global High Dividend	8
LU1744646933	FLI	FRANÇAISE IP CARBON IMPACT GLB R	9
FR0010986497	FPP	Focus Funds Generation P	8
LU0061928585	FUV	ÖKOWORLD ÖKOVISION CLASSIC	9
LU0599213559	JEM	JPM Emerging Markets Strategic B	8
FR0000984361	OPC123	SLF (F) Multi Asset Balanced P	8
FR0012088870	BCC	BNP Paribas Convictions Classic	8
LU0270904781	PSY	Pictet - Security	8
FR0010233726	GTR	Generali Trésorerie 4 DEC SI	8
LU0129445192	JME	JPM Europe Strategic Value C E	8
LU1956003765	OPC488	Mirova Women Leaders	9
LU2233156749	ETF094	AMUNDI INDEX MSCI JAPAN SRI PAB	8
FR0010175232	OPC069	AMUNDI ACTIONS USA ISR I I C	8
FR0010524777	OPC088	AmundiNEW ENERGY ESG SCREENED	8
FR0013180098	TEU	TALENCE EPARGNE UTILE	9
FR0013186319	POE	Portzamparc Entrepreneurs	8
FR0013188364	ERA	Erasmus Small Cap Euro E	8

FR0013432143	OPC363	Lazard Credit Opportunit�	8
FR0014002CH1	ETF105	Lyxor MSCI Water ESG Filtered (D	8
LU1159236501	SEY	State Street Europe Index Equity	8
LU1215415214	ETF27	Amundi Euro HY Bonds ESG ETF EUR	8
LU0119750205	IPS	Invesco Pan Eur Structured Equ F	8
LU0129463179	JMU	JPM US Strategic Value C USD	8
LU0337270200	UEW	Uni-Global - Equities World	8
LU1331971769	OPC366	Eleva UCITS Fund - Fonds Eleva A	8
LU1681040496	ETF089	Amundi Euro High Yield Bond ESG	8
FR0007071006	OPC074	ALM CREDIT EUR ISR IC EUR ACC IC	8
FR0010052266	AVC	Avantage Convertibles Classic	8
FR0010091173	OPC071	MIROVA ACTIONS MONDE C	9
FR0010341800	OPC073	Palatine Plan�te A A	8
LU1753045332	ETF080	BNPP Easy MSCI Europe SRI S-Seri	8
LU1806495575	OPC086	AIS AMUNDI IDX US CORP SRI DR	8
LU1900068914	ETF50	Lyxor MSCI China ESG Ldrs Extr	8
LU1953136527	ETF107	BNP Paribas Easy ECPI Circular E AMUNDI MSCI EUROPE CLIMATE	8
LU2130768844	ETF083	TRANS	8
LU2194447293	ETF106	BNP PARIBAS EASY - ECPI Global E	8
LU2244387457	ETF071	BNPP Easy JPM ESG EMU Government	8
LU2269164310	ETF095	AMUNDI INDEX MSCI JAPAN SRI PAB	8
FR0000002164	OPC081	COVEA FLEX ISR C EUR ACC C	8
FR0010028985	OPC079	MIROVA OBLI EURO R(C) RC	9
FR0010035162	OPC075	AMUNDI Resp Inv Eurp Credit SRI	8
FR0010061283	OPC076	HSBC SRI EURO BD AC EUR AC	8
LU0115144486	BRP	Invesco Sustai Multisector Cred	8
LU1444115874	OPC083	NN (L) PATRI BLD EUR SUS P CAP	8
LU1659681230	ETF068	BNPP Easy MSCI Emerging SRI S-Se	8
LU1900066033	ETF101	Lyxor MSCI Semiconductors ESG Fi	8
LU2037748774	ETF078	AMUNDI EURO CORP SRI 0-3Y UCITS	8
LU0077335932	FAG	Fidelity American Growth FD	8
FR0010376343	SSC	SYCOMORE Selection Mid A	8
LU0823410997	PUS	BNPP US Small Cap	8
IE000LTA2082	ETF100	Amundi S&P Global Industrials ES	8
IE00B5648R31	MGJ	ManGLGJap CoreAlpha EqClassDHEUR	8
IE00BLP58K20	OPC368	Jupiter Strategic Absolute Retur	8
IE00BHNGHX58	ETF58	Ossiam US Minimum Variance ESG	8
LU0383783841	OPC070	DNCA INV BEYD GBL LEAD A ACC	9
LU0552643842	OPC078	MIROVA EUR GR&SUS CORPO BD R	9
LU1547515137	ETF075	BNPP Easy JPM ESG EMBI Global Di	8
LU1659681586	ETF084	BNPP Easy MSCI USA SRI S-Series	8
LU1861134382	OPC085	AIS AMUNDI IDX MSCI WRD SRI DR	8
LU1953137681	ETF081	BNPP Easy MSCI EMU SRI S-Series	8

LU2182388236	ETF077	AMUNDI EURO AGGREGATE ISR UCITS	8
FR0010594333	TRS	EdR Tricolore Rendement R EUR	8
FR0010150458	ETF096	BNP Paribas Easy CAC 40 ESG UCIT	8
FR0010821470	OPC080	AFER DIVERSIFIE DURABLE	8
FR0010979922	OPC077	LABEL EUR OBL A EUR ACC/DIS A	8
IE000EFHIFG3	ETF099	Amundi S&P Global Communication	8
IE000KXCXR3	ETF116	AMUNDI S&P 500 UCITS ETF EUR Acc	8
IE00B52VJ196	ETF082	iShares MSCI Europe SRI UCITS ET	8
LU0043850808	AEF	Asian Equity Fund	8
LU0232464734	OPC068	AB FCP I SUST US THEM A EUR ACC	9
LU1377381717	ETF090	BNP Paribas Easy ESG Low Vol Eur	8
LU1615092217	ETF066	BNPP Easy MSCI World SRI S-Serir	8
LU1859444769	ETF073	BNPP Easy Euro Corp Bond SRI Fos	8
LU1861137484	OPC084	AIS MSCI EUR SRI UCITS ETF DR	8
LU1861138961	ETF069	AMUNDI MSCI EMERGING MARKETS SRI	8
LU2008763935	ETF109	BNP Paribas Easy FTSE EPRA Nareit	8
LU2365457410	ETF098	BNP Paribas Easy ECPI Global ESG	8
LU2446381555	ETF108	BNP Paribas Easy ESG Eurozone Bi	8
LU2331766050	OPC236	EdRF Human Capital R EUR R	8

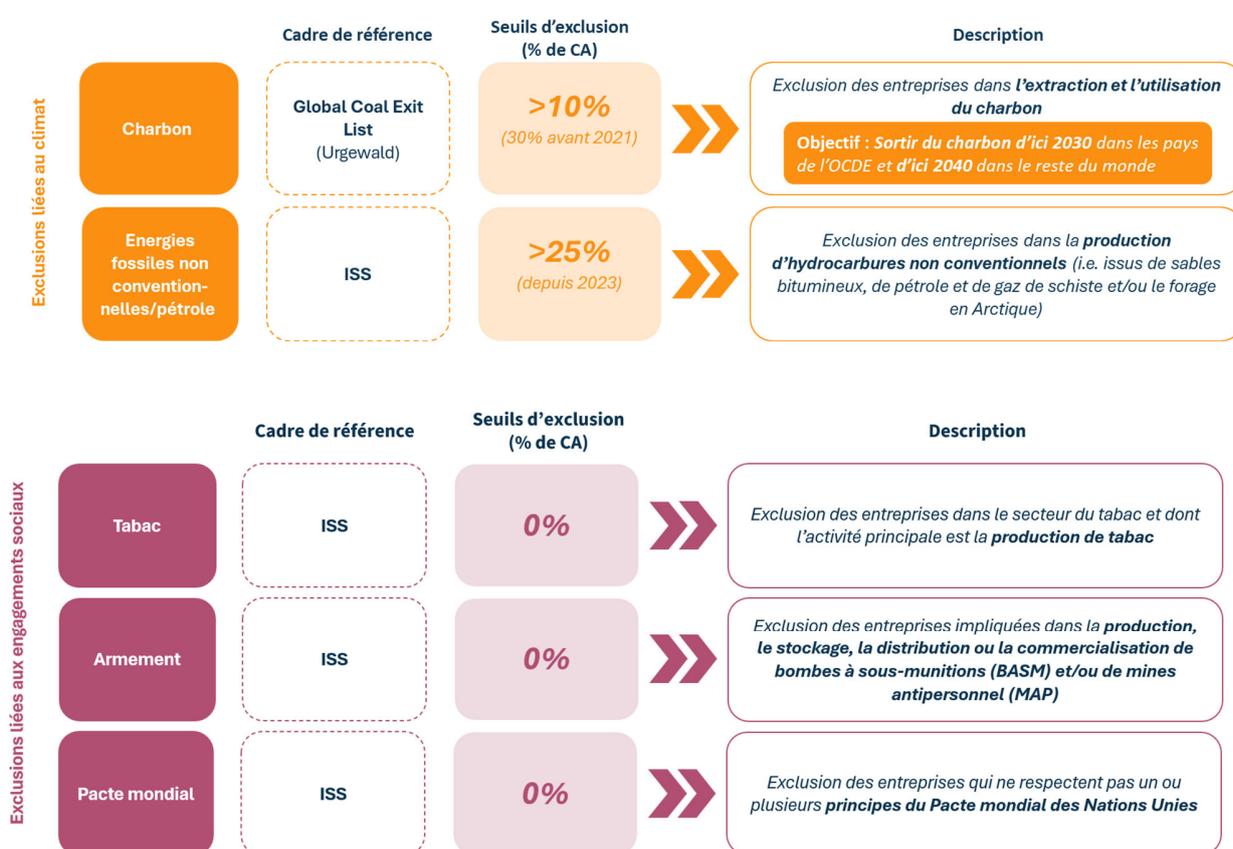
### [3] Liste d'exclusion

En 2024, la liste d'exclusion de SELENCIA provenait de la liste reçue par Ageas, ancien actionnaire de SELENCIA, datant de 2023. **En 2025, l'objectif est d'assurer la transition et de mettre en œuvre les outils nécessaires pour aligner progressivement la politique d'exclusion des placements Euro avec celle de la CARAC, afin de se conformer pleinement à cette dernière.**

### Obligations

Les exclusions relatives aux nouveaux investissements portent sur les critères suivants :

*Figure X : Thématiques couvertes par la politique d'exclusion de la CARAC*



Sources : CARAC, SELENCIA, INDEFI, données extra-financières ISS.

### Fonds collectifs d'actifs cotés et non cotés

Pour les nouveaux investissements, SELENCIA s'assure que les exclusions des sociétés de gestion partenaires soient *a minima* aussi engageantes que celles qu'elle a définie au niveau des investissements en obligations d'entreprises.

#### **[4] Table de correspondance ACPR**

<b>RÉFÉRENCE DANS L'ARTICLE D.533-16-1 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER</b>	<b>SECTION DU RAPPORT ANNUEL</b>
1. Démarche générale de l'entité	A. Démarche générale de l'entité SELENCIA
2. Moyens internes déployés par l'entité	B. Moyens internes déployés par SELENCIA
3. Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité	C. Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance
4. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre	D. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion
5. Taxonomie européenne et combustibles fossiles	E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles
6. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris	F. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de l'Accord de Paris
7. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité
8. Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques	I. Démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

## **[5] Glossaire**

### **ACPR**

L'*Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution* est une autorité administrative indépendante, adossée à la Banque de France, chargée de l'agrément et de la surveillance des établissements bancaires et assuranciers, ainsi que de leurs intermédiaires.

### **Classe d'actifs**

La classe d'actifs désigne la typologie d'actifs financiers.

### **CSRD**

La *Corporate Sustainability Reporting Directive* est une réglementation européenne encadrant la publication d'informations extra-financières de certaines entités économiques, et dont l'objectif est d'améliorer la transparence et la comparabilité des données, notamment à visée des investisseurs.

### **EIOPA**

L'*European Insurance and Occupational Pensions Authority* est un comité consultatif indépendant de l'Union Européenne, dont le rôle est notamment d'assurer la protection des assurés et des bénéficiaires de régimes de retraite en Europe.

### **ESG**

Le terme ESG désigne les enjeux d'Environnement, de Social et de Gouvernance, pouvant guider les pratiques et les décisions stratégiques des acteurs économiques, au-delà des considérations purement financières.

### **Placements Euro**

Les placements Euro constituent des placements à capital garanti qui sont portés par l'actif général de l'assureur. L'assuré reçoit un rendement fixe sur l'épargne déposé dans son contrat d'assurance vie, rendement qui n'est donc pas affecté par les éventuelles fluctuations du marché. Les risques sont entièrement portés par l'assureur qui est l'unique décisionnaire de l'allocation stratégique sous-jacente au contrat.

### **Gestion en direct**

La gestion en direct correspond à la partie des investissements dont la gestion est directement assurée par SELENCIA grâce à ses équipes d'investissements internes. Les placements Euro sont gérés en direct.

### **Gestion déléguée**

La gestion déléguée correspond à la partie des investissements dont la gestion est confiée à une société de gestion tierce. Les unités de compte font partie de la gestion déléguée.

## **GICS**

Le *Global Industry Classification Standard* est un système de classification sectorielle des entreprises, sur quatre niveaux, développé par MSCI et S&P Dow Jones Indices, permettant d'analyser et comparer la performance des entreprises à l'échelle mondiale, notamment à visée des investisseurs.

## **Indice de référence**

Un indice de référence sur les marchés boursiers est un panier d'actions regroupant des entreprises cotées sur un même marché et partageant des caractéristiques communes, et sert notamment de repère pour comparer les performances d'un portefeuille à un autre. L'indice de référence utilisé pour le portefeuille de la CARAC est le *Barclays Euro Aggregate*.

## **Intensité carbone**

L'intensité carbone d'une organisation désigne le volume total de gaz à effet de serre émis dans l'atmosphère sur une année par les activités de celle-ci, exprimé en équivalent tonnes de CO<sub>2</sub> et rapporté à son chiffre d'affaires.

## **IPBES**

La *Plateforme Intergouvernementale sur la Biodiversité et les Services Ecosystémiques* (par son acronyme anglais IPBES) est un organisme intergouvernemental indépendant qui évalue l'état de la biodiversité et ses impacts sur les écosystèmes et les sociétés. Son rôle est de fournir des analyses scientifiques et de produire des recommandations pour la préservation de la biodiversité, le bien-être humain et le développement durable.

## **Obligation durable**

Une obligation durable est un titre de dette émis sur les marchés financiers par une entité publique ou une entreprise, afin de lui permettre de financer des projets à la fois environnementaux et sociaux. Une obligation est dite durable si elle suit notamment les huit *Social et Green Bond Principles*.

## **Obligation d'entreprises**

Une obligation d'entreprises est un titre de dette émis sur les marchés financiers par une entreprise.

## **Obligation sociale**

Une obligation sociale est un titre de dette émis sur les marchés financiers par une entité publique ou une entreprise, afin de lui permettre de financer des projets à caractère social clair. Une obligation est dite sociale si elle suit notamment les quatre *Social Bond Principles*.

## **Obligation souveraine**

Une obligation souveraine est un titre de dette émis sur les marchés financiers par un Etat ou une organisation supranationale.

## **Obligation verte**

Une obligation verte est un titre de dette émis sur les marchés financiers par une entité publique ou une entreprise, afin de lui permettre de financer des projets contribuant à la transition écologique, notamment des investissements en infrastructures. Une obligation est verte si elle suit notamment les quatre *Green Bond Principles*.

## **PAI**

Les *Principal Adverse Impacts* désignent les effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants sur les facteurs de durabilité, causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissement. A ce titre, depuis 2021, les acteurs des marchés financiers doivent obligatoirement les intégrer à leurs projets d'investissements et communiquer sur les 16 indicateurs obligatoires définis par l'Union Européenne.

## **Parties prenantes**

Les parties prenantes désignent dans ce rapport les sociétés de gestion partenaires et les fonds collectifs d'actifs cotés et non cotés dans lesquels la CARAC investit au sein de l'actif général et des unités de compte.

## **PRA**

La *Prudential Regulation Authority*, équivalent de l'ACPR en France, est un organisme du Royaume-Uni responsable de la supervision des institutions financières et de leur respect des normes prudentielles, afin de protéger le système financier et les consommateurs. Elle définit également des scénarios hypothétiques, reflétant l'effet de trajectoires différentes dans la réponse mondiale au changement climatique, et pouvant servir de base aux *stress tests* climatiques des acteurs politiques, économiques et financiers.

## **RSE**

La *Responsabilité Sociétale (ou sociale) des Entreprises* est définie par la Commission européenne comme la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société et désigne à ce titre la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable. Une entreprise pratiquant la RSE recherche un impact positif sur la société en plus de la viabilité économique.

## **RSPO**

La *Roundtable on Sustainable Palm Oil* est une organisation mondiale à but non lucratif rassemblant les parties prenantes de toute la chaîne de valeur de l'huile de palme afin de développer et de mettre en œuvre des normes mondiales pour l'huile de palme durable.

## **SBTi**

L'initiative Science-Based Targets donne un cadre aux entreprises pour définir des objectifs de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre. Son but est d'assurer que les stratégies de décarbonation permettent d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, en cohérence avec les scénarios scientifiques établis.

## **SFDR**

Le *Sustainable Finance Disclosure Regulation* est un règlement européen qui impose aux acteurs financiers de publier des informations sur la durabilité de leurs investissements. Son objectif est d'améliorer la transparence et de lutter contre le greenwashing en classifiant les produits financiers selon leur prise en compte de critères extra-financiers.

## **Taxonomie européenne**

La Taxonomie européenne désigne la classification des activités économiques ayant un impact favorable sur l'environnement. Son objectif est d'orienter les investissements vers les activités dites « vertes ».

## **TCFD**

La *Task Force on Climate-Related Financial Disclosures* publie des recommandations sur la divulgation d'informations financières liées au climat par les entreprises, afin de favoriser la transparence du marché et une allocation des capitaux plus éclairée.

## **TNFD**

La *Taskforce on Nature-Related Financial Disclosures* publie des recommandations sur la divulgation d'informations financières liées à la nature, en intégrant tout particulièrement les enjeux liés à la biodiversité, par les entreprises, afin de favoriser la transparence du marché et une allocation des capitaux plus éclairée.

## **Unités de compte**

Les unités de compte permettent à l'assuré de choisir les actifs dans lesquels il souhaite investir soit en sélectionnant des fonds (FCP, SICAV) soit directement (actions, obligations, ETF, actifs illiquides). A la différence du fonds en euro, les unités de compte sont des supports d'investissement qui n'offrent pas de garantie en capital mais proposent, en contrepartie, des rendements plus attractifs.

## **UNPRI**

Les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI par son acronyme anglais) sont un cadre volontaire destiné aux investisseurs pour intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leurs décisions. Lancés par l'ONU, ils visent à promouvoir une finance plus responsable en encourageant les signataires à adopter des pratiques d'investissement éthiques et transparentes, sur la base de recommandations.